**AVIS DE CONVOCATION ET**
**CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION**
**ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2019**

# LA FORCE DU TRAVAIL EN ÉQUIPE

29 mars 2019

UNI-SELECT MD

# TABLE DES MATIÈRES


EN RÉSUMÉ 4

FAITS SAILLANTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2018 6

FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE 7

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES 8

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION 9

QUESTIONS ET RÉPONSES 9

1 | VOTE ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS 9

2 | INFORMATION GÉNÉRALE 12

3 | ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE 13

4 | CANDIDATS POUR ÉLECTION AU CONSEIL 14

5 | RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE 22

6 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS 27

7 | HONORAIRES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS 34

8 | INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION ET ANALYSE 36

9 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION 53

10 | GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT 59

11 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 61

12 | APPROBATION DES ADMINISTRATEURS 62

ANNEXE A – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 63

# LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

À l'intention des actionnaires,

En tant que coactionnaires, les membres du Conseil d'administration et de la Direction ont, tel qu'annoncé, mis en œuvre des actions décisives dans le but d'améliorer les résultats et de rétablir la valeur pour les actionnaires. Nous continuons d'œuvrer à cet objectif au quotidien.

Le déploiement de notre programme d'amélioration du rendement est l'une de ces mesures, qui se poursuivra en 2019 et en 2020 et qui devrait entraîner d'importantes économies tel que décrit dans notre rapport annuel 2018. Au 31 décembre 2018, des économies annualisées de 18,7 millions de dollars avaient déjà été réalisées dans le cadre de ce programme.

Je saisis cette occasion pour remercier sincèrement mes collègues du Conseil d'administration pour leur dévouement constant et leur contribution inestimable, et en particulier André Courville, qui terminera son mandat en tant qu'administrateur de Uni-Sélect à notre prochaine assemblée générale annuelle, car il a décidé de ne pas se présenter à la réélection. Le dévouement et la contribution de M. Courville en tant que président et chef de la direction intérimaire, administrateur et ancien président du conseil ont été importants et sont extrêmement appréciés. Il a accepté la responsabilité et le défi du poste de président et chef de la direction intérimaire à un moment difficile. Après près de cinq années de service au sein du Conseil et compte tenu de l'importance qu'il accorde actuellement à son rôle de président et chef de la direction intérimaire de Uni-Sélect, M. Courville considère que la fin de son mandat actuel est un moment opportun pour quitter le Conseil.

Veuillez vous joindre à nous à cette assemblée qui aura lieu à l'Hôtel Mortagne à Boucherville, le jeudi 2 mai 2019 à 13 h 30. Les sujets qui vous seront présentés sont énumérés dans l'avis de convocation et circulaire d'information de la direction ci-joint. Au cours de cette assemblée, les hauts dirigeants de Uni-Sélect examineront également 2018 et discuteront des plans de la Société pour 2019.

En prévision de cet important événement annuel de notre calendrier d'entreprise, je vous demanderais de lire notre rapport annuel et notre circulaire d'information de la direction et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Nous apprécions votre opinion et nous nous réjouissons de vous accueillir à l'assemblée.

Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien renouvelés.

Sincèrement vôtre,

**Michelle Cormier**
Présidente du conseil

Le 29 mars 2019

# EN RÉSUMÉ

## TENUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2019

| | |
|---|---|
| **Date et heure** | Jeudi, le 2 mai 2019 à 13 h 30 heure avancée de l'Est |
| **Lieu** | Hôtel Mortagne<br>Salle Boucherville D<br>1228, rue Nobel<br>Boucherville (Québec) J4B 5H1 |
| **Webémission** | L'audio de la Webémission de l'assemblée annuelle sera accessible à la page *Investisseurs* de notre site Web à http://uniselect.com/fr/investisseurs à 13 h 30 heure avancée de l'Est le 2 mai 2019 |
| **Date de référence** | 28 mars 2019 |

## QUESTIONS SOUMISES AU VOTE

| QUESTIONS SOUMISES AU VOTE | RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL | PAGE |
|---|---|---|
| Élection de 11 administrateurs | **POUR**<br>chacun des candidats | 13 |
| Nomination de Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur | **POUR** | 13 |

## FAÇONS DE VOTER

Reportez-vous au formulaire de procuration ou au formulaire d'instructions relatives au vote ou encore à la rubrique 1 - *Vote et sollicitation de procurations* pour en savoir plus sur les façons de voter mises à votre disposition. Si vous choisissez de voter par téléphone, par téléphone intelligent ou en personne à l'assemblée, vous n'avez pas à remplir ou nous retourner le formulaire de procuration.

### DIFFÉRENTES FAÇONS DE VOTER MISES À VOTRE DISPOSITION

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote visés par votre procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord au 1-866-581-1513 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-876-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

# APERÇU DES CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS

(se reporter à la rubrique 4 pour plus de renseignements)

**MANDAT**

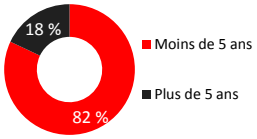


**INDÉPENDANCE**

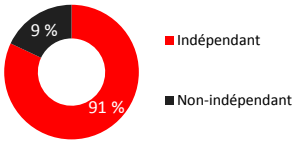


**DIVERSITÉ DES SEXES**

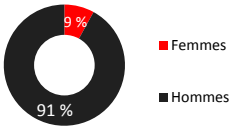


**REPRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE**

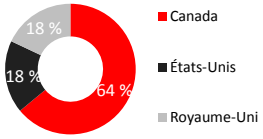


| Candidat | Âge | Admin. depuis | Fonction principale | Indép. | Comités | Présence aux réunions du Conseil et des comités | Autres conseils de sociétés ouvertes | Compétences principales |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| David Bibby | 48 | 2018 | Chef mondial, Services numériques, Finning International Inc. | Oui | RH | 100 % | Aucun | • Leadership stratégique<br>• Virage numérique |
| Michelle Cormier | 62 | 2016 | Partenaire d'exploitation, Wynnchurch Capital Canada, Ltd. | Oui | Audit<br>Régie d'entreprise<br>RH | 100% | 3[1] | • Finance – Comptabilité<br>• Fusions et acquisitions<br>• Stratégie/Restructuration<br>• Régie d'entreprise |
| Stéphane Gonthier | 52 | Nouveau candidat | Chef de l'exploitation, Transport de valeurs, GardaWorld | Oui | - | - | Aucun | • Gestion de la direction<br>• Industrie de détail<br>• Expérience mondiale<br>• Planification stratégique et développement des affaires |
| Jeffrey I. Hall | 61 | 2015 | Administrateur de sociétés | Oui | Audit<br>RH | 100 % | Aucun | • Industrie de la distribution<br>• Gestion et leadership |
| George E. Heath | 53 | 2017 | Administrateur de sociétés | Oui | Régie d'entreprise<br>RH | 100 % | Aucun | • Peintures industrielles<br>• Expérience mondiale |
| Frederick J. Mifflin | 59 | Nouveau candidat | Vice-président du conseil, Blair Franklin Capital Partners | Oui | - | - | 1[2] | • Fusions et acquisitions<br>• Marchés des capitaux<br>• Services bancaires et finances |
| Robert Molenaar | 58 | 2017 | Vice-président intérimaire, Réorganisation, FinishMaster, Inc. | Non | - | 100 % | Aucun | • Cadre supérieur à l'international<br>• Industrie automobile, peinture carrosserie |
| Pierre A. Raymond | 64 | 2019 | Administrateur de sociétés | Oui | - | - | Non | • Fusions et acquisitions<br>• Affaires juridiques<br>• Régie d'entreprise |
| Richard G. Roy | 63 | 2008 | Administrateur de sociétés | Oui | Audit | 94 % | 3[3] | • Industrie automobile<br>• Finance – Comptabilité |
| Dennis M. Welvaert | 70 | 2013 | Président, Welvaert Business Solutions, LLC | Oui | Audit<br>Régie d'entreprise<br>RH | 100 % | Aucun | • Amélioration et optimisation des entreprises<br>• Industrie du marché secondaire en Amérique du Nord |
| Michael Wright | 65 | 2018 | Administrateur de sociétés | Oui | Audit<br>Régie d'entreprise | 92 % | 1[4] | • Industrie automobile<br>• Commercialisation |

[1] M^me^ Cormier est membre du conseil d'administration de Cascades Inc., de Champion Iron Limited et de Les Industries Dorel inc.
[2] M. Mifflin est membre du conseil d'administration d'Altius Minerals Corporation.
[3] M. Roy est membre du conseil d'administration de Dollarama inc., de GDI Services aux Immeubles inc. et de Toromont Industries Ltd.
[4] M. Wright est membre du conseil d'administration de Pendragon PLC.

# FAITS SAILLANTS DE LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS EN 2018

| Principes généraux | Rubrique |
|---|---|
| Une partie importante de la rémunération des dirigeants est liée au rendement de la Société et est à risque | 8.6 |
| La rémunération totale des dirigeants est établie à la médiane de leur groupe de comparaison | 8.5 |
| Les primes versées aux hauts dirigeants sont basées sur un degré de réalisation d'objectifs financiers, d'objectifs liés à l'accomplissement d'activités stratégiques clés, d'objectifs hautement prioritaires associés au développement de la Société et d'objectifs personnels | 8.6 |
| La société a adopté une politique anti-couverture | 6.5 |

# FAITS SAILLANTS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le tableau suivant décrit en partie la méthode utilisée par Uni-Sélect pour appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de gouvernance, et ce, depuis 50 ans d'existence. Les rubriques 5 et 6 fournissent de l'information complémentaire en matière de gouvernance.

| **Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise** | | **Rubrique** |
|---|---|---|
| Nombre de candidats aux postes d'administrateurs | 11[1] | 4 |
| Nombre de candidats aux postes d'administrateurs indépendants | 10 | 4.3 |
| Âge moyen des candidats aux postes d'administrateurs | 60 | 4.1 |
| Élection annuelle des administrateurs | ✓ | 4.1 |
| Élection individuelle des administrateurs (et non un scrutin de liste) | ✓ | 3.2 |
| Politique portant sur l'élection des administrateurs à la majorité des voix | ✓ | 3.2 |
| Président du conseil et chef de la direction distincts | ✓ | 4.3 |
| Politique concernant la durée des mandats et l'âge limite des administrateurs | ✓ | 6.8 |
| Politique en matière de détention d'actions pour les administrateurs et les hauts dirigeants | ✓ | 8.3 |
| Orientation et formation continue du conseil | ✓ | 5.7 |
| Nombre de réunions du conseil au cours de l'exercice 2018 | 16 | 6.6 |
| Les exigences en matière de présences aux réunions | ✓ | 6.6 |
| Pourcentage d'experts financiers membres du comité d'audit | 100 % | Voir profils |
| Code de déontologie | ✓ | 5.9 |
| Processus formels d'évaluation du conseil et des comités | ✓ | Annexe A |
| Politique sur la diversité, y compris la diversité des sexes | ✓ | 6.7 |
| Dialogue avec les actionnaires | ✓ | 5.5 |

[1] Des neuf membres qui sont candidats, huit se sont joints au Conseil au cours des cinq dernières années, incluant deux en 2018 et un en 2019. Deux administrateurs sont des citoyens américains, les États-Unis représentant le plus important marché de la Société, et deux sont des citoyens du Royaume-Uni, le marché le plus récent de la Société.

# AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Le 29 mars 2019

Aux actionnaires de Uni-Sélect inc.

Vous êtes invités à l'assemblée annuelle des actionnaires de Uni-Sélect inc. (l'« **Assemblée** ») qui se tiendra :

**Le 2 mai 2019**
**13 h 30** (heure avancée de l'Est)
Hôtel Mortagne
Salle Boucherville D
1228, rue Nobel
Boucherville (Québec) J4B 5H1

L'Assemblée sera tenue pour les fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de Uni-Sélect inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et le rapport de l'auditeur indépendant y afférent;
2. élire les 11 administrateurs en fonction jusqu'à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante;
3. nommer l'auditeur en fonction jusqu'à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante et autoriser les administrateurs à établir la rémunération de l'auditeur; et
4. délibérer sur toute autre question qui pourra être dûment soumise à l'Assemblée.

Les porteurs des actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 mars 2019 ont le droit de recevoir un avis de convocation, d'assister et de voter à cette assemblée.

Si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée en personne, veuillez remplir et retourner le formulaire de procuration ci-joint à Société de fiducie AST (Canada) dans l'enveloppe fournie à cette fin. Vous pouvez également exercer votre droit de vote par téléphone, par Internet ou par téléphone intelligent en suivant les instructions reproduites sur le formulaire de procuration. Le formulaire de procuration doit être reçu au moins 48 heures (les samedis, dimanches et jours fériés non compris) avant l'ouverture de l'Assemblée ou de sa reprise en cas d'ajournement ou d'un report, de manière à assurer l'inscription de votre vote. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote visés par votre procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord au 1-866-581-1513 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-876-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

Par ordre du Conseil d'administration

Me Louis Juneau
Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire

Boucherville (Québec)

# CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

# QUESTIONS ET RÉPONSES

## 1 | VOTE ET SOLLICITATION DE PROCURATIONS

### 1.1 | COMMENT SOLLICITE-T-ON LES PROCURATIONS ET QUEL EN EST LE COÛT?

Cette circulaire d'information de la direction est fournie par la Direction de Uni-Sélect inc. (« **Uni-Sélect** » ou la « **Société** ») en regard de la sollicitation de procurations qui seront utilisées pour voter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« **Assemblée** ») qui aura lieu à la date, à l'heure, à l'endroit et aux fins indiqués à l'avis de convocation (l'« **Avis** ») et à tout ajournement ou report de celle-ci.

La sollicitation par la direction de la Société ou pour son compte se fera essentiellement par la poste. La Société a aussi retenu les services de Kingsdale Advisors pour la sollicitation de procurations. La Société défraiera le coût de cette sollicitation, qui devrait s'élever à environ 50 000 $, ainsi que certaines dépenses connexes. La Société peut aussi rembourser aux courtiers et aux autres fondés de pouvoir les dépenses qu'ils ont raisonnablement engagées pour transmettre les formulaires d'instructions de vote et les documents connexes aux propriétaires véritables des actions ordinaires de la Société. La Société a également décidé de payer des intermédiaires pour qu'ils transmettent les documents afférents aux procurations de la Société aux actionnaires véritables opposés. Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour exercer les droits de vote visés par votre procuration, veuillez communiquer avec notre conseiller stratégique et agent de sollicitation de procurations, Kingsdale Advisors, sans frais en Amérique du Nord au 1-866-581-1513 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-876-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette circulaire d'information de la direction est transmise en date du 15 mars 2019 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Pour les actionnaires qui ne peuvent pas être présents en personne à l'Assemblée, la Société a pris des dispositions pour diffuser en direct l'Assemblée en mode Webémission. Pour suivre l'Assemblée sur le Web, veuillez vous rendre sur le site Web de Uni-Sélect au uniselect.com.

### 1.2 | QUI A DROIT DE VOTE?

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'une catégorie d'actions ordinaires et d'une catégorie d'actions privilégiées. En date des présentes, seules des actions ordinaires (« **Actions** ») sont émises et en circulation. Chaque Action confère à son porteur le droit d'exprimer un vote.

Toute personne inscrite au registre des actionnaires à la clôture des bureaux en date du 28 mars 2019 (« **Date de référence** ») est habilitée à voter à l'Assemblée pour les Actions immatriculées à son nom à cette date.

En date du 15 mars 2019, 42 387 300 Actions de la Société étaient émises et en circulation. Les Actions se négocient à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « UNS ».

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, aucune personne physique ou morale n'est propriétaire véritable, ni n'exerce, ni ne contrôle, directement ou indirectement, des titres comportant 10 % ou plus des droits de vote rattachés aux Actions émises et en circulation ni n'exerce une emprise sur de tels titres.

### 1.3 | SUR QUELLES QUESTIONS VOTEREZ-VOUS?

À l'Assemblée, les actionnaires voteront sur ces deux éléments :

1. l'élection des administrateurs; et
2. la nomination de l'auditeur incluant l'autorisation au Conseil d'administration d'établir la rémunération de l'auditeur.

Le Conseil et la Direction recommandent que vous votiez **POUR** les éléments 1 et 2.

## 1.4 | COMMENT PUIS-JE VOTER?

Si vous êtes habile à voter et que vous Actions sont immatriculées à votre nom, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos Actions en personne à l'Assemblée ou par procuration, tel qu'expliqué ci-dessous. Si vos Actions sont détenues au nom d'un prête-nom, veuillez vous reporter aux instructions indiquées à la rubrique 1.6 - *Comment puis-je voter si je suis un actionnaire non inscrit?*

## 1.5 | COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE SUIS UN ACTIONNAIRE INSCRIT?

Vous pouvez exercer votre droit de vote de l'une des façons suivantes :

**VOTE EN PERSONNE**

Si vous désirez voter en personne à l'Assemblée, ne remplissez pas ou ne retournez pas le formulaire de procuration. Veuillez vous enregistrer auprès du représentant de Société de fiducie AST (Canada) (« **AST** ») lors de votre arrivée à l'Assemblée. Votre vote sera recueilli et comptabilisé à l'Assemblée.

**VOTE PAR PROCURATION**

| | |
|---|---|
| Par la poste | Remplissez, signez, datez et retournez votre formulaire de procuration dans l'enveloppe fournie à cette fin ou par remise en mains propres :<br>AST<br>À l'attention de : Proxy Department<br>1 Toronto Street<br>Suite 1200<br>Toronto (ON) M5C 2V6<br>ou<br>AST<br>À l'attention de : Service des procurations<br>2001, boulevard Robert-Bourassa<br>Bureau 1600<br>Montréal (QC) H3A 2A6 |
| Par téléphone | Au Canada ou aux États-Unis, en appelant au 1-888-489-7352. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 13 chiffres pour voter. Si vous votez par téléphone, vous ne pourrez nommer comme fondé de pouvoir que les Administrateurs de la Société nommés sur votre formulaire de procuration. |
| Par téléphone intelligent | Numérisez le code QR sur votre formulaire de procuration et suivez les instructions. |
| Par Internet | Visitez le site Web indiqué sur votre formulaire de procuration. |
| Par fondé de pouvoir | Les actionnaires inscrits peuvent donner leur pouvoir de voter à l'Assemblée à une autre personne en leur nom en nommant un fondé de pouvoir. Un fondé de pouvoir est la personne que vous nommez pour exercer les droits de vote rattachés à vos Actions à l'Assemblée. |

**Vous avez le droit de nommer une personne de votre choix, sans qu'elle soit un actionnaire, pour être présente et agir en votre nom à l'Assemblée.**

Vous avez le droit de nommer toute autre personne de votre choix, sans qu'elle soit un actionnaire, pour être présente et agir en votre nom à l'Assemblée. Vous devez vous assurer que cette personne assiste à l'Assemblée et qu'elle exerce vos droits de vote. Si vous désirez nommer une personne autre que celles dont le nom apparaît déjà comme fondé de pouvoir, veuillez inscrire le nom de votre représentant dans l'espace en blanc prévu à cette fin sur le formulaire de procuration. Si vous n'insérez pas de nom dans l'espace vide, alors les personnes nommées sur le formulaire, soit Michelle Cormier ou à défaut, Louis Juneau, chacun d'eux étant administrateur ou dirigeant de Uni-Sélect, agiront à titre de fondés de pouvoir en votre nom.

Sur le formulaire, vous devez indiquer de quelle façon vos droits de vote doivent être exercés par votre fondé de pouvoir. Vous pouvez voter **POUR** ou vous **ABSTENIR** de voter sur i) chaque candidat proposé à l'élection au Conseil et ii) la nomination de l'auditeur, y compris l'octroi au Conseil d'administration de l'autorisation de fixer la rémunération de l'auditeur.

Veuillez remplir, signer, dater et retourner le formulaire dans l'enveloppe fournie ou par télécopieur à AST au numéro sans frais au Canada et aux États-Unis au 1-866-781-3111 ou au 416-368-2502 ou vous pouvez voter en utilisant votre téléphone intelligent ou par un fondé de pouvoir en suivant les instructions qui sont données sur votre formulaire de procuration. Les formulaires doivent parvenir à destination au plus tard le 30 avril 2019 à 17 h (heure avancée de l'Est) (ou en cas de reprise de l'Assemblée, au moins 48 heures – sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés – avant l'ouverture de la reprise d'Assemblée). Le président de l'assemblée peut sans avis renoncer à l'échéance de dépôt des procurations ou la reporter.

**COMMENT MES DROITS DE VOTE SERONT-ILS EXERCÉS?**

Si vous donnez des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote afférents à vos Actions, votre fondé de pouvoir devra suivre ces instructions. Si votre fondé de pouvoir n'assiste pas à l'Assemblée et ne vote pas en personne, les droits de vote afférents à vos Actions ne seront pas exercés.

Si vous avez désigné un représentant de Uni-Sélect à titre de fondé de pouvoir, tel que prévu dans le formulaire de procuration ci-joint, et que vous ne donnez aucune instruction à l'égard d'une question énoncée dans l'Avis, les droits de vote afférents aux Actions représentées par cette procuration seront exercés comme suit : **POUR** les deux questions identifiées à la rubrique 1.3 - *Sur quelles questions voterez-vous?*

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux personnes qui y sont désignées quant aux modifications ou variations des questions énoncées dans l'Avis et quant aux autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'Assemblée. À la date de la présente circulaire d'information de la direction, la Direction n'a connaissance d'aucune modification ou changement ni d'aucune autre question qui doit être soumise à l'Assemblée.

**PUIS-JE CHANGER D'AVIS ET RÉVOQUER LA PROCURATION?**

Un actionnaire inscrit qui a donné une procuration peut la révoquer à tout moment avant qu'elle ne soit utilisée au moyen d'un document écrit portant sa signature ou celle de son mandataire dûment autorisé par écrit ou, si l'actionnaire est une société par actions, par la signature d'un membre de sa direction ou de son mandataire dûment autorisé. Cette révocation doit être remise à l'agent des transferts de la Société, AST, en tout temps mais au plus tard à la fermeture des bureaux le jour ouvrable précédant le jour de l'Assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou être déposé auprès du président de l'Assemblée le jour de l'Assemblée, soit le 2 mai 2019, ou de toute reprise de l'Assemblée en cas d'ajournement, ou encore de toute autre manière permise par la loi.

Si vous avez des questions concernant ce qui précède ou avez besoin d'aide pour voter, nous vous invitons à communiquer avec Kingsdale Advisors sans frais en Amérique du Nord au 1-866-581-1513 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-867-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

## 1.6 | COMMENT PUIS-JE VOTER SI JE SUIS UN ACTIONNAIRE NON INSCRIT?

Vous êtes un actionnaire non inscrit ou un actionnaire véritable si vos Actions sont détenues au nom d'un intermédiaire tel une banque, une

**Les actionnaires non inscrits doivent s'assurer que les instructions de vote relatives à leurs Actions sont communiquées à la personne appropriée.**

société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou tout autre prête-nom. À ce titre, vous recevrez généralement un formulaire d'instructions de vote de votre prête-nom. Si vous n'êtes pas certain d'être un actionnaire non inscrit, veuillez communiquer avec AST au 1-800-387-0825 ou au 416-682-3860.

Les lois et règlements sur les valeurs mobilières applicables exigent des prête-noms d'actionnaires non inscrits qu'ils demandent des instructions de vote avant l'Assemblée. Vous recevrez de votre prête-nom une demande d'instructions de vote pour le nombre d'Actions détenues en votre nom. Les instructions de vote du prête-nom contiendront des directives relatives à la signature et au retour du document et ces directives doivent être lues attentivement et suivies afin de veiller à ce que les droits de vote rattachés à vos Actions soient exercés en conséquence à l'Assemblée. Les droits de vote afférents aux Actions détenues par votre prête-nom ne peuvent être exercés que selon vos instructions. En l'absence d'instructions spécifiques, il est interdit à votre prête-nom d'exercer les droits de vote rattachés à vos Actions. Par conséquent, vous devez vous assurer que les instructions de vote relatives à vos Actions sont communiquées à la personne appropriée.

La Société peut utiliser le service Broadridge QuickVote^MC pour aider les actionnaires véritables à exercer les droits de vote afférents à leurs actions par téléphone. Subsidiairement, Kingsdale Advisors peut communiquer avec les actionnaires véritables pour les aider à exercer aisément les droits de vote afférents à leurs Actions directement par téléphone.

**VOTE EN PERSONNE**

Si vous souhaitez voter en personne à l'Assemblée, vous devez inscrire votre nom dans l'espace indiqué sur le formulaire d'instructions de vote qui vous a été fourni par votre prête-nom et suivre les directives relatives à la signature et au retour fournies par votre prête-nom.

**INSTRUCTIONS DE VOTE**

Votre prête-nom est tenu d'obtenir vos instructions de vote bien avant l'Assemblée. Chaque prête-nom a ses propres méthodes de mise à la poste et fournit ses propres directives de retour, que vous devriez suivre attentivement afin de vous assurer que les droits de vote rattachés à vos Actions sont exercés à l'Assemblée.

**Si vous recevez un formulaire d'instructions de vote, vous ne pouvez utiliser celui-ci comme procuration pour voter vous-même à l'Assemblée, puisque vous devez le retourner à votre prête-nom ou à un autre intermédiaire, selon le cas, bien avant l'Assemblée afin que les droits de vote rattachés à vos Actions puissent être exercés ou qu'un représentant puisse être nommé afin d'assister à l'Assemblée et d'y voter en votre nom.**

**RÉVOCATION DES INSTRUCTIONS DE VOTE**

Un actionnaire non inscrit qui a donné des instructions de vote peut les révoquer en suivant les procédures fournies par son prête-nom.

Si vous avez des questions concernant ce qui précède ou avez besoin d'aide pour voter, nous vous invitons à communiquer avec Kingsdale Advisors sans frais en Amérique du Nord au 1-866-581-1513 ou à frais virés de l'extérieur de l'Amérique du Nord au 416-867-2272 ou par courriel à contactus@kingsdaleadvisors.com.

# 2 | INFORMATION GÉNÉRALE

## 2.1 | OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT D'ACTIONS DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 18 avril 2018, le Conseil d'administration a autorisé une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités (« **Offre publique de rachat 2018** ») pour le rachat jusqu'à 1 500 000 Actions, représentant approximativement 3,5 % du flottant des Actions de la Société en date du 16 avril 2018. Dans le cadre d'un plan de rachat automatique, Valeurs mobilières Desjardins inc. avait été nommée, pour le compte de la Société, comme courtier responsable pour procéder aux rachats des Actions aux termes de l'Offre publique de rachat 2018. L'Offre publique de rachat 2018 expirera le 22 avril 2019. En 2018, la Société a racheté pour annulation 92 696 Actions en vertu de l'Offre publique de rachat 2018. Aucune Action n'a été rachetée pour annulation jusqu'à maintenant en 2019 en vertu de l'Offre publique de rachat 2018. Les actionnaires peuvent obtenir sans frais une copie de l'avis

déposé auprès de la Bourse de Toronto dans le cadre de l'Offre publique de rachat 2018 en communiquant avec le Secrétaire à legal@uniselect.com.

# 3 | ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

## 3.1 | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant y afférent sont inclus au Rapport annuel de 2018 de la Société, disponibles sur le site Web de Uni-Sélect à uniselect.com, sur SEDAR à sedar.com, et en version imprimée, sans frais, à tout actionnaire qui en fait la demande en communiquant aux Relations avec les investisseurs au 514-731-0000 ou à investisseurs@uniselect.com.

## 3.2 | ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les onze candidats à l'élection des administrateurs, sur recommandation du comité de régie d'entreprise et de nomination, sont proposés comme administrateurs. Tous les candidats ont établi leur éligibilité et leur volonté de servir comme administrateur s'ils sont élus au Conseil. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt en vertu des dispositions pertinentes des lois applicables. Le vote pour chaque administrateur se déroulera sur une base individuelle. Les candidats proposés au Conseil d'administration sont présentés à la rubrique 4 - *Candidats pour élection au Conseil*.

**POLITIQUE PORTANT SUR L'ÉLECTION À LA MAJORITÉ DES VOIX**

**Pour être élu, un candidat doit recevoir un nombre plus élevé de votes « POUR » que d'« ABSTENTIONS ».**

Le Conseil d'administration a une politique voulant qu'à l'occasion de toute élection d'administrateurs dans le cadre d'une élection sans opposition, un candidat qui reçoit un nombre d'« abstentions » plus élevé que de votes « pour », doit remettre sa démission au président du Conseil immédiatement après l'Assemblée. Le Conseil d'administration acceptera immédiatement la démission à moins que celui-ci ne détermine qu'il existe des circonstances exceptionnelles relatives à la composition du Conseil ou aux résultats du vote qui justifient le délai d'acceptation de la démission ou le rejet de celle-ci. Dans les 90 jours suivant l'Assemblée, le Conseil d'administration annoncera sa décision soit d'accepter ou de rejeter la démission par le biais d'un communiqué de presse incluant les motifs du rejet de la démission, le cas échéant. La Société fournira une copie du communiqué de presse annonçant cette décision à la TSX. Un administrateur qui soumet sa démission en vertu de cette politique ne participe pas aux réunions du Conseil d'administration, du comité de régie d'entreprise et de nomination ou de tout autre comité du Conseil lorsque sa démission fait l'objet de discussion.

À moins d'indications contraires, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** l'élection des onze candidats au Conseil d'administration indiqués à la rubrique 4 - *Candidats pour élection au Conseil*.

## 3.3 | NOMINATION DE L'AUDITEUR

Nommé initialement auditeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, le Conseil, sur la recommandation du comité d'audit, recommande le renouvellement du mandat d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« **EY** ») en tant qu'auditeur de la Société pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019. Le mandat de l'auditeur se termine à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou à la nomination d'un successeur.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ont l'intention de voter **POUR** la nomination d'EY en tant qu'auditeur de la Société et de voter en faveur de l'autorisation au Conseil d'administration d'établir la rémunération de l'auditeur, à moins de recevoir des directives contraires.

**HONORAIRES POUR LES SERVICES DE L'AUDITEUR EXTERNE**

La Société a pour règle de retenir les services de consultants externes pour éviter les situations de conflits d'intérêts potentiels mettant en cause son auditeur. Le 28 mars 2017, la Société a changé son auditeur externe indépendant et le Conseil d'administration a nommé EY auditeur remplaçant de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Le tableau suivant fait état du total des honoraires facturés, par catégorie, par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. au cours des exercices 2018 et 2017.

| HONORAIRES PAYÉS À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L. | | |
|---|---|---|
| **CATÉGORIE** | **EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018 ($ CA)** | **EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 ($ CA)** |
| Honoraires d'audit | - | 283 500 |
| Honoraires pour services liés à l'audit | - | 16 170 |
| Honoraires pour services fiscaux | - | - |
| Honoraires pour tous les autres services | - | - |
| **Total** | - | **299 670** |

Le tableau suivant fait état des honoraires facturés, par catégorie, par EY au cours des exercices 2018 et 2017.

| HONORAIRES PAYÉS À ERNST & YOUNG S.R.L./S.E.N.C.R.L. | | |
|---|---|---|
| **CATÉGORIE** | **EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018 ($ CA)** | **EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017 ($ CA)** |
| Honoraires d'audit | 833 464 | 303 187 |
| Honoraires pour services liés à l'audit | 307 010 | 15 225 |
| Honoraires pour services fiscaux | - | - |
| Honoraires pour tous les autres services | - | 86 025 |
| **Total** | **1 140 474**[1] | **404 437** |

[1] L'écart entre les honoraires versés en 2017 et ceux versés en 2018 est directement lié à l'acquisition de The Parts Alliance et aux audits réglementaires exigés au Royaume-Uni.

« **Honoraires d'audit** » comprennent l'ensemble des honoraires professionnels facturés pour des services d'audit dans le cadre des états financiers consolidés annuels de la Société.

« **Honoraires pour services liés à l'audit** » comprennent l'ensemble des honoraires (excluant les Honoraires d'audit et les Honoraires pour services fiscaux) facturés pour des services professionnels qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou aux états financiers consolidés de la Société. Plus spécifiquement, ces services incluent, entre autres, les audits des régimes de retraite, les services d'attestation requis par la loi ou un règlement, les consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables.

« **Honoraires pour services fiscaux** » comprennent l'ensemble des honoraires facturés pour des services professionnels en matière de conformité fiscale américaine, de conseils fiscaux dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt.

« **Honoraires pour tous les autres services** » comprennent l'ensemble des honoraires facturés pour des services professionnels autres que ceux rapportés sous les rubriques identifiées ci-dessus et rendus, lesquels incluent les services relatifs à la vérification diligente financière dans le contexte d'acquisitions.

## 4 | CANDIDATS POUR ÉLECTION AU CONSEIL

Le Conseil d'administration s'est engagé à maintenir un minimum de neuf à un maximum de douze d'administrateurs, estimant ces seuils appropriés en relation avec la taille de la Société et suffisant pour fournir

une diversification adéquate d'expérience et de compétence pour sa gestion. Le nombre d'administrateurs devant être élus à l'Assemblée est de onze.

## 4.1 | INFORMATION SUR LES CANDIDATS

Les candidats dont la nomination en tant qu'administrateurs de Uni-Sélect est proposée, sont présentés ci-dessous. Neuf des onze candidats proposés sont actuellement administrateurs de la Société. Chaque administrateur élu demeurera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que son successeur soit dûment élu, à moins que son poste ne devienne vacant plus tôt.

**Onze candidats sont proposés comme administrateurs.**

Les tableaux ci-dessous présentent l'expérience, les qualifications, les domaines d'expertise, la participation au Conseil et sur ses comités, la participation sur le conseil d'autres sociétés publiques, les résultats des votes de l'assemblée annuelle précédente ainsi que le nombre d'Actions et les unités d'actions différées (« **UAD** » ou « **unités d'actions différées** ») détenues en propriété véritable par chaque candidat proposé comme administrateur ou sur lesquels chacun exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, en date du 31 décembre 2017, du 31 décembre 2018 et du 15 mars 2019.

**DAVID BIBBY**

North Vancouver
(Colombie-Britannique)
Canada

**Chef mondial, Services numériques**
*Finning International Inc.*
Depuis décembre 2016

**Âge** : 48
**Statut :** Indépendant
**Admis au Conseil** : Mai 2018
**Domaines d'expertise :**
- Leadership stratégique
- Virage numérique

M. Bibby est chef mondial, Services numériques de Finning International Inc., le plus important négociant d'équipement à chenilles au monde. Avant d'entrer au service de Finning à temps plein en 2016, il a agi à titre de consultant pour Finning. De 2012 à 2015, il a été chef de l'information de Vancity Savings Credit Union, responsable de l'exploitation et des services TI de l'entreprise. M. Bibby il a été premier vice-président, Technologie de Corporation Canaccord Genuity de 1997 à 2015.

M. Bibby a suivi le cours à l'intention des associés, administrateurs et dirigeants (AAD) de l'Institut canadien des valeurs mobilières.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| Conseil | 11 sur 11[1] |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 6 sur 6[1] |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2018)<br>Comité des ressources humaines et de la rémunération (2018) | Aucun |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD[2] (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | 1 000 | 2 629 | 13,76 | 49 935 |
| 31 décembre 2018 | 1 000 | 2 617 | 19,41 | 70 206 |
| 31 décembre 2017 | - | - | 28,41 | - |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| 29 782 049 | 99,10 | 269 910 | 0,90 |

[1] M. Bibby a été élu au Conseil d'administration et nommé au comité des ressources humaines et de la rémunération le 3 mai 2018.
[2] Pour de l'information concernant les UAD, veuillez consulter la rubrique 8.6 – *Rémunération directe – Incitatifs à court terme.*

## MICHELLE CORMIER, CPA, CA

Montréal (Québec) Canada

**Partenaire d'exploitation**
*Wynnchurch Capital Canada, Ltd.*
Depuis juillet 2014

**Âge :** 62
**Statut :** Indépendante
**Admise au Conseil** : avril 2016
**Domaines d'expertise :**
- Finance - Comptabilité
- Fusions et acquisitions
- Stratégie/Restructuration
- Régie d'entreprise

M^me^ Cormier est un cadre supérieur ayant de l'expérience en gestion financière, en financement d'entreprise, en situation de redressement d'entreprise et de consultation stratégique, ainsi qu'en gouvernance d'entreprise. Elle possède une connaissance approfondie des marchés financiers et une vaste expérience des marchés publics au Canada et aux États-Unis. M^me^ Cormier occupe actuellement le poste de conseillère en exploitation pour les placements québécois de Wynnchurch Capital Canada. Auparavant, elle a exercé les fonctions de directeur financier dans un bureau de gestion de patrimoine, a occupé des postes de haute direction pendant 13 ans et a été directeur financier d'une grande entreprise nord-américaine de produits forestiers et, pendant 8 ans, a assumé divers postes au sein de la haute direction d'Alcan Aluminium Limitée.
En plus de siéger au conseil d'administration et être membre des comités d'audit et des finances et des ressources humaines de Cascades et du conseil et des comités d'audit et des ressources humaines de Champion Iron Limited, M^me^ Cormier siège au conseil d'administration d'Industries Dorel inc. et est membre des comités d'audit et de gouvernance et des candidatures.[3]
M^me^ Cormier détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Bishop's. Elle est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Elle a fait son stage chez EY. Elle est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, de la Fondation *Women Corporate Directors* (chapitre Québec) et de Diversité 50.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| Conseil d'administration | 16 sur 16[4] |
| Comité d'audit | 5 sur 5[4] |
| Comité de régie d'entreprise et de nomination | 6 sur 6[4] |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 2 sur2[4] |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2016), présidente (2018) | Cascades Inc. |
| Comité d'audit (2016) | Champion Iron Limited |
| Comité de gouvernance et de nomination (2016), présidente (2018) | Les Industries Dorel inc. |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération (2018) | |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | 4 000 | 12 576 | 13,76 | 228 086 |
| 31 décembre 2018 | 4 000 | 12 516 | 19,41 | 320 576 |
| 31 décembre 2017 | 4 000 | 5 376 | 28,41 | 266 372 |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| 29 678 797 | 98,76 | 373 162 | 1,24 |

## STÉPHANE GONTHIER, LL.B., M.B.A.

Aventura (Floride) États-Unis

Chef de l'exploitation, Transport de valeurs
*GardaWorld*
Depuis décembre 2015

**Âge** : 52
**Statut** : Indépendant
**Nouveau candidat**
**Domaines d'expertise**
- Gestion de la direction
- Industrie de détail
- Expérience mondiale
- Planification stratégique et développement des affaires

Stéphane Gonthier est chef de l'exploitation, Transport de valeurs de GardaWorld. GardaWorld est la plus grande entreprise privée au monde de solutions d'affaires et de services de sécurité, offrant des services de gestion de trésorerie, des solutions de sécurité physique et spécialisée. De septembre 2013 à mai 2015, il a été président, chef de la direction et administrateur de 99 Cents Only Stores Inc., un important détaillant à valeur extrême en Californie et dans le sud-ouest des États-Unis. De septembre 2007 à septembre 2013, M. Gonthier a été chef de l'exploitation de Dollarama Inc., la plus importante chaîne de magasins de détail à valeur extrême au Canada. Au début de sa carrière, M. Stéphane a occupé de nombreux postes de haute direction au sein de Couche-Tard, l'une des plus grandes chaînes de magasins de proximité au monde.

M. Gonthier détient un LL.B. en droit civil de l'Université de Montréal et un MBA de l'Université de Sherbrooke. Il est membre du Barreau du Québec. M. Gonthier a été récipiendaire du prestigieux prix « Top 40 under 40 » (40 Canadiens performants de moins de 40 ans) au Canada. Il a siégé à de nombreux conseils d'administration de sociétés ouvertes et fermées. Il a agi à titre de conseiller stratégique pour les détaillants mondiaux et régionaux, en Amérique du Nord et à l'étranger.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| s.o. | s.o. |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2014) | Aucun |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | - | - | 13,76 | - |
| 31 décembre 2018 | - | - | 19,41 | - |
| 31 décembre 2017 | - | - | 28,41 | - |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| - | - | - | - |

[3] M^me^ Cormier a présidé et mené la restructuration de Adaltis inc., une entreprise dans le domaine des tests biologiques opérant en Italie, en Chine et à Montréal de 2009 à 2010. Sur sa recommandation, la société a été fermée puis a fait faillite en 2010. En janvier 2017, le dernier créancier garanti de premier rang et l'unique actionnaire de Calyx Transportation Inc. (« Calyx ») ont approché M^me^ Cormier pour qu'elle devienne l'unique administrateur et dirigeant de Calyx. En cette qualité, elle était chargée de liquider Calyx de la manière la plus efficace, après la vente, en décembre 2016, par Calyx de la totalité de l'actif et des entreprises qu'elle exploitait. Le produit net tiré de cette vente a été en majeure partie affecté au remboursement de la dette bancaire, aux indemnités de cessation d'emploi des employés et au paiement des fournisseurs. Une fois tous ces paiements effectués, l'encaisse n'a pas suffi à rembourser le dernier créancier garanti. Vu l'insolvabilité de Calyx, M^me^ Cormier, en sa qualité d'administrateur de Calyx, a approuvé une cession volontaire en faillite en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* afin de mener à terme la liquidation des affaires de Calyx et d'exécuter son mandat.

[4] Le 18 septembre 2018, M^me^ Cormier a été nommée présidente du Conseil, présidente du comité de régie d'entreprise et de nomination et membre du comité des ressources humaines et de la rémunération, de sorte qu'elle a démissionné de sa fonction de présidente du comité d'audit.

## JEFFREY I. HALL, B.SC.A., ING. P., IAS.A.

Oakville (Ontario) Canada

Administrateur de sociétés depuis 2015

**Âge** : 61
**Statut** : Indépendant
**Admis au Conseil :** Avril 2015
**Domaines d'expertise**
- Industrie de la distribution
- Gestion et leadership

M. Hall compte plus de 35 années d'expérience dans le domaine de l'industrie de la distribution. Il a été président et chef de la direction de Rexel Canada Électrique inc. de 2005 à 2014 et président du conseil d'administration de Rexel Amérique du Nord inc. de 2014 à 2015. Rexel, avec les bannières de Westburne et Nedco, est un des plus grands distributeurs de produits électriques, automatisation et télécommunications au Canada. M. Hall a été vice-président de Westburne avant d'agir à titre de chef de la direction.

M. Hall a obtenu avec mention un baccalauréat en sciences appliquées, génie industriel de l'Université de Toronto.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| Conseil d'administration | 16 sur 16 |
| Comité d'audit | 5 sur 5 |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 10 sur 10 |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2015)<br>Comité d'audit (2015)<br>Comité des ressources humaines et de la rémunération (président depuis 2017, membre depuis 2016) | Aucun |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | 3 000 | 9 744 | 13,76 | 175 357 |
| 31 décembre 2018 | 3 000 | 9 698 | 19,41 | 246 468 |
| 31 décembre 2017 | 2 000 | 5 155 | 28,41 | 203 274 |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| 29 373 133 | 97,74 | 678 826 | 2,26 |

## GEORGES E. HEATH, M.B.A.

Chagrin Falls (Ohio) É.-U.

Administrateur de sociétés depuis 2015

**Âge** : 53
**Statut** : Indépendant
**Admis au Conseil** : Juillet 2017
**Domaines d'expertise**
- Peintures industrielles
- Cadre supérieur à l'international

M. Heath est un administrateur de sociétés. Jusqu'à sa retraite en 2015, il a été président du groupe mondial des produits de finition de Sherwin-Williams. Après avoir été directeur de la commercialisation de PPG Industries entre 2002 et 2004, il est entré au service de Sherwin-Williams en tant que vice-président de la commercialisation pour la division des produits de finition, puis son président et directeur général de 2005 jusqu'en 2008 où il est devenu président du groupe. M. Heath possède une vaste expérience de directeur commercial et une solide connaissance pratique des produits de revêtement tant en Amérique du Nord qu'à l'étranger.

M. Heath détient une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Miami.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| Conseil d'administration | 16 sur 16 |
| Comité de régie d'entreprise et de nomination | 4 sur 4[5] |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 6 sur 6[5] |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2017) | Aucun |
| Comité de régie d'entreprise et de nomination (2018) | |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération (2018) | |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | 1 025 | 6 624 | 13,76 | 105 250 |
| 31 décembre 2018 | 1 025 | 6 593 | 19,41 | 147 865 |
| 31 décembre 2017 | 1 025 | 1 323 | 28,41 | 66 707 |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| 29 780 309 | 99,10 | 271 650 | 0,90 |

[5] M. Heath a été nommé au comité de régie d'entreprise et de nomination et au comité des ressources humaines et de la rémunération le 3 mai 2018.

## FREDERICK J. MIFFLIN, B.COMM., M.B.A., AMP, ICD.D

Toronto (Ontario), Canada

Vice-président du conseil

*Blair Franklin Capital Partners*

Depuis 2007

**Âge** : 59
**Statut** : Indépendant
**Nouveau candidat**
**Domaines d'expertise**
- Fusions et acquisitions
- Marchés des capitaux
- Services bancaires et finances

M. Mifflin est un administrateur de sociétés ouvertes chevronné. Il est vice-président du conseil de Blair Franklin Capital Partners Inc., société bancaire d'investissement indépendante du Canada depuis 2007. Auparavant, il a occupé des postes de plus en plus importants dans les services bancaires internationaux, plus récemment à titre de vice-président du conseil et chef mondial des placements et des services bancaires aux entreprises pour l'une des principales banques du Canada, responsable des activités de cette firme au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

M. Mifflin est administrateur principal, président du comité d'audit et membre du comité de rémunération et de gouvernance d'Altius Minerals Corporation.

M. Mifflin est titulaire d'un MBA de l'Université de Chicago et a terminé le programme de gestion avancée de la Harvard Business School. Il a également été dirigeant en résidence à l'INSEAD en 2005.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| s.o. | s.o. |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| s.o. | Altius Minerals Corporation |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#)[5] | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | - | - | 13,76 | - |
| 31 décembre 2018 | - | - | 19,41 | - |
| 31 décembre 2017 | - | - | 28,41 | - |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| - | - | - | - |

## ROBERT MOLENAAR, BSC, AMP

Noordwijk, Pays-Bas

**Vice-président intérimaire, Réorganisation**

*FinishMaster, Inc.*

Depuis janvier 2019

**Âge** : 58
**Statut :** Non indépendant
**Admis au Conseil :** Mai 2017
**Domaines d'expertise**
- Cadre supérieur à l'international
- Industrie automobile, peinture carrosserie

M. Molenaar est depuis janvier 2019 vice-président intérimaire, Réorganisation, de FinishMaster, Inc. filiale de la Société. Il a été chef de la direction de Tradebe Management Limited, une multinationale du secteur de la gestion des déchets dangereux, de 2015 à juillet 2018, alors qu'il a pris sa retraite et s'est joint à son conseil d'administration. Auparavant, il a occupé des postes de direction à l'international chez AkzoNobel N.V., dont celui de Directeur général peinture de carrosserie pour automobile pour la région de l'Asie-Pacifique, vice-président peinture de carrosserie pour automobile en Amérique du Nord et, de janvier 2010 à décembre 2014, celui de directeur général à l'international de revêtements et finitions de protection maritimes.

M. Molenaar détient un baccalauréat en science des polymères de la Saxion Hogeschool Enschede de Enschede aux Pays-Bas, et achevé l'Advanced Management Programme (AMP) pour les cadres supérieurs de la Harvard University.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| Conseil d'administration | 16 sur 16 |
| Comité de régie d'entreprise et de nomination | 6 sur 6[6] |
| Comité des ressources humaines et de la rémunération | 10 sur 10[6] |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2017) | Aucun |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | 2 000 | 17 102 | 13,76 | 262 844 |
| 31 décembre 2018 | 2 000 | 12 980 | 19,41 | 290 762 |
| 31 décembre 2017 | Aucune | 3 766 | 28,41 | 106 992 |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| 29 286 997 | 97,45 | 764 962 | 2,55 |

[6] M. Molenaar a démissionné du comité de régie d'entreprise et de nomination et du comité des ressources humaines et de la rémunération en janvier 2019.

## PIERRE A. RAYMOND, LL.L.

Montréal (Québec) Canada

Administrateur de sociétés depuis 2014

**Âge** : 64
**Statut** : Indépendant
**Nouveau candidat**

**Domaines d'expertise**
- Fusions et acquisitions
- Affaires juridiques
- Régie d'entreprise

M. Raymond a initialement été nommé au Conseil le 18 mars 2019. Associé au sein du cabinet d'avocats Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., il a été un avocat chevronné en matière de fusions et acquisitions, de gouvernance d'entreprise et de valeurs mobilières et membre du conseil de sociétés ouvertes. Il a été président du cabinet de 2006 à 2012 et membre du conseil et du comité exécutif de 1997 à 2012. M. Raymond a agi comme conseiller juridique de diverses sociétés dans le cadre d'opérations nationales et internationales, de placements de valeurs mobilières et de financements, et il jouit d'une vaste expérience en fusions et acquisitions, tant à titre d'avocat que de membre de conseils d'administration. Après avoir démissionné de son poste de président du cabinet, M. Raymond a continué de coordonner les nombreuses initiatives nationales et régionales du cabinet et d'exercer un rôle de gestion au bureau de Montréal, mettant l'accent sur les relations avec les clients. Il a pris sa retraite du cabinet en 2014.

M. Raymond a siégé aux conseils d'administration de Restaurants Imvescor, Rona, Catalyst Paper Corporation et Pethealth.

M. Raymond est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université de Montréal.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| s.o. | s.o. |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| s.o. | Aucun |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | - | - | 13,76 | - |
| 31 décembre 2018 | - | - | 19,41 | - |
| 31 décembre 2017 | - | - | 28,41 | - |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | Votes en faveur | Votes en faveur | Votes en faveur |
|---|---|---|---|
| - | - | - | - |

## RICHARD G. ROY, FCPA, FCA

Verchères (Québec) Canada

Administrateur de sociétés depuis 2015

**Âge** : 63
**Statut :** Indépendant
**Admis au Conseil** : Mai 2008
**Domaines d'expertise**
- Industrie automobile
- Finances - comptabilité

M. Roy a été président et chef de la direction de Uni-Sélect jusqu'au 31 juillet 2015. Avant janvier 2008, il a occupé les postes de vice-président, chef de l'exploitation et vice-président, administration et chef des opérations financières de la Société.

M. Roy siège au conseil de Dollarama Inc. et est président de son comité d'audit. Il est également membre du conseil d'administration de GDI Services aux Immeubles inc. et des comités d'audit et de gouvernance et des ressources humaines de cette dernière. M. Roy siège également au conseil d'administration de Toromont Industries Ltd. et est membre de ses comités d'audit et de gouvernance.

M. Roy est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires des HEC de Montréal. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le titre Fellow lui a été décerné en 2012.

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| Conseil d'administration | 15 sur 16 |
| Comité d'audit | 1 sur 1[7] |

| Membre du Conseil/comité | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2008)<br>Comité d'audit, président (2018) | Dollarama inc.<br>GDI Services aux Immeubles inc.<br>Toromont Industries Ltd. |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | 20 000 | 3 080 | 13,76 | 317 581 |
| 31 décembre 2018 | 20 000 | 3 065 | 19,41 | 447 692 |
| 31 décembre 2017 | 15 000 | 2 052 | 28,41 | 484 447 |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| 29 622 824 | 98,57 | 429 135 | 1,43 |

[7] M. Roy a été nommé président du comité d'audit le 18 septembre 2018.

## DENNIS WELVAERT, B.S., M.B.A., MAAP

Leander (Texas) États-Unis

**Président**
*Welvaert Business Solutions, LLC*
Depuis avril 2011

**Âge** : 70
**Statut** : Indépendant
**Admis au Conseil** : Juillet 2013
**Domaines d'expertise**
- Amélioration et optimisation des entreprises
- Industrie du marché secondaire en Amérique du Nord

M. Welvaert est le président de Welvaert Business Solutions, LLC, une société d'expertise-conseil. Il a agi comme président intérimaire de Uni-Select USA, Inc. d'avril à juillet 2013 et comme président du conseil de Uni-Select USA, Inc. du 31 juillet 2013 au 31 décembre 2014. Il a pris sa retraite du poste de président pour la Division nord-américaine du marché secondaire de Dayco et de la Division australienne de Dayco Products, LLC en août 2011. Avec Dayco, M. Welvaert a occupé des postes de direction au sein des divisions des pièces d'origine, industrielle et du marché secondaire.[8]

M. Welvaert détient un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Wayne State, une Maîtrise en administration des affaires de l'Université Eastern Michigan et un « *Master Automotive Aftermarket Professional* » de « *University of the Aftermarket* ».

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| Conseil d'administration | 16 sur 16 |
| Comité d'audit | 2 sur 2[9] |
| Comité de régie d'entreprise et de nomination | 4 sur 4[9] |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2013)<br>Comité d'audit (2018)<br>Comité de régie d'entreprise et de nomination (2018)<br>Comité des ressources humaines et de la rémunération (2019)[9] | Aucun |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | 2 000 | 17 756 | 13,76 | 271 843 |
| 31 décembre 2018 | 2 000 | 17 671 | 19,41 | 381 814 |
| 31 décembre 2017 | 1 000 | 13 009 | 28,41 | 397 996 |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| 29 651 809 | 98,67 | 400 150 | 1,33 |

## MICHAEL WRIGHT, BSC

Stratford-upon-Avon, Royaume-Uni

Administrateur de sociétés depuis 2016

**Âge** : 65
**Statut**: Indépendant
**Admis au Conseil :** Mai 2018
**Domaines d'expertise**
- Industrie automobile
- Commercialisation

M. Wright est un administrateur de sociétés. Jusqu'à sa retraite en 2016, M. Wright a été un membre du comité directeur de Jaguar Land Rover de 2002 à 2016 et a occupé des postes de directeur mondial des affaires, de la stratégie et du service à la clientèle.

M. Wright siège au conseil de Pendragon PLC, est président de son comité de la rémunération et est membre de ses comités d'audit et des candidatures.

M. Wright détient un baccalauréat en sciences de la communication et linguistique de l'université Aston et a achevé le Strategic Management Program à l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires).

| Présence aux Conseil et comités en 2018 | Présence aux réunions |
|---|---|
| Conseil d'administration | 10 sur 11[10] |
| Comité d'audit | 2 sur 2[10] |
| Comité de régie d'entreprise et de nomination | 1 sur 1[10] |

| Membre du Conseil/comités | Membre du Conseil d'une société publique |
|---|---|
| Conseil d'administration (2018)<br>Comité d'audit (2018)<br>Comité de régie d'entreprise et de nomination (2018) | Pendragon PLC |

**Titres détenus ou contrôlés**

| Exercice | Actions (#) | UAD (#) | Cours de l'action ($) | Valeur totale des Actions et UAD ($) |
|---|---|---|---|---|
| 15 mars 2019 | - | 4 387 | 13,76 | 60 365 |
| 31 décembre 2018 | - | 4 366 | 19,41 | 84 744 |
| 31 décembre 2017 | - | - | 28,41 | - |

**Résultats des votes à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 3 mai 2018**

| Votes en faveur | % des votes en faveur | Abstentions | % d'abstentions |
|---|---|---|---|
| 29 759 049 | 99,03 | 292 910 | 0,97 |

[8] M. Welvaert était président de Dayco Products, LLC, une division du marché secondaire en Amérique du Nord, lorsque sa société mère, Mark IV Industries, Inc. a déclaré faillite en avril 2009. Mark IV Industries, Inc. a été libérée de la faillite en novembre 2009 et M. Welvaert a continué d'agir à titre de président jusqu'à sa retraite en août 2011.

[9] M. Welvaert a été nommé au comité d'audit et au comité de régie d'entreprise et de nomination le 3 mai 2018. Il a aussi été nommé au comité des ressources humaines et de la rémunération en janvier 2019.

[10] M. Wright a été élu au conseil d'administration et nommé au comité d'audit le 3 mai 2018. Il a aussi été nommé au comité de régie d'entreprise le 13 novembre 2018.

## 4.2 | INFORMATION SUR LA DÉTENTION D'ACTIONS

Afin de concilier les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires, les Lignes directrices concernant la propriété d'actions pour les membres de la haute direction de la Société (« **LDPA** ») prévoient que le nombre minimum d'Actions que chacun des administrateurs détient doit avoir une valeur égale à trois fois l'allocation annuelle payée aux administrateurs non-présidents, soit une valeur totale de 240 000 $ au 31 décembre 2018. Les administrateurs ont cinq (5) ans de la date de leur élection pour respecter les critères établis selon les LDPA prenant en compte que les administrateurs doivent choisir de recevoir au moins la moitié de leur allocation annuelle sous forme d'UAD. Au 31 décembre 2018, comme indiqué ci-dessous, des huit administrateurs alors en place qui ne sont pas membres de la haute direction cinq respectent ou surpassent le seuil minimal de propriété d'actions requis par le Conseil pour ses administrateurs.

| Administrateur | Actions ordinaires | UAD[1] | Total Actions et titres équivalents | Total valeur marchande des Actions et titres équivalents[2] | Seuil minimal atteint Lignes directrices concernant la propriété d'actions | Date ultime pour atteindre le seuil minimal requis selon les LDPA |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **David Bibby** | 1 000 | 2 617 | 3 617 | 70 206 $ | Non | 3 mai 2023 |
| **Michelle Cormier** | 4 000 | 12 516 | 16 516 | 320 576 $ | Oui | 28 avril 2021 |
| **Jeffrey I. Hall** | 3 000 | 9 698 | 12 698 | 246 468 $ | Oui | 30 avril 2020 |
| **George E. Heath** | 1 025 | 6 593 | 7 618 | 147 865 $ | Non | 26 juillet 2022 |
| **Robert Molenaar** | 2 000 | 12 980 | 14 980 | 290 762 $ | Oui | 4 mai 2022 |
| **Richard G. Roy** | 20 000 | 3 065 | 23 065 | 447 692 $ | Oui | 28 février 2018 |
| **Dennis M. Welvaert** | 2 000 | 17 671 | 19 671 | 381 814 $ | Oui | 31 juillet 2018 |
| **Michael Wright** | - | 4 366 | 4 366 | 84 744 $ | Non | 3 mai 2023 |
| **TOTAL** | **33 025** | **69 506** | **102 531** | **1 990 127** $ | | |

[1] Le nombre d'UAD inclus les dividendes payés sur les Actions au 31 décembre 2018.
[2] Valeur calculée sur la base du cours de clôture par Action de 19,41 $ au 31 décembre 2018.

La Société a aussi établi le nombre minimum des Actions que doit détenir chaque membre de la haute direction dans ses LDPA. Pour plus d'information relative aux LDPA, vous reporter à la rubrique 8.3 - *Sommaire des éléments de la rémunération des cadres supérieurs*.

## 4.3 | INDÉPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

Une majorité des membres du Conseil d'administration et tous les membres des comités du conseil d'administration sont indépendants et ce, tel que défini par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Conseil, soit directement ou via l'un de ses comités, adopte des structures et procédures pour s'assurer que les fonctions du Conseil soient exercées de façon indépendante par rapport à la Direction.

**10 des 11 candidats à l'élection au Conseil d'administration sont indépendants.**

À tout moment, un administrateur peut exiger qu'une réunion du Conseil ou d'un comité ait lieu sans la Direction ou les administrateurs non indépendants. L'agenda pour chaque réunion du Conseil ou d'un comité inclut une période de discussion entre les membres du Conseil en l'absence de la Direction ou des administrateurs non indépendants.

Tous les candidats aux postes d'administrateurs sont indépendants sauf Robert Molenaar, qui est vice-président intérimaire, Réoganisation de FinishMaster, Inc. depuis le 1er janvier 2019.

### INDÉPENDANCE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le Conseil de la Société a été dirigé par un président non membre de la Direction depuis 1985, date à laquelle la Société est devenue une société publique. Cette séparation entre les postes de président et chef de la direction et de Président du Conseil assure que le Conseil puisse agir indépendamment de la Direction et renforce

l'imputabilité. Les conflits d'intérêts potentiels sont évités pendant qu'un leadership avisé, des prises de décisions efficaces et de franches discussions sont encouragés par l'indépendance du président du Conseil.

### 4.4 | MANDATS PARALLÈLES DES ADMINISTRATEURS

En date du 15 mars 2019, parmi les membres et candidats du Conseil, il n'y a aucun de ses administrateurs ou candidats de la Société qui siègent ensemble sur un même conseil ou comité d'une autre société publique.

## 5 | RAPPORT SUR LES PRATIQUES DE GOUVERNANCE

Uni-Sélect a adopté certaines structures, politiques et procédures pour assurer que des pratiques efficaces de gouvernance soient mises en application et que le Conseil puisse agir de façon indépendante par rapport à la Direction. Nos lignes directrices en matière de gouvernance d'entreprise fournissent un cadre d'autorité et de responsabilité permettant au Conseil et à la Direction de prendre des décisions appropriées et rapides créant ainsi de la valeur pour les actionnaires tout en se conformant aux lois applicables et à l'engagement de Uni-Sélect pour un comportement conforme en matière de déontologie, d'intégrité et de transparence.

**Une copie des Lignes directrices sur la gouvernance d'entreprise est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.**

Le Conseil d'administration estime que de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise sont importantes et est attentif à l'évolution des pratiques et orientations en matière de gouvernance au Canada. Le comité de régie d'entreprise et de nomination poursuivra son examen des pratiques en matière de gouvernance de Uni-Sélect et, au besoin, fera des recommandations au Conseil d'administration afin de les améliorer.

### 5.1 | INITIATIVES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Parmi ses nombreuses initiatives en matière de gouvernance, la Société a adopté :

1. un code de déontologie;
2. une politique de conflits d'intérêts;
3. une politique de dénonciation;
4. une politique sur les opérations d'initiés et les périodes d'interdiction;
5. une politique de détention minimale d'actions de la Société pour les administrateurs et les dirigeants;
6. une politique portant sur l'élection d'administrateurs à la majorité des voix;
7. une politique relative à l'âge de départ à la retraite et à la durée du mandat des administrateurs;
8. une charte pour le Conseil et des mandats pour les comités;
9. une description pour les postes de chef de la direction, de président du Conseil d'administration et des présidents des comités;
10. un processus de sélection pour les nouveaux administrateurs;
11. un processus d'évaluation pour le président et chef de la direction, le Conseil d'administration, les comités et les administrateurs;
12. un programme de formation continue pour les administrateurs;
13. un processus d'évaluation annuelle de l'auditeur externe; et
14. une politique sur la diversité au sein du Conseil.

## 5.2 | MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a adopté une charte du Conseil pour établir les responsabilités du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la Direction. Une copie de la Charte du Conseil d'administration est jointe à l'annexe A.

## 5.3 | RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le président du Conseil d'administration a la responsabilité, entre autres, de la structure et la gestion du Conseil et prend les mesures nécessaires afin que le Conseil respecte ses obligations et responsabilités incluant celles en matière de saine gouvernance. Il est en relation sur une base consultative et collabore étroitement avec le Président et Chef de la direction afin que les stratégies, la planification et performances de la haute direction soient clairement présentées au Conseil. De concours avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, le président du Conseil a le devoir d'évaluer la performance du Président et Chef de la direction. Le détail du poste de président du Conseil est affiché sur le site Web de la Société à uniselect.com.

## 5.4 | COMITÉS DU CONSEIL

La principale responsabilité du Conseil est de superviser la Direction de la Société de façon à promouvoir son succès à long terme, conformément à sa responsabilité d'optimiser la valeur de la Société envers les actionnaires. Le Conseil approuve toutes les questions exigées par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) (« **Loi** ») ainsi que selon les statuts et règlements de la Société. Dans la mesure permise par la Loi, le Conseil peut déléguer l'exercice de certains pouvoirs à tout administrateur, dirigeant ou comité du Conseil.

**Une copie de la Charte du Conseil et des mandats des comités est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.**

Considérant la taille de la Société, la nature et l'étendue géographique de ses activités et le grand nombre de lois et de règlements auxquels la Société est assujettie, le Conseil d'administration a mis en place des comités qui assument certaines responsabilités. Ces comités sont le comité d'audit, le comité de régie d'entreprise et de nomination et le comité des ressources humaines et de la rémunération. Tous les comités se rapportent au Conseil d'administration et les recommandations des comités doivent être approuvées par le Conseil.

Un sommaire du mandat de chaque comité du Conseil d'administration suit ci-dessous.

**COMITÉ D'AUDIT**

Le comité d'audit, composé entièrement de membres indépendants, est établi par le Conseil d'administration pour le guider dans les questions d'intégrité des états financiers de la Société, des rapports et de l'établissement de l'information financière. Pour ce faire, il est de la responsabilité du comité d'audit de maintenir la communication libre et ouverte entre le Conseil, l'auditeur externe, l'auditeur interne et la Direction de la Société et de gérer leur performance en reconnaissant que l'auditeur externe est ultimement responsable devant le comité, le Conseil et les actionnaires de la Société. Dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'auditeur externe, le comité fait une évaluation annuelle de l'auditeur externe, en vue d'évaluer et d'apprécier l'indépendance, l'objectivité et le scepticisme professionnel, la qualité de l'équipe de mission et des services qui doivent être offerts, la qualité des communications et de l'interaction avec l'auditeur externe et préapprouve les honoraires de l'auditeur externe.

**COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOMINATION**

Le comité de régie d'entreprise et de nomination, composé entièrement de membres indépendants, est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à la mise en œuvre et au respect des règles, procédures et politiques de gouvernance d'entreprise, en particulier par la révision périodique des fonctions du Conseil, de ses comités et de celles du président du Conseil. Il assiste les membres du Conseil pour identifier les personnes qualifiées pour

devenir membres du Conseil et pour déterminer la composition du Conseil et de ses comités et il examine aussi périodiquement les critères relatifs à la sélection et à la relève des administrateurs. Par ailleurs, il veille à ce qu'un processus soit établi pour évaluer le rendement et l'efficacité du Conseil, des comités et de leurs membres. Il établit des critères d'évaluation du Conseil, du président du Conseil, de chaque comité du Conseil de façon à évaluer annuellement leur efficacité et leur contribution et il recommande des mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des délibérations. Le comité veille à la divulgation complète et entière des éléments de gouvernance d'entreprise de la Société, le cas échéant, dans les documents de la Société.

**COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION**

Le comité des ressources humaines et de la rémunération, composé entièrement de membres indépendants, est établi par le Conseil d'administration pour le guider dans les questions de ressources humaines et de rémunération et pour mettre en œuvre des plans de relève et de perfectionnement des cadres supérieurs. Le comité est chargé d'évaluer et de formuler des recommandations au Conseil quant à la rémunération de la haute direction de la Société, aux régimes, politiques et programmes de rémunération à court et long termes de la Société. En outre, le comité rédige le rapport sur la rémunération de la haute direction reproduit dans la circulaire d'information de la direction.

## 5.5 | ENGAGEMENT ENVERS LES ACTIONNAIRES

Le Conseil et la Direction sont engagés à maintenir un dialogue ouvert avec ses actionnaires. La Société encourage ses actionnaires à lui faire part de leurs commentaires et à participer aux communications régulières avec des analystes financiers et des investisseurs institutionnels.

En 2018, les initiatives d'engagement envers les actionnaires de la Société comprenaient :

- La participation des investisseurs institutionnels et des actionnaires à des tournées promotionnelles avec la direction, notamment des rencontres à Montréal et à Toronto, au Canada; et
- La participation des investisseurs et des actionnaires tout au long de l'année à des rencontres en personne et à des appels conférence.

De plus, la Société tient régulièrement ses actionnaires informés en publiant auprès de SEDAR à sedar.com et sur son site Web à uniselect.com ses rapports annuels et trimestriels ainsi que toute documentation d'information continue et réglementaire. Régulièrement, des présentations destinées aux investisseurs sont téléchargées sur le site Web de la Société. L'assemblée générale annuelle offre une autre excellente occasion de dialogue. La Société apprécie les commentaires des actionnaires, qui peuvent communiquer avec le service des relations avec les investisseurs par courriel à l'adresse investisseurs@uniselect.com.

## 5.6 | DESCRIPTIONS DE POSTE

Le Conseil d'administration doit définir les rôles et les responsabilités du Conseil et de la Direction. En plus, le Conseil a établi des descriptions de poste pour le président et chef de la direction, le président du Conseil et les présidents des comités.

**Une copie des descriptions de poste est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.**

Le président du Conseil est responsable de la gestion efficace des affaires du Conseil en conformité avec les principes de gouvernance d'entreprise.

La description de poste du président d'un comité établit les responsabilités et tâches du président de chaque comité afin de guider chaque comité dans l'accomplissement de ses fonctions.

La description de poste pour le président et chef de la direction est établie de concert avec les observations du président et chef de la direction et celles du comité des ressources humaines et de la rémunération, et est approuvée par le Conseil d'administration. Selon la description, la responsabilité fondamentale du président et

chef de la direction est l'orientation générale et la gestion des affaires et des activités de la Société, dans les limites d'autorité déléguées par le Conseil, visant à atteindre les buts et objectifs approuvés par ce dernier.

## 5.7 | ORIENTATION ET FORMATION CONTINUE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'administration s'assure que les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation portant sur la nature et le fonctionnement des activités de la Société. La Direction fournit aux nouveaux administrateurs de l'information générale sur la Société et donne aux nouveaux administrateurs l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel, ainsi que la possibilité de visiter les centres de distribution et autres installations de la Société.

Les nouveaux administrateurs reçoivent aussi une formation de base sur le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution de chaque administrateur (y compris l'engagement en temps et en ressources requis de chaque administrateur) pour les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Le Conseil s'assure que les administrateurs participent à des activités de formation sur une base régulière. La Direction ou des consultants indépendants font des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et mettent le Conseil à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de gouvernance.

## 5.8 | PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Annuellement, la Société consacre deux journées à discuter, élaborer et planifier la stratégie à long terme. De plus, la discussion de la stratégie à court et à long termes est un point récurrent à l'ordre du jour des réunions régulières du Conseil.

## 5.9 | ÉTHIQUE COMMERCIALE

La Société a un Code d'éthique qui gouverne la conduite des administrateurs, dirigeants et employés de Uni-Sélect. Le Conseil d'administration, de concert avec le comité des ressources humaines et de la rémunération, est responsable de la surveillance de l'implantation, de l'application et de l'efficacité du Code de déontologie en s'assurant qu'il est conforme et à jour et en recommandant l'adoption de toute politique et procédure requises en vertu du Code. La Direction supervise ses pratiques pour s'assurer qu'elles reflètent les valeurs et croyances préconisées par la Société et ce, en plus des règles fondamentales qui doivent régir toute personne, qui, d'une quelconque façon, peut engager la responsabilité de la Société. Tout non-respect du Code pourra donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant inclure un congédiement ou, dans le cas d'un administrateur, son retrait du Conseil d'administration.

**Une copie du Code d'éthique, de la politique de conflits d'intérêts et de la politique de dénonciation est disponible à uniselect.com ou en communiquant avec les Relations avec les investisseurs.**

**CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Uni-Sélect a une politique qui traite des conflits d'intérêts qui doit être remplie et signée par tous les administrateurs, dirigeants et employés. Cette politique a pour but de maintenir un niveau élevé d'intégrité dans l'accomplissement des activités professionnelles et d'assurer la conformité avec les lois, les règles et les normes de conduite professionnelle les plus strictes dans chacune des juridictions où la Société exerce ses activités. Généralement, tout employé, dirigeant ou administrateur de la Société ne doit avoir ni activité, lien ou intérêt qui pourraient priver la Société de leur loyauté lorsqu'ils agissent au nom de la Société.

À moins d'une approbation préalable, aucun employé, dirigeant ou administrateur ne doit s'engager ou développer une relation professionnelle avec un individu ou une compagnie, ou s'impliquer dans quelque initiative ou action que ce soit s'il y a une possibilité d'un conflit d'intérêts, potentiel ou apparent.

Les dirigeants doivent immédiatement informer le président et chef de la direction et les administrateurs doivent immédiatement informer le président du Conseil, ou le président du comité des ressources humaines et de la rémunération, de tout intérêt financier important, emploi ou poste avec toute entreprise ou société qui est en concurrence avec la Société ou qui exerce ou qui désire exercer des activités avec la Société ou de toute situation qui est susceptible de créer un conflit d'intérêts, potentiel ou apparent.

**POLITIQUE DE DÉNONCIATION**

La Société a une politique en place qui traite des procédures de dénonciation au comité d'audit. Cette politique décrit les procédures pour la réception et le traitement des plaintes ainsi que la conservation des dossiers de plaintes en rapport avec la comptabilité de la Société, les contrôles comptables internes, les questions d'audit, les questions de ressources humaines et la fraude.

Le comité d'audit a la responsabilité de traiter toute question, confidentielle et anonyme soumise par les employés de la Société, reliée à la comptabilité ou à l'audit. Les procédures sont destinées à combler ces responsabilités et à garantir que toutes les plaintes et préoccupations soient immédiatement et efficacement traitées. Une copie de la politique est disponible à uniselect.com.

# 6 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET PRÉSENCE AUX RÉUNIONS

## 6.1 | FAITS SAILLANTS

En 2018, les administrateurs ont :

1. accompli les responsabilités habituelles telles que :
   - l'évaluation du rendement de la Direction;
   - des modifications au sein de la Direction;
   - l'évaluation du rendement de la Société;
   - la constitution d'un comité spécial chargé de superviser l'examen de solutions stratégiques de rechange et d'analyser, d'explorer, d'examiner et d'évaluer activement un ensemble global de solutions de rechange afin de maximiser la valeur pour les actionnaires;
   - le lancement, en collaboration avec la Direction, d'un examen approfondi de FinishMaster, Inc. et l'élaboration d'un vaste programme d'amélioration du rendement en vue de réajuster le modèle d'affaires;
   - l'approbation du plan stratégique et la surveillance de l'exécution du plan;
   - la gestion des risques et ses processus;
   - la gestion des talents et la planification de la relève de la haute direction.
2. modifié la composition des divers comités du Conseil en harmonie avec l'évolution de l'entreprise de la Société; et
3. préparé la relève des membres et de la présidence du Conseil.

## 6.2 | COMPOSITION DES COMITÉS

Les trois comités du Conseil d'administration[1] sont composés en date du 15 mars 2019 comme suit :

| ADMINISTRATEURS | AUDIT | RÉGIE ET NOMINATION | RH ET RÉMUNÉRATION |
|---|---|---|---|
| **Indépendants :** | | | |
| David Bibby | | | ● |
| Michelle Cormier | ● | Présidente | ● |
| Jeffrey I. Hall | ● | | Président |
| George E. Heath | | ● | ● |
| Richard G. Roy | Président | | |
| Dennis M. Welvaert | ● | ● | ● |
| Michael Wright | ● | ● | |
| **Non indépendants :** | | | |
| André Courville | | | |
| Robert Molenaar | | | |

[1] L'ordre du jour de chacune de ces réunions prévoit une période de discussion en l'absence de la direction et des administrateurs non indépendants.

## 6.3 | RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'objectif de la Société est d'offrir à ses administrateurs une rémunération concurrentielle, suffisante pour attirer et retenir des administrateurs de qualité compte tenu de l'environnement dans lequel la Société évolue. La rémunération globale des administrateurs est revue régulièrement.

Le tableau suivant montre la structure de la rémunération des administrateurs non-membres de la direction depuis 2018 :

| POSTE OU SERVICE | HONORAIRES |
|---|---|
| **Président du Conseil** | |
| Rémunération | 225 000 $[1] |
| **Autres administrateurs non-membres de la direction** | |
| Rémunération de base | 80 000 $[2] |
| Rémunération additionnelle | |
| Participation à une réunion du Conseil ou de comité | 1 750 $ |
| Président du comité d'audit | 15 000 $ |
| Président du comité des ressources humaines et de la rémunération | 12 000 $ |
| Président du comité de régie d'entreprise et de nomination | 10 000 $ |

[1] Payable en quatre versements égaux le premier jour de chaque trimestre.

[2] Payable en quatre versements égaux le premier jour de chaque trimestre. De l'allocation trimestrielle, un minimum de 5 000 $ est payable en UAD. De plus, un administrateur peut choisir de recevoir tout ou partie de sa rémunération totale sous forme d'UAD. Un administrateur peut ainsi recevoir jusqu'à 100 % de sa rémunération totale en UAD. Le tableau qui suit présente les choix de rémunération des administrateurs non-membres de la direction actuels :

| ADMINISTRATEURS | POURCENTAGE ACTUEL DE LA RÉMUNÉRATION PAYABLE EN UAD (à l'exclusion du montant obligatoire) | LDPA RESPECTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018 (COURS) |
|---|---|---|
| David Bibby | 50 % | |
| Michelle Cormier | 100 % | ● |
| Jeffrey I. Hall | 50 % | ● |
| George E. Heath | 50 % | |
| Pierre A. Raymond | 100 % | |
| Richard G. Roy | 0 % | ● |
| Dennis M. Welvaert | 50 % | ● |
| Michael Wright | 75 % | |

[3] Ces honoraires sont payés en équivalent en dollars américains pour les administrateurs non-Canadiens.

## 6.4 | TABLEAU DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit détaille la rémunération versée à chaque administrateur non-membre de la Direction au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 :

| NOM | HONORAIRES | ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS[1] | ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS | RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES | VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE | AUTRE RÉMUNÉRATION | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **David Bibby[2]** | 39 125 $ | 54 125 $ | - | - | - | - | 93 250 $ |
| **Michelle Cormier** | 42 760 $ | 143 200 $ | - | - | - | - | 185 960 $ |
| **André Courville[3]** | 87 000 $[4] | 86 918 $ | - | - | - | - | 173 918 $ |
| **Patricia Curadeau-Grou[5]** | 0 $ | 57 414 $ | - | - | - | - | 57 414 $ |
| **Jeffrey I. Hall** | 71 000 $ | 90 939 $ | - | - | - | - | 161 939 $ |
| **George E. Heath** | 80 980 $ | 107 219 $ | - | - | - | - | 188 199 $ |
| **Richard L. Keister[6]** | 59 493 $ | 13 000 $ | - | - | - | - | 72 493 $ |
| **Robert Molenaar** | 0 $ | 187 570 $ | - | - | - | - | 187 570 $ |
| **Richard G. Roy** | 113 269 $ | 19 987 $ | - | - | - | - | 133 256 $ |
| **Dennis M. Welvaert** | 64 701 $ | 90 939 $ | - | - | - | - | 155 640 $ |
| **Michael Wright[7]** | 31 368 $ | 89 636 $ | - | - | - | - | 121 004 $ |
| **TOTAL** | **589 696 $** | **940 947 $** | - | - | - | - | **1 530 643 $** |

1 La colonne indique la valeur globale en dollars des UAD émis respectivement aux administrateurs en tenant compte des valeurs à la date d'octroi. Les UAD, payées sur une base trimestrielle, remplacent une portion des honoraires gagnés par l'administrateur. Un minimum 5 000 $ est versé trimestriellement à l'administrateur sous forme d'UAD. De plus, un administrateur peut choisir de recevoir entièrement ou partiellement sa rémunération sous forme d'UAD. Un administrateur peut, sur demande transmise avant le dernier jour de l'exercice, décider de modifier le pourcentage de sa rémunération payable sous forme d'UAD dès l'exercice suivant.

2 M. David Bibby est devenu administrateur de la Société le 3 mai 2018.

3 M. Courville était rémunéré à titre de président du Conseil pour la période allant du 1er janvier 2018 au 17 septembre 2018, puis il a été nommé président et chef de la direction intérimaire et a démissionné comme président du Conseil. Les honoraires décrits dans ce tableau couvrent uniquement la période allant du 1er janvier 2018 au 17 septembre 2018. Toute la rémunération gagnée par M. Courville en 2018, y compris la rémunération gagnée à titre de président du Conseil et divulguée dans ce tableau, est indiquée à la rubrique 9 – *Tableau sommaire de la rémunération*.

4 Comprend le montant de 5 250 $ en jetons de présence gagnés pour les réunions supplémentaires en 2017 (en excès de 27) payables au premier trimestre suivant la fin de l'exercice conformément à la convention de rémunération de M. Courville à titre de président du Conseil qui a pris fin le 17 septembre 2018.

5 Mme Patricia Curadeau-Grou a cessé d'être administratrice de la Société le 3 mai 2018.

6 M. Richard L. Keister a cessé d'être administrateur de la Société le 3 mai 2018.

7 M. Michael Wright est devenu administrateur de la Société le 3 mai 2018.

M. Courville, président et chef de la direction intérimaire depuis le 18 septembre 2018, n'a reçu aucune rémunération pour ses services à titre d'administrateur de Uni-Sélect depuis cette date.

M. Roy, ancien dirigeant de la Société, a cotisé au régime de retraite de la Société pendant son mandat. Par conséquent, il reçoit une prestation du régime de retraite aux termes du régime de la Société.

Le tableau suivant présente toutes les attributions d'UAD[11] en cours pour chaque administrateur non-membre de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 :

| NOM | ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS | | | | ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES | PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS | EXPIRATION DES OPTIONS | VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES | NOMBRE D'ACTIONS OU D'UNITÉS D'ACTIONS ATTRIBUÉES MAIS NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES[1] | VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS | VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES)[2] |
| | (#) | ($) | DATE | ($) | (#) | ($) | ($) |
| **David Bibby** | | | | | 2 617 | - | 50 163 |
| **Michelle Cormier** | - | - | - | - | 12 516 | - | 239 907 |
| **André Courville[3]** | - | - | - | - | 15 745 | - | 301 800 |
| **Patricia Curadeau-Grou** | - | - | - | - | 27 058 | - | 518 648 |
| **Jeffrey I. Hall** | - | - | - | - | 9 698 | - | 185 891 |
| **George E. Heath** | - | - | - | - | 6 593 | - | 126 375 |
| **Richard L. Keister** | - | - | - | - | - | - | - |
| **Robert Molenaar** | - | - | - | - | 12 980 | - | 248 801 |
| **Richard G. Roy** | - | - | - | - | 3 065 | - | 58 750 |
| **Dennis M. Welvaert** | - | - | - | - | 17 671 | - | 338 718 |
| **Michael Wright** | | | | | 4 366 | | 83 687 |
| **TOTAL** | - | - | - | - | **112 309** | - | **2 152 740** |

[1] Les UAD sont acquises à l'attribution. Toutefois, les UAD ne sont payées qu'en vertu de certains événements de rachat. Le nombre d'UAD est déterminé trimestriellement en divisant le total des honoraires gagnés durant le trimestre par le cours de clôture moyen des Actions négociées sur la TSX sur la période de cinq (5) jours de séance précédant immédiatement le dernier jour de chaque trimestre.

[2] La valeur marchande ou de paiement est fondée sur le cours de clôture moyen sur la période des cinq (5) derniers jours de séance de 2018 sur la TSX (19,168 $).

[3] Pour M. Courville, les UAD attribuées après sa nomination comme président et chef de la direction intérimaire le 18 septembre 2018 ne sont pas incluses.

La Société rembourse ses administrateurs pour leurs déplacements et autres dépenses qu'ils engagent pour participer aux réunions du Conseil ou des comités. Les administrateurs ne reçoivent pas de rémunération à base d'actions à l'exception des UAD.

Les administrateurs sont couverts par une police d'assurance Administrateurs et Dirigeants. La prime de 166 898 $ US est payée par la Société.

[11] Voir la rubrique 8.6 *Rémunération directe – Incitatifs à court terme* pour tout détail additionnel au sujet du Régime d'unités d'actions différées.

## 6.5 | POLITIQUE ANTI-COUVERTURE

La politique anti-couverture de la Société prévoit qu'un administrateur ou un membre de la haute direction ne peut, pour les fins de couverture d'une attribution à base de titres de participation de la Société ou de titres de la Société détenus par eux pour se protéger contre une baisse du cours des titres de la Société, acheter, vendre ou conclure des instruments dérivés, des conventions ou des titres, dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction de la valeur des titres de la Société ou tout autre instrument dérivé, convention, arrangement ou entente qui aurait pour effet de modifier, directement ou indirectement, leur intérêt financier dans les titres de la Société ou encore leur risque financier à l'égard de la Société.

## 6.6 | REGISTRE DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Le tableau qui suit décrit la présence de chaque administrateur non-membre de la direction de la Société aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2018.

| NOM | CONSEIL (16 RÉUNIONS) | COMITÉ D'AUDIT (5 RÉUNIONS) | COMITÉ DE RÉGIE D'ENTREPRISE ET DE NOMINATION (6 RÉUNIONS) | COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION (10 RÉUNIONS) |
|---|---|---|---|---|
| **David Bibby**[1] | 11/11 | - | - | 6/6 |
| **Michelle Cormier**[2] | 16/16 | 5/5 | 6/6 | 2/2 |
| **André Courville**[3] | 10/11 | 4/4 | 5/5 | 8/8 |
| **Patricia Curadeau-Grou**[4] | 3/5 | 3/3 | - | 4/4 |
| **Jeffrey I. Hall** | 16/16 | 5/5 | - | 10/10 |
| **George E. Heath** | 16/16 | - | 4/4 | 6/6 |
| **Richard L. Keister**[5] | 4/5 | 3/3 | 2/2 | - |
| **Robert Molenaar** | 16/16 | - | 6/6 | 10/10 |
| **Richard G. Roy**[6] | 15/16 | 1/1 | - | - |
| **Dennis M. Welvaert**[7] | 16/16 | 2/2 | 4/4 | - |
| **Michael Wright**[8] | 10/11 | 2/2 | 1/1 | - |

[1] M. David Bibby a été élu au Conseil d'administration et nommé au comité des ressources humaines et de la rémunération le 3 mai 2018.

[2] Mme Michelle Cormier a été nommée membre du comité des ressources humaines et de la rémunération et présidente du Conseil d'administration le 18 septembre 2018.

[3] M. André Courville a été nommé président et chef de la direction intérimaire le 18 septembre 2018. La présence de M. Courville aux réunions est indiquée dans le tableau qui précède pour la période du 1er janvier 2018 au 17 septembre 2018.

[4] Mme Patricia Curadeau-Grou a cessé d'être membre du Conseil d'administration et du comité des ressources humaines et de la rémunération le 3 mai 2018.

[5] M. Richard L. Keister a cessé d'être membre du Conseil d'administration, du comité d'audit et du comité de régie d'entreprise et de nomination le 3 mai 2018.

[6] M. Richard G. Roy a été nommé président et membre du comité d'audit le 18 septembre 2018.

[7] M. Dennis M. Welvaert a été nommé membre du comité d'audit et du comité de régie d'entreprise et de nomination le 3 mai 2018.

[8] M. Michael Wright a été élu au Conseil d'administration et a été nommé au comité d'audit le 3 mai 2018. Il a été nommé au comité de régie d'entreprise et de nomination le 18 septembre 2018.

**En 2018, l'ordre du jour de chaque réunion régulièrement planifiée du Conseil ou d'un comité prévoyait une réunion à huit clos, sans la présence des membres de la Direction de Uni-Sélect ainsi qu'une réunion à huit clos excluant les membres non indépendants du Conseil. Le président du Conseil informe la Direction de la teneur des discussions, des résolutions adoptées et des mesures devant être prises.**

## 6.7 | DIVERSITÉ DU CONSEIL

Uni-Sélect reconnaît les avantages de la diversité pour la Société, et ceci, à tous les niveaux de ses opérations, y compris au Conseil et au niveau de la Direction. En ce qui a trait à la composition du Conseil, de façon générale le comité de régie d'entreprise et de nomination s'assure que le Conseil soit composé d'administrateurs évoluant dans des milieux distincts possédant des caractéristiques personnelles, qualités ainsi que des compétences et de l'expertise enrichissant la Société et permettant chaque administrateur de s'acquitter de ses responsabilités inhérentes. Lors de la recherche d'un candidat pour un poste d'administrateur, le comité évaluera la diversité du Conseil, prendra en considération la représentation féminine au Conseil, tout en tenant compte du critère de l'indépendance des candidats, et possédant l'éventail des compétences, des connaissances et d'expérience requises afin de répondre aux besoins de la Société. La Société a adopté une politique écrite en matière de diversité, qui fait notamment état de la représentation des femmes au sein du Conseil. La politique reconnait la diversité des sexes comme un aspect important de la diversité et le rôle important que les femmes, avec des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent jouer pour contribuer à la diversité des points de vue au niveau du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration ne croit pas que l'établissement de quotas ou d'objectifs mesurables soit nécessaire afin de procéder à l'identification ou à la sélection des meilleurs candidats. Par conséquent, la Société n'a pas établi d'objectifs en ce qui concerne la représentation des femmes au sein du Conseil d'administration. Le comité examinera la politique annuellement, ce qui comprendra une évaluation de l'efficacité de la politique. Le comité abordera toutes modifications qui pourraient être nécessaires et recommandera de telles modifications au Conseil d'administration pour approbation.

Présentement, une femme siège au Conseil, soit M^me^ Michelle Cormier, qui agit à titre de présidente du Conseil, représentant 12,5 % des administrateurs indépendants, et 11 % des administrateurs globalement. Après l'Assemblée et en supposant que tous les candidats administrateurs sont élus, 1 des 11 administrateurs (8 %) sera une femme. La Société a eu recours par le passé aux services d'experts en recrutement de cadres pour trouver les meilleurs candidats possibles pour le Conseil, compte tenu de tous les facteurs pertinents. La Société est déterminée à constituer un Conseil d'administration équilibré et diversifié. Dans le cas de l'ajout de M. Raymond au Conseil, la Société avait l'occasion d'avoir un membre jouissant d'une vaste expérience en matière de fusions et acquisitions, de gouvernance d'entreprise et d'opérations tant comme professionnel que comme membre d'autres conseils d'administration, et elle estimait qu'il était dans l'intérêt véritable de la Société d'ajouter une personne ayant des antécédents et des compétences spécifiques. De plus, les deux nouveaux candidats proposés à l'élection au Conseil d'administration sont Stéphane Gonthier, qui a une vaste expérience mondiale en transformation des entreprises et en gestion et Frederick J. Mifflin, qui est un administrateur chevronné de sociétés ouvertes ayant une expérience pratique en leadership et en gestion d'exploitation. Ces candidats ont été sélectionnés en fonction de leurs qualifications exceptionnelles et pertinentes et non de leur sexe.

## 6.8 | RELÈVE POUR LE CONSEIL ET GRILLE DE COMPÉTENCES

Le comité de régie d'entreprise et de nomination est responsable d'identifier et de recommander au Conseil des candidats pour élection ou réélection au Conseil ou pour combler tout poste vacant ou qui le deviendra sous peu. Lorsqu'il recommande au Conseil des candidats, le comité considère notamment les facteurs suivants :

1. les compétences et aptitudes jugées, dans son ensemble, nécessaires pour siéger sur le Conseil;
2. les compétences et aptitudes individuelles du candidat;
3. la taille et la composition du conseil et de ses comités;
4. la compatibilité de chaque candidat avec les autres membres du Conseil; et
5. si chaque nouveau candidat peut consacrer suffisamment de temps à ses fonctions de membre du Conseil.

De plus, le jugement, l'indépendance, les aptitudes, la diversité, l'expérience avec des entreprises et autres organisations de dimension similaire, la complémentarité de l'expérience du candidat avec celle des autres membres du Conseil et dans quelle mesure le candidat est perçu comme un ajout souhaitable au Conseil et à ses

comités sont des aspects qui sont également considérés. Le comité évalue aussi les exigences juridiques et réglementaires applicables à la Société en relation avec la composition du Conseil et de ses comités.

Le tableau qui suit illustre les aptitudes et l'expérience des candidats du Conseil :

| APTITUDES | DESCRIPTION | DAVID BIBBY | MICHELLE CORMIER | STÉPHANE GONTHIER | JEFFREY I. HALL | GEORGE E. HEATH | FREDERICK J. MIFFLIN | ROBERT MOLENAAR | PIERRE A. RAYMOND | RICHARD G. ROY | DENNIS M. WELVAERT | MICHAEL WRIGHT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Cadre supérieur | Expérience en tant que président, chef de la direction ou cadre supérieur d'une société publique ou d'une organisation d'envergure. | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ |
| Gestion et leadership | Expérience pour définir l'orientation stratégique et pour stimuler la croissance d'une société. | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Développement des affaires / fusions & acquisitions / planification stratégique | Expérience de cadre ou de dirigeant avec la responsabilité d'identifier les opportunités de création de valeur. | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ |
| Connaissances financières | Expérience en comptabilité financière, en préparation de rapports et en financement, particulièrement en ce qui concerne les contrôles internes, les PCGR canadiens et les IFRS. | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ |
| Gouvernance d'entreprise | Expérience antérieure ou actuelle à titre de membre d'un conseil d'une société canadienne (publique, privée ou à but non lucratif). | | ■ | ■ | ■ | | ■ | | ■ | ■ | ■ | |
| Connaissance de l'industrie automobile | Expertise dans l'exploitation, la gestion, la commercialisation ou la réglementation dans l'industrie des pièces d'automobiles. | | | | | | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ |
| Connaissance de l'industrie des peintures industrielles | Expertise dans l'exploitation, la gestion, la commercialisation ou la réglementation dans l'industrie des peintures industrielles. | | | | | ■ | | ■ | | | | |
| Gestion du changement | Expérience comme leader de changements organisationnels d'une grande société ou d'une fusion importante. | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ |
| Santé, sécurité et gestion environnementale | Compréhension de la réglementation touchant à la santé et sécurité en milieu de travail, l'environnement et les responsabilités sociales d'une entreprise. | | ■ | ■ | | | | ■ | | | ■ | |
| Expérience à l'international | Expérience de cadre ou de dirigeant d'une société multinationale permettant une compréhension des défis liés aux différents types d'environnement culturel, politique ou au niveau de la réglementation. | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Ressources humaines | Expérience comme cadre supérieur ou comme membre d'un comité de rémunération avec une compréhension de la rémunération, des avantages sociaux et des régimes de retraite, des lois et conventions ainsi qu'une expertise au niveau des programmes de rémunération des cadres supérieurs. | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | |
| Commercialisation | Expérience comme cadre supérieur dans un secteur de l'industrie où le programme de commercialisation visant les consommateurs est un élément critique. | ■ | | ■ | | | | | | | ■ | ■ |
| Compétences juridiques | Expérience significative à titre de conseiller juridique interne ou privé pour des sociétés ouvertes, y compris en matière de fusions et acquisitions. | | | ■ | | | | | ■ | | | |

| APTITUDES | DESCRIPTION | DAVID BIBBY | MICHELLE CORMIER | STÉPHANE GONTHIER | JEFFREY I. HALL | GEORGE E. HEATH | FREDERICK J. MIFFLIN | ROBERT MOLENAAR | PIERRE A. RAYMOND | RICHARD G. ROY | DENNIS M. WELVAERT | MICHAEL WRIGHT |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Évaluation du risque | Expérience de cadre ou de dirigeant pour la gestion et l'évaluation des différents risques auxquels une société est exposée. | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ |
| Immobilier | Expérience de cadre supérieur dans l'immobilier soit dans le secteur résidentiel, commercial, au développement ou en location. | | | ■ | ■ | | | | | | | |
| Développement durable | Compréhension des composantes d'une croissance saine et durable et leur contribution dans le succès corporatif. | | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | | | ■ | ■ |
| Expérience commerciale générale | Expérience diversifiée dans le commerce et les affaires incluant les communications, le marketing, l'image, les systèmes commerciaux, les pratiques et améliorations. | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | | ■ | ■ | ■ |

### ÂGE DE LA RETRAITE ET DURÉE DU MANDAT

Le Conseil a une politique sur le mandat des administrateurs qui impose une limite d'âge de 72 ans (à l'assemblée annuelle) et une durée de mandat maximale de 15 ans. Le Conseil peut renoncer à la limite d'âge de 72 ans pour les membres qui, lors de leur élection initiale, ont dépassé l'âge de 61 ans.

Le tableau qui suit indique les dates les plus tardives de retraite pour chaque administrateur non-membre de la direction en vertu de la politique sur le mandat des administrateurs et les comités auxquels il ou elle agit actuellement.

| ADMINISTRATEUR | ANNÉE DE LA RETRAITE | COMITÉS DU CONSEIL |
|---|---|---|
| David Bibby | 2033 | Ressources humaines et de la rémunération |
| Michelle Cormier | 2029 | Audit<br>Régie d'entreprise et de nomination<br>Ressources humaines et de la rémunération |
| Stéphane Gonthier | 2034 | - |
| Jeffrey I. Hall | 2030 | Audit<br>Ressources humaines et de la rémunération |
| George E. Heath | 2032 | Régie d'entreprise et de nomination<br>Ressources humaines et de la rémunération |
| Frederick J. Mifflin | 2032 | - |
| Pierre A. Raymond | 2026 | - |
| Richard G. Roy | 2023 | Audit |
| Dennis M. Welvaert | 2021 | Audit<br>Régie d'entreprise et de nomination<br>Ressources humaines et de la rémunération |
| Michael Wright | 2026 | Audit<br>Régie d'entreprise et de nomination |

## 7 | HONORAIRES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

En 2018, Mercer a fourni des services de conseiller indépendant sur la rémunération des cadres supérieurs.

En 2017, Mercer a examiné la rémunération des cadres supérieurs par rapport à celle versée par des sociétés comparables et à la rémunération de référence pour des cadres supérieurs sur le marché. De plus, une analyse de la rémunération des administrateurs a été effectuée ainsi qu'un examen des Lignes directrices concernant la propriété d'actions. Le comité des ressources humaines et de la rémunération gère les services supplémentaires demandés à Mercer par la direction afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Le tableau ci-dessous présente les honoraires payés par la Société pour les services rendus par Mercer et Willis Towers Watson en 2018 (comparés à ceux de 2017) :

| SOCIÉTÉ | 31 DÉCEMBRE 2018 | | 31 DÉCEMBRE 2017 | |
|---|---|---|---|---|
| | RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS | AUTRE | RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS | AUTRE |
| Mercer | 14 775 $ | 1 022 540 $[1] | 119 600 $ | 606 576 $[2] |
| Willis Towers Watson | 0 $ | 0 $ | 55 303 $[3] | 0 $ |
| **Total** | **14 775 $** | **1 022 540 $** | **174 903 $** | **606 576 $** |

[1] Comprend i) 34 500 $ pour le soutien à la rémunération des non-membres de la direction pour The Parts Alliance et ii) des services supplémentaires offerts par l'entremise de Mercer Marketplace 365 depuis le début de 2018. Cela comprend une plateforme d'inscription en ligne pour tous les avantages sociaux de FinishMaster, le soutien d'un centre d'appel pour les employés et plusieurs nouvelles gammes de couverture facultatives offertes aux employés de FinishMaster ainsi qu'une gestion avancée des soins par l'intermédiaire de Mercer Health Advantage.

[2] Comprend les honoraires suivants :

- la somme de 26 825 $ CA de Marsh pour la souscription de polices d'assurance de crédit et de gestion de ces polices pour le compte de The Parts Alliance;
- la somme de 92 073 $ US pour des services liés à des fusions et acquisitions aux États-Unis;
- une somme de 44 168 £ GBP pour des services liés à des fusions et acquisitions au Royaume-Uni; et
- le solde fait état des montants reçus pour des services de conseils continus en matière de santé et d'avantages sociaux pour FinishMaster aux États-Unis.

[3] En 2017, les honoraires de Willis Towers Watson ont constitué des honoraires récurrents relatifs aux incitatifs à long terme annuels. Ces honoraires ont été engagés au début de l'exercice avant que la Société change de fournisseur de services relativement à la rémunération des membres de la direction.

## 7.1 | RECRUTEMENT DES CADRES SUPÉRIEURS ET DIVERSITÉ DES SEXES

La Société cherche à accroître la représentation des femmes parmi les cadres supérieurs mais considère que cet objectif ne doit pas supplanter la promotion de candidats apportant les compétences et le talent recherchés, de même que les connaissances et l'expérience reliées à l'entreprise. La Société s'efforce d'identifier un nombre accru de candidates qui rencontrent les critères clés de sélection. En conséquence, la Société a une politique écrite en matière de diversité, qui fait notamment état de la représentation des femmes aux postes de la haute direction. La politique reconnait la diversité des sexes comme un aspect important de la diversité et le rôle important que les femmes, avec des compétences et de l'expérience appropriées et pertinentes, peuvent jouer pour contribuer à la diversité des points de vue au niveau de la haute direction. À la date de l'adoption de la politique, le Conseil d'administration ne croyait pas que des quotas ou des objectifs mesurables pourraient nécessairement aboutir à l'identification ou à la sélection des meilleures candidates. Par conséquent, la Société n'a pas établi d'objectifs fixes en ce qui concerne la représentation des femmes aux postes de la haute direction. Le comité de régie d'entreprise et de nomination examinera la politique annuellement, et procédera à une évaluation de son efficience. Le comité prendra en considération toutes les modifications qui pourraient y être nécessaires et recommandera telles modifications au Conseil d'administration pour approbation, le cas échéant.

Malgré le faible pourcentage de femmes dans l'industrie automobile, les femmes représentent 50 % des effectifs du siège social de Uni-Sélect. Environ 26 % de la main-d'œuvre canadienne de la Société est composée de femmes, alors que 17 % de la main-d'œuvre américaine et 21 % de la main-d'œuvre du Royaume-Uni sont composées de femmes. Nous avons obtenu une légère augmentation dans la proportion de femmes aux États-Unis et au Royaume-Uni (1 % et 2 % respectivement) en 2018. Actuellement, il y a une femme exerçant comme cadre supérieur à la Société, ce qui représente 14,3% des cadres supérieurs de la Société.

# 8 | INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION ET ANALYSE

La rédaction du rapport Analyse de la rémunération (« **RD&A** ») est dirigée par le comité des ressources humaines et de la rémunération (désigné « **Comité** » pour la présente rubrique 8).

## 8.1 | MANDAT DU COMITÉ

Le Comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance stratégique du capital humain de Uni-Sélect, y compris l'efficacité organisationnelle, le perfectionnement du leadership et la planification de la relève. Le Comité est également responsable de la conception et du fonctionnement des politiques et pratiques de rémunération au sein de Uni-Sélect en général, leur harmonisation avec la stratégie de Uni-Sélect de procurer un rendement constant et durable à long terme et de s'assurer que les programmes de rémunération de Uni-Sélect ne créent pas d'incitation à la prise de décisions pouvant mener à des risques indus.

| | |
|---|---|
| **PHILOSOPHIE, POLITIQUES ET RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION, Y COMPRIS LES RÉGIMES D'INTÉRESSEMENT À COURT ET À LONG TERMES** | Le Comité examine, approuve et recommande au Conseil, en tenant compte des orientations de la Société, la stratégie à mettre en place en matière de rémunération des membres de la haute direction. Le Comité administre ensuite les programmes de rémunération et d'avantages sociaux en fonction de la stratégie approuvée. |
| **ÉVALUATION DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION** | Sur une base annuelle, le Comité approuve l'ensemble de la rémunération du président et chef de la direction, évalue son rendement par rapport à des objectifs précis et fait des recommandations au Conseil portant sur sa rémunération.<br>Le Comité, dans le cadre de son mandat, prend en compte le rendement de la Société, le rendement aux actionnaires et la rémunération offerte pour des postes comparables d'autres sociétés. |
| **PLANIFICATION DE LA RELÈVE** | Le Comité s'assure que le plan de relève officiel est remis périodiquement à jour pour le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction. Le Comité discute régulièrement de la planification de la relève aux réunions trimestrielles. Fréquemment, ceci est inclus à l'ordre du jour des réunions du Conseil et des discussions à huis clos. Le Conseil et ses comités ont accès à la haute direction sur une base régulière. M. Courville, président et chef de la direction intérimaire de la Société, participe à toutes les réunions du Conseil et ses comités en présence des autres membres de la haute direction qui sont présents aux réunions afin de partager l'information nécessaire à la prise de décisions. Tous les membres de la haute direction ont l'occasion de participer à la réunion annuelle du Conseil dédiée à la planification stratégique à long terme et de ce fait d'interagir avec les membres du Conseil. |
| **CAISSES DE RETRAITE ET RÉGIMES DE RETRAITE DE UNI-SÉLECT** | Le Comité s'assure d'être bien informé des rendements des placements, des risques importants de la structure de gouvernance des régimes de retraite de Uni-Sélect et des régimes de retraite connexes. |
| **RISQUES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION ET AUX RESSOURCES HUMAINES** | Le Comité examine au moins une fois l'an l'ensemble des risques liés à la rémunération. Ceci inclut une revue de la philosophie de rémunération, des caractéristiques des régimes d'intéressement, l'évaluation du rendement et la revue des différents éléments de gouvernance en place pour gérer la rémunération. |
| **INDÉPENDANCE DU COMITÉ** | Le Comité est composé exclusivement de membres indépendants. |

## 8.2 | EXPERTISE DU COMITÉ

Les membres du Comité ont une expérience pertinente et une compréhension approfondie des principes qui sous-tendent les décisions et des politiques de rémunération des dirigeants, notamment grâce à l'expérience acquise en tant que cadre supérieur de sociétés cotées en bourse.

Les membres du Comité, en tant que groupe, ont une excellente connaissance des sujets importants liés à la rémunération des cadres tels que l'examen des ententes de rémunération, le leadership et la planification de la relève, l'élaboration de programmes incitatifs, l'analyse du marché de la compensation, l'analyse financière des régimes de rémunération, de l'administration des fonds de pension, des cadres réglementaires et la négociation des conditions d'emploi.

**OBJECTIF DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS**

La politique de rémunération des cadres supérieurs vise à attirer et à retenir des individus compétents et à motiver ceux-ci afin d'optimiser la création de valeur pour les actionnaires de la Société. La rémunération est conçue de façon à être concurrentielle, à stimuler un rendement des investissements et une croissance à long terme.

La politique de rémunération de la Société et les pratiques sont conçues afin de récompenser adéquatement les cadres supérieurs pour leurs services, et pour les encourager à établir des stratégies à court et long termes pour rehausser la valeur des actions et créer une richesse économique.

**RÉVISION DE LA STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS**

En 2017, Mercer a effectué la dernière révision de la rémunération des cadres supérieurs. Mercer fournit aussi parfois des services d'experts-conseils indépendants en matière de rémunération des cadres supérieurs et de gouvernance, les groupes de référence quant à la rémunération ont été établis par Mercer en 2017 en fonction de la provenance géographique, de la taille de la société, du secteur d'activité et du modèle d'exploitation, qui a abouti à trois groupes de référence distincts pour le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis, respectivement. Le tableau qui suit présente les critères examinés dans le cadre de l'établissement des groupes de référence :

| PRINCIPE | CRITÈRE |
|---|---|
| Taille et importance | ▪ Organisations dont les produits font en général un tiers à trois fois ceux de l'entité visée de la Société |
| Industrie / Modèle d'exploitation | ▪ Organisations dont la distribution représente une part importante du modèle d'exploitation principale<br>▪ Préférence donnée aux organisations de distribution de biens d'équipement et spécialisées dans la vente entre entreprises |
| Géographie | ▪ Groupes de référence par région géographique pour tenir compte des pratiques de rémunération locales comparables |

Les données compilées des groupes de référence suivants (« **Groupes de référence** ») sont utilisées par la Société uniquement pour comparer les pratiques de rémunération des cadres supérieurs par rapport à celles du Groupe de référence. Le Comité considère que cette comparaison est un facteur important pour établir la rémunération. Les Groupes de référence du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni ont été utilisés pour évaluer certains postes de cadres. Le comité des ressources humaines et de la rémunération a tenu compte de questions comme la disponibilité des compétences et la concurrence sur le marché afin d'établir comment utiliser efficacement les données du marché dans l'évaluation des postes de cadres.

| GROUPES DE RÉFÉRENCE | | |
|---|---|---|
| **CANADA** | **ÉTATS-UNIS** | **ROYAUME-UNI** |
| AutoCanada Inc. | Air Lease Corporation | Ambrian PLC |
| Canwel Building Materials Group Ltd. | Amcon Distributing Company | Andrews Sykes Group PLC |
| Cervus Equipment Corporation | Applied Industrial Technologies, Inc. | Diploma PLC |
| Groupe Colabor Inc. | BMC Stock Holdings, Inc. | Flowtech Fluidpower PLC |
| Dollarama Inc. | DXP Enterprises, Inc. | Headlam Group PLC |
| Finning International Inc. | Fastenal Company | HSS Hire Group PLC |
| Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc. | GATX Corporation | James Latham Public Limited Company |
| Quincaillerie Richelieu Ltée | GMS Inc. | MacFarlane Group PLC |
| Rocky Mountain Dealerships Inc. | H&E Equipment Services, Inc. | Midwich Group PLC |
| Russel Metals Inc. | Kaman Corporation | Speedy Hire PLC |
| Taiga Building Products Ltd. | MRC Global Inc. | UP Global Sourcing Holdings PLC |
| TFI International Inc. | MSC Industrial Direct Co., Inc. | VP PLC |
| Toromont Industries Ltd. | Pool Corporation | |
| Wajax Corporation | Titan Machinery Inc. | |
| | Triton International Limited. | |

## 8.3 | SOMMAIRE DES ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES SUPÉRIEURS

Le tableau suivant présente les éléments clés de la rémunération des cadres supérieurs que ces éléments représentent soit une rémunération directe ou indirecte.

| RÉMUNÉRATION DIRECTE | | | |
|---|---|---|---|
| **COURT TERME** | | **MOYEN/LONG TERME** | |
| Salaire de base | | Régimes d'unités d'actions différées et d'unités d'actions de performance | Régime d'options d'achat d'actions |
| Bonification annuelle du groupe | Bonification annuelle individuelle | | |
| **RÉMUNÉRATION INDIRECTE** | | | |
| Assurance médicale de groupe et avantages sociaux | | Régime de retraite | |

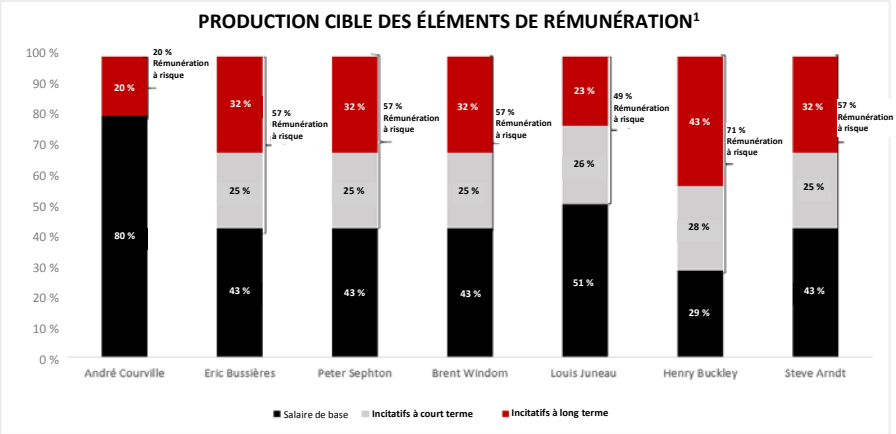


[1] Information à jour au 31 décembre 2018.

**LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ D'ACTIONS**

Les intérêts des cadres supérieurs correspondent plus aux intérêts des actionnaires suite à la mise en place des exigences de la propriété d'actions. Les Lignes directrices concernant la propriété d'actions (« **LDPA** ») adoptées en 2013 exigent des seuils minimaux liés à la détention d'actions en fonction des postes et salaires des cadres supérieurs. Les cadres supérieurs doivent posséder des Actions ayant une valeur globale égale à :

1. quatre fois le salaire annuel de base pour le chef de la direction;[12]
2. deux fois le salaire annuel de base pour le chef de l'exploitation;
3. une fois et demi le salaire annuel de base pour les présidents et chefs de l'exploitation, le chef de la direction financière, les vice-présidents exécutifs ou les vice-présidents principaux des unités d'affaires; et
4. une fois le salaire de base annuel pour les vice-présidents de la Société.[13]

Il n'y a aucun délai pour atteindre les objectifs de détention d'actions. Cependant, jusqu'à ce que l'objectif de détention soit atteint, le cadre supérieur doit :

i) conserver la propriété de 50 % du nombre d'Actions reçues après le paiement des retenues fiscales applicables, lorsqu'elles sont émises, de temps à autre, selon les termes du Régime d'options d'achat d'actions; et

ii) choisir de recevoir pas moins de 30 % de la valeur du boni court terme octroyé en UAD.

Les LDPA ne s'appliquent pas à un cadre supérieur après un départ à la retraite. De plus, les Actions détenues selon le registre ou dans un compte de courtage par un cadre supérieur et les UAD sont considérées comme propriété d'Actions. Dans le but d'établir les niveaux de propriété, le degré de conformité est calculé le 31 décembre de chaque année sur la base du prix de clôture des Actions pour la moyenne des cinq jours ouvrables précédents.

Au 31 décembre 2018, aucun des membres de la haute direction visés et présentement à l'emploi de la Société (voir rubrique 8.4 pour la liste complète des membres de la haute direction visés) n'a atteint le niveau minimum selon les LDPA.[14]

## 8.4 | MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION VISÉS

Le RD&A porte spécifiquement sur la rémunération payée aux membres de la haute direction ci-dessous (nommés également « **membres de la haute direction visés** » ou « **CSI** ») pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018. Les membres de la haute direction visés incluent le chef de la direction, le chef de la direction financière et les trois dirigeants dont la rémunération globale est la plus élevée, de même que i) l'ancien président et chef de la direction et ii) l'ancien président et chef de l'exploitation de FinishMaster, Inc. en tenant compte de leur rémunération totale (excluant le régime de retraite). Les CSI sont :

1. André Courville, président et chef de la direction intérimaire;
2. Eric Bussières, chef de la direction financière;
3. Peter Sephton, président et chef de la direction, Produits Automobiles Europe;
4. Brent Windom, président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada;
5. Louis Juneau, chef de la direction des services juridiques et Secrétaire;

---

[12] Ne s'applique pas au président et chef de la direction intérimaire.
[13] Comprend le chef de la direction des services juridiques.
[14] M. Courville, à titre de président et chef de la direction intérimaire, n'est pas assujetti aux Lignes directrices concernant la propriété d'actions de la Société. Néanmoins, le nombre total des actions et des équivalents d'actions détenus par M. Courville au 31 décembre 2018 avaient une valeur marchande totale de 868 532 $.

6 Henry Buckley, ancien président et chef de la direction; et

7 Steve Arndt, ancien président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc.

## 8.5 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – SALAIRE DE BASE

La composante du salaire de base de la rémunération des CSI vise à refléter les salaires offerts pour des postes impliquant une complexité et des responsabilités similaires, un niveau hiérarchique équivalent aussi bien que la compétence et l'expérience du CSI. Le salaire de base de chaque CSI est revu annuellement. Le salaire de base est une rémunération qui ne fluctue pas en fonction de la performance de la Société ou du CSI et cette rémunération est payée tant que le CSI demeure à l'emploi de la Société. Généralement, la Société fixe le salaire de base des CSI à la médiane du Groupe de référence.

## 8.6 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – INCITATIFS À COURT TERME

**BONIS ANNUELS**

Le programme d'incitatifs à court terme comprend une bonification annuelle en fonction du niveau de réalisation des :

1 mesures financières de la Société; et

2 objectifs spécifiques ou mesures non-financières.

Le programme d'incitatifs à court terme a comme objectif d'encourager le bon comportement dans l'atteinte des cibles financières fixées et de récompenser les cadres supérieurs pour leur effort et leur contribution en vue d'atteindre ces objectifs. Il assure un équilibre entre la performance individuelle, la performance financière et la rémunération.

| | **PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION INTÉRIMAIRE (ANDRÉ COURVILLE)[1]** | | | **ANCIEN CHEF DE LA DIRECTION (HENRY BUCKLEY)[2]** | | | **DIRIGEANT DE DIVISION (PETER SEPHTON, BRENT WINDOM ET ANCIEN PRÉSIDENT STEVE ARNDT[3]) ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE (ERIC BUSSIÈRES)** | | | **CHEF DE LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE (LOUIS JUNEAU)** | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **% du boni cible** | | **% du boni maximum** | **% du boni cible** | | **% du boni maximum** | **% du boni cible** | | **% du boni maximum** | **% du boni cible** | | **% du boni maximum** |
| **Incitatifs à court terme** | **Objectif financier** | **Objectif spécifique** | | **Objectif financier** | **Objectif spécifique** | | **Objectif financier** | **Objectif spécifique** | | **Objectif financier** | **Objectif spécifique** | |
| Total boni cible et boni maximum | --- | --- | --- | 90 % | 10 % | 190 % | 50 % | 10 % | 110 % | 40 % | 10 % | 90 % |
| Portion différée du boni annuel (UAD) | 20 % | | | Report obligatoire de 30 % du paiement du boni sous forme d'UAD jusqu'à ce que la détention minimum prévue aux LDPA soit atteinte. | | | | | | | | |
| **Incitatifs à long terme (comme un % du salaire de base)** | 20 % | | | 150 % | | | 75 % | | | 45 % | | |
| Options d'achat d'actions (acquisition : plus de trois ans – durée de sept ans) | s.o. | | | 75 % | | | 37,5 % | | | s.o. | | |
| Unités d'actions de performance (acquisition : à la fin d'une période de trois ans) | s.o. | | | 75 % | | | 37,5 % | | | 45 % | | |
| Rendement des UAP | s.o. | | | Rendement sur trois ans de l'avoir moyen des actionnaires | | | | | | | | |
| Lignes directrices concernant la propriété d'actions (multiple du salaire de base) | s.o. | | | 4X | | | 1,5x | | | 1X | | |

[1] M. Courville a été nommé président et chef de la direction intérimaire le 18 septembre 2018. Il n'a pas droit à l'attribution d'incitatifs à court terme. Ses incitatifs à long terme sont basés sur des attributions mensuelles d'UAD de 50 000 $ représentant 20 % de sa rémunération totale pour la période terminée le 17 mars 2019. Par la suite, le cas échéant, l'attribution mensuelle d'UAD de 50 000 $ représenterait 30 % de sa rémunération totale.

[2] M. Buckley a quitté la Société le 18 septembre 2018.

[3] M. Arndt a quitté la Société le 18 septembre 2018.

BONIFICATION LIÉE AUX OBJECTIFS FINANCIERS

La bonification est basée sur l'atteinte des objectifs financiers annuels et permet aux cadres supérieurs de participer au succès financier de la Société. Le Conseil d'administration, avec l'aide du Comité, détermine une échelle et des paramètres de réalisation qui correspondent à une bonification établie en pourcentage du salaire de base, ainsi que le montant de la bonification maximum qui serait payé à chaque cadre supérieur si l'objectif était dépassé.

Dans le cadre du programme d'incitatifs à court terme 2018, le Conseil d'administration a fixé un BPA ajusté[15] minimum de 1,41 $ US pour le président et chef de la direction et ses subalternes immédiats. Ce seuil n'a pas été atteint de sorte qu'il n'y a pas eu de paiement pour la tranche financière du programme d'incitatifs à court terme liée aux résultats consolidés de la Société pour ces dirigeants.

Dans le cadre du programme d'incitatifs à court terme 2018, les objectifs financiers ont été les suivants :

- 80 % selon le BAIIA ajusté[15] (pour le chef de la direction et le chef de la direction financière, cette mesure est de 100 % selon le BAIIA ajusté consolidé, alors que pour les dirigeants d'une division, elle est de 70 % selon le BAIIA ajusté de leur division respective et de 30 % selon le BAIIA ajusté consolidé); et
- 20 % selon la croissance interne (pour le chef de la direction et le chef de la direction financière, cette mesure est de 100 % selon la croissance interne consolidée, alors que pour les dirigeants d'une division, elle est de 70 % selon la croissance interne de leur division respective et de 30 % selon la croissance interne consolidée).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Un second élément de la bonification des cadres supérieurs dépend de l'atteinte, par le cadre, d'objectifs individuels ou divisionnaires, ou de mesures non financières. Un objectif spécifique peut ne pas être atteint ou l'être partiellement ou totalement. La bonification allouée varie de 0 % à 10 % du salaire de base des cadres supérieurs en fonction de la nature de l'objectif, de son impact sur la Société et des opérations sur lesquelles le cadre supérieur a une influence et tout objectif que le Conseil désire promouvoir.

**PROGRAMME D'UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES**

Afin d'aligner les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires, le Comité a adopté une politique qui exige des niveaux minimaux pour la détention d'Actions en fonction de chaque poste et salaire des cadres supérieurs. Jusqu'à ce que les objectifs de détention d'Actions soient atteints, tels que décrits dans les LDPA (voir la rubrique 8.3 - *Sommaire des éléments de la rémunération des cadres supérieurs*), les cadres supérieurs désignés (« **Participant UAD** ») doivent convenir de recevoir au moins 30 % de la valeur de leur boni à court terme en Unités d'actions différées selon le Programme d'unités d'actions différées (« **Programme UAD** »). Les LDPA ne s'appliquent pas aux cadres supérieurs dans le cas de la retraite.

Le Programme UAD est en vigueur depuis le 1er janvier 2013 pour les cadres supérieurs.

| **VALEUR DU BONI À COURT TERME OCTROYÉ EN UAD jusqu'au moment où les exigences de détention minimale sont atteintes** | |
|---|---|
| Au moins **30 %** de son boni à court terme | |
| **MÉTHODE DE CALCUL – NOMBRE D'UAD** | |
| $\frac{\text{Portion de bonification à court terme choisie par le cadre supérieur à être octroyée en UAD}}{\text{Valeur des UAD}^{1}}$ | = Nombre d'UAD |

[1] La valeur des UAD correspondant au cours de clôture moyen des actions transigées à la TSX sur la période de cinq (5) jours de séance précédant la date de la réunion du Conseil durant laquelle les bonis à court terme sont approuvés.

[15] Cette information représente une mesure financière autre que les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières autres que les IFRS » du rapport de gestion 2018 pour de plus amples renseignements.

Dans la mesure où un dividende en espèces est payé sur les Actions, les Participants UAD seront crédités des équivalents de dividendes en vertu du nombre d'UAD attribuées à la date où ce dividende est payé par la Société. Ces équivalents de dividendes devront être convertis en UAD additionnelles (incluant les fractions d'UAD sur la base de la Valeur UAD à la date à laquelle ce dividende est payé).

RACHAT DES UAD

Les UAD devront être rachetées par la Société :

1. lors la cessation d'emploi d'un Participant UAD;
2. dans les 90 jours du décès du Participant UAD;
3. au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la retraite (y compris, dans le cas d'un administrateur, la démission, la non-présentation à la réélection ou la non-réélection) d'un Participant UAD. Un Participant UAD pourrait, dans le délai susmentionné, demander à la Société de racheter ses UAD en deux tranches. Malgré ce qui précède, en cas de décès ou de retraite d'un participant américain, le paiement est effectué à la date la plus tardive entre i) le 15e jour du troisième mois suivant le mois de l'événement de rachat et ii) le 31 décembre de l'année de l'événement de rachat; ou
4. si le Participant UAD est un citoyen américain ou un résident non assujetti à l'impôt canadien, à la dissolution du Programme UAD en cas de changement de contrôle.

(Chacun de ces événements est désigné « **Événement de rachat UAD** » et à la date à laquelle l'événement se produit est désignée « **Date de rachat UAD** »).

Lors d'un Événement de rachat UAD (et seulement à ce moment), la Société remettra une somme en espèces égale à la Valeur des UAD à la Date de rachat des UAD créditées au Participant UAD, moins les taxes applicables. Les UAD créditées au compte de ce Participant UAD n'accordent aucun droit autre que le droit de recevoir le montant en espèces et ces UAD seront automatiquement annulées suite au paiement complet de cette somme.

## 8.7 | RÉMUNÉRATION DIRECTE – INCITATIFS À LONG TERME

Uni-Sélect offre présentement deux programmes d'incitatifs à long terme, soit :

1. le régime d'options d'achat d'actions (« **Régime d'options** »); et
2. le programme d'unités d'actions de performance (« **Programme UAP** »).

**RÉGIME D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**

Le régime d'options d'achat d'actions de la Société (« **ROAA** » ou « **Régime d'options** ») a été adopté et est entré en vigueur initialement le 30 septembre 1985. Il a depuis lors été modifié de temps à autre.

Le Régime d'options attribue aux cadres supérieurs de la Société (« **Titulaire ROAA** ») des options leur permettant d'acheter des actions directement de la Société.

**Les options sont accordées aux cadres supérieurs de la Société comme incitatifs pour attirer et retenir des individus expérimentés et compétents.**

OBJECTIFS DU RÉGIME D'OPTIONS

1. Pour encourager la productivité des cadres supérieurs et ainsi favoriser le développement et la croissance de la Société; et
2. pour permettre à la Société de retenir et d'attirer des cadres supérieurs expérimentés et compétents.

GESTION DU RÉGIME D'OPTIONS

La gestion du Régime d'options relève du Conseil ou d'un Comité. Le Conseil ou le Comité, selon le cas, possède tous les pouvoirs relativement à l'interprétation et à l'application du Régime d'options, de ses dispositions et de ses objectifs. Le Conseil ou le Comité peut adopter toute mesure jugée nécessaire ou souhaitable pour la gestion du Régime d'options.

1. Le Conseil désigne de temps à autre les Titulaires ROAA ainsi que le nombre d'actions qui doivent faire l'objet d'une option;
2. toutes les options doivent être attribuées conformément aux exigences de la TSX;
3. le nombre d'Actions qui peuvent être émises à l'exercice d'options ne peut dépasser 3 400 000 Actions, représentant approximativement 8 % de toutes les Actions en circulation à la date des présentes, sous réserve d'un rajustement conformément au Régime d'options, ou un nombre supérieur que le Conseil peut approuver par voie de résolution, sous réserve des dispositions de modification du Régime d'options (incluant l'approbation des actionnaires);
4. toutes les Actions visées par des options qui ont expiré, sans avoir été exercées, peuvent ultérieurement être de nouveaux attribuées aux termes du Régime d'options; et
5. un Titulaire ROAA ne peut détenir des options visant plus de 5 % des Actions en circulation. Le nombre global d'Actions pouvant être émises à des initiés de la Société aux termes du Régime d'options ou de quelque autre mécanisme de rémunération en Actions de la Société, à quelque moment, ne peut dépasser 10 % du nombre total des Actions émises et en circulation. De plus, le nombre global d'Actions émises à des initiés de la Société, dans quelque période d'un an, ne peut dépasser 10 % du nombre total des Actions émises et en circulation, tandis que le nombre maximal d'Actions pouvant être émises à un même initié aux termes du Régime d'options ou de quelque autre mécanisme de rémunération en Actions (au sens du Régime d'options) dans une période d'un an ne peut dépasser 5 % du nombre d'Actions en circulation.

PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS PAR ACTION

Le prix d'exercice des options par Action correspond au cours de clôture moyen des Actions à la TSX sur la période de cinq (5) jours de séance qui précède la date d'attribution des options.

OPTIONS ACQUISES

Les options sont acquises par tranches de 25 % du nombre d'Actions attribuées à chaque période de douze mois consécutifs, la première période commençant à la date d'attribution des options.

La période d'exercice des options détenue par un Titulaire ROAA ayant pris sa retraite à l'âge de la retraite (tels que ces termes sont définis au Régime d'options) sera accélérée et chacune de ces options deviendra acquise quatre-vingt-dix (90) jours après la date du départ à la retraite. Le Titulaire ROAA bénéficie d'une période additionnelle de quatre-vingt-dix (90) jours pour se prévaloir des droits ainsi acquis.

Un mécanisme d'exercice « sans décaissement » permet également au Titulaire ROAA de demander à la Société de vendre les actions visées par ses options pour son compte et de conserver un montant correspondant au prix d'exercice des options et de lui verser la différence, déduction faite des retenues fiscales applicables.

EXERCICE ET ACQUISITION DES OPTIONS

Le Conseil d'administration ou le Comité fixe la période d'exercice d'une option et d'acquisition des options qui, sous réserve des dispositions du Régime d'options, ne peut commencer avant la date d'attribution de l'option et ne peut dépasser sept (7) ans.

Si la date d'expiration d'une option survient pendant une période d'interdiction d'opérations ou dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent l'expiration d'une période d'interdiction d'opérations, la date d'expiration de cette option ou de la partie non exercée de celle-ci sera reportée dix (10) jours ouvrables après l'expiration de la période d'interdiction d'opérations. Pour l'application du Régime d'options, « période d'interdiction d'opérations » s'entend de quelque période au cours de laquelle une politique de la Société interdit à un Titulaire ROAA d'exercer une option. Le Titulaire ROAA ne peut céder aucune option ni aucune participation dans celle-ci, sauf par testament ou aux termes du droit successoral ou à des fins de règlement de succession.

En cas de cessation de l'emploi du Titulaire ROAA au sein de la Société pour fraude, faute intentionnelle ou acte de négligence, les options alors en cours expirent et tous les droits en découlant prennent fin à la date de ce congédiement.

En cas de cessation d'emploi (sauf pour les motifs susmentionnés) ou de départ volontaire ou démission du Titulaire ROAA de son emploi au sein de la Société, ou de l'une de ses filiales ou d'une société membre du groupe de la Société au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec), selon le cas, les options alors en cours expirent le 90e jour qui suit cette cessation d'emploi ou démission ou ce départ volontaire ou une date ultérieure que le Conseil d'administration ou le Comité peut fixer (mais dans tous les cas au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil d'administration ou le Comité).

Si un Titulaire ROAA prend sa retraite à l'âge de la retraite, la période d'exercice des options qui n'auront pas encore été exercés viendra à échéance dans les 180 jours de la date de retraite ou à toute autre date ultérieure, tel que pourrait en décider le Conseil ou le Comité (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil ou le Comité).

Également, si un Titulaire ROAA décède, soit avant ou après la retraite, le délai d'option pour les options alors en circulation expirerait 12 mois après la date du décès (mais dans tous les cas au plus tard à la date d'expiration initialement fixée par le Conseil d'administration ou le Comité).

Finalement, à moins que le Conseil ou le Comité n'en décide autrement, dans le cas d'un Titulaire ROAA avec moins d'un (1) an de service au sein de la Société à la date d'octroi de l'option, le délai d'option ne commencerait qu'au premier anniversaire d'emploi, et si cet emploi prenait fin avant ce premier anniversaire pour tout motif autre que le décès, le délai d'option expirerait à la date de cessation de l'emploi. Le Titulaire ROAA est déchu de tous les droits en vertu d'une option s'il n'a pas exercé cette option avant la date d'expiration ou si la durée de l'option n'a pas commencé avant la date de son décès ou de la cessation de son emploi au sein de la Société.

MODIFICATION OU DISSOLUTION DU RÉGIME D'OPTIONS

Sous réserve de l'approbation préalable de la TSX et de quelque autre organisme de réglementation exigeant une approbation analogue, le Conseil d'administration peut, à tout moment et de temps à autre, modifier, interrompre ou dissoudre le Régime d'options, en totalité ou en partie sans l'approbation des porteurs d'Actions en circulation (sous réserve des éléments devant spécifiquement requérir l'approbation des porteurs d'Actions en circulation tel que décrit ci-dessous), pour entre autres :

1. apporter des modifications au Régime d'options pour quelque motif que ce soit, incluant : a) modifier les conditions d'attribution et d'exercice des options, y compris, notamment les dispositions relatives au prix d'exercice, à l'acquisition, à la date d'expiration, à la cession et aux rajustements à effectuer conformément au Régime d'options, étant entendu que le Conseil ne peut réduire le prix d'exercice des options déjà attribuées; b) apporter au Régime d'options les compléments, suppressions ou modifications nécessaires à l'observation de la législation applicable ou des exigences de quelque autorité de réglementation ou Bourse de valeurs; c) corriger quelque ambiguïté, disposition incorrecte, erreur ou omission dans le Régime d'options; et d) modifier les dispositions relatives à l'administration du Régime d'options. Il est entendu qu'une telle modification, interruption ou dissolution du Régime d'options par voie d'une décision du Conseil ne peut, sans le consentement des Titulaires ROAA à qui des options ont jusqu'alors été attribuées, porter atteinte aux droits de ces Titulaires ROAA; ou
2. apporter des modifications à toute condition d'une option en cours du moment que les conditions suivantes soient réunies : a) l'approbation requise de quelque autorité de réglementation ou Bourse de valeurs est obtenue; b) si les modifications devaient donner lieu à une réduction du prix d'exercice pour les options non encore attribuées ou à un report de la date d'expiration des options attribuées à des initiés, sauf de la manière permise au Régime d'options, l'approbation des porteurs d'une majorité des Actions présents et votant en personne ou par procuration à une Assemblée des actionnaires de la Société doit être obtenue; c) le Conseil d'administration aurait eu le pouvoir d'attribuer initialement l'option aux termes des conditions ainsi modifiées; et d) le consentement réel ou réputé du Titulaire d'options est obtenu si la modification porte sensiblement atteinte à ses droits.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'administration ne peut, sans l'approbation des porteurs d'une majorité des Actions présents et votant en personne ou par procuration à une Assemblée des actionnaires de la Société, modifier le Régime d'options à l'une ou l'autre des fins suivantes :

1. augmenter sensiblement l'avantage revenant aux Titulaires ROAA aux termes du Régime d'options;
2. modifier les exigences d'admissibilité à la participation au Régime d'options;
3. augmenter le nombre maximal d'Actions pouvant être émises aux termes d'options attribuées dans le cadre du Régime d'options;

4. réduire le prix d'exercice des options à un prix inférieur à celui fixé selon la méthode prévue au Régime d'options ou annuler et réémettre des options;
5. réduire le prix d'exercice des options à l'avantage d'un initié;
6. reporter la date d'expiration des options à l'avantage d'un initié;
7. permettre que des administrateurs qui ne sont pas des employés puissent bénéficier d'options sur une base discrétionnaire ou modifier les restrictions établies portant sur la participation d'administrateurs non employés;
8. augmenter le nombre maximal d'actions pouvant être émises conformément au Régime d'options;
9. autoriser la cession ou le transfert d'options attribuées dans le cadre du Régime d'options autrement que par testament, ou autrement qu'en vertu du droit successoral ou qu'à des fins de règlement de succession; et
10. modifier les dispositions de modification au Régime d'options.

**PROGRAMME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE**

Le Programme UAP est en vigueur depuis le 1er janvier 2013 et a été modifié de temps à autre par la suite (« **Programme UAP** »).

**Le Programme UAP est une méthode de paiement pour les membres de la haute direction si certains critères de performance sont atteints. La valeur de ces unités fluctue selon le cours des Actions de Uni-Sélect sur le marché. Elles sont rachetées à la fin de chaque période de performance qui s'étend sur trois ans.**

OBJECTIFS DU PROGRAMME UAP

1. Encourager la rétention des cadres supérieurs (un « **Titulaire UAP** »);
2. Faire coïncider la rémunération en fonction de la performance avec la réalisation du plan stratégique de la Société;
3. Stimuler les cadres supérieurs à créer de la valeur économique pour les actionnaires de la Société; et
4. Aligner les intérêts des cadres supérieurs avec ceux des actionnaires.

GESTION DU PROGRAMME UAP

La gestion du Programme UAP relève du Conseil comme suit :

1. Les Titulaires UAP du Programme UAP sont sélectionnés par le Conseil de temps à autre;
2. le Conseil octroie des Unités d'actions de performance (« **UAP** ») annuellement en janvier pour les trois années suivantes (« **Période de performance** »);
3. le Conseil établit l'objectif de performance applicable aux UAP; et
4. le Programme UAP ne confère aucun droit d'actionnaire aux Titulaires UAP.

ATTRIBUTION ANNUELLE DES UAP

| MÉTHODE DE CALCUL – NOMBRE DE UAP |
|---|
| $\frac{\text{Salaire de base du Titulaire UAP} \quad \mathbf{X} \quad \text{Pourcentage cible}^{1}}{\text{Valeur UAP}^{2}}$ |

[1] Les pourcentages cibles pour les CSI sont : André Courville (sans objet), Eric Bussières 37,5 %, Peter Sephton 37,5 %, Brent Windom 37,5 %, Louis Juneau 45 %, Henry Buckley 75 % (s.o.[3] pour 2019) et Steve Arndt 37,5 % (s.o.[4] pour 2019).

[2] Le cours de clôture moyen des Actions à la TSX sur la période de cinq (5) jours de séance précédant la date de l'octroi des UAP.

[3] M. Buckley a cessé d'être président et chef de la direction le 18 septembre 2018.

[4] M. Arndt a cessé d'être président et chef de l'exploitation de FinishMaster, Inc. le 18 septembre 2018.

OBJECTIF DE PERFORMANCE APPLICABLE AUX UAP

Le Conseil établit l'objectif de performance (rendement sur capitaux propres) applicable aux UAP en utilisant la formule suivante :

| CALCUL DE L'OBJECTIF DE PERFORMANCE | | |
|---|---|---|
| Le taux du marché des Obligations d'épargne du Canada (échéance de dix ans) pour le mois de novembre précédant immédiatement le début de la Période de performance | **+** | **9 %** |

Le pourcentage attribué au Rendement sur capitaux propres moyen obtenu par la Société durant la Période de performance applicable à chaque UAP (« **Pourcentage de performance** ») représente une fourchette de paiement entre 0 % et 180 %.

RACHAT DES UAP

Les UAP sont rachetés par la Société lors d'un des événements suivants (« **Événement de rachat UAP** ») à la date prévue ci-dessous (« **Date de rachat UAP** ») :

1. dès que possible i) lors d'un changement de contrôle de la Société (ou d'une unité d'exploitation, pour ses employés bénéficiaires du programme UAP), ii) à la fin du Programme UAP à l'égard des Titulaires UAP américains affectés par ce changement de contrôle et la réglementation sous-jacente; iii) à la fin de chaque Période de performance. La Date de rachat UAP pour la fin de la période de rendement est de six jours suivant l'approbation des états financiers consolidés de la Société par le Conseil; ou
2. dans les 90 jours d'un des Événements de rachat UAP ci-dessous qui survient au plus tard le 1er juillet de l'année de programme ou 90 jours suivant la fin d'une année du programme si l'Événement de rachat UAP survient après le 1er juillet : l'invalidité d'un Titulaire UAP devient une invalidité totale en vertu des dispositions prévues à la couverture d'assurance collective de la Société applicable au décès du Titulaire UAP;
3. les deux scénarios suivants donnent effet à l'acquisition automatique des UAP au moment de la retraite :
   - survenance de l'âge normal de la retraite et un minimum de 10 années de service; ou
   - l'âge de la retraite combiné aux années de services équivalant à 75 ou plus.

   Le Titulaire UAP a alors 12 mois pour faire sa demande de rachat d'UAP. L'approbation du Conseil est requise pour toute exception.

Lors de la survenance d'un Événement de rachat UAP et à la Date du rachat UAP, la Société remet ou s'assure du versement au Titulaire UAP (ou sa succession) une somme en espèces représentant le nombre de UAP applicable multiplié par le Pourcentage de performance multiplié par la Valeur UAP à la Date de rachat UAP, qui est égal au cours de clôture moyen auquel les Actions ont été négociées à la TSX pour les cinq (5) jours de séance précédant immédiatement la date à laquelle la Valeur UAP doit être déterminée, le tout moins les retenues fiscales applicables.

Si l'Événement de rachat UAP survient à un moment autre que le dernier jour d'une année de programme, le nombre de UAP du Titulaire UAP sera calculé au pro rata i) du nombre d'années de programme terminées pour chaque Période de performance et ii) pour les années de programme incomplètes, le total des jours du début de l'année de programme à la Date de rachat UAP divisé par 365. Nonobstant ce qui précède, tout bénéfice payable à un Titulaire UAP américain qui est un employé déterminé devra être reporté et selon les exigences du Code article 409A et des exigences s'y rattachant, au besoin, excepté qu'en aucun cas le paiement découlant du rachat des unités ne doit être reporté au-delà de la fin de l'année civile suivant l'année de retraite ou de cessation d'emploi.

Lors de la survenance d'un Événement de rachat UAP pour un Titulaire UAP particulier, les UAP créditées au compte de ce Titulaire UAP ne lui accordent aucun droit autre que le droit de recevoir le montant déterminé en

espèces, et ces UAP seront automatiquement annulées suite au paiement intégral de ce montant. Sauf dans le cas de la survenance d'un Événement de rachat UAP, toute UAP qui n'est pas acquise étant donné que le Titulaire UAP n'est plus un employé de la Société à la Date de rachat UAP, est alors annulée. À la fin de son emploi, un Titulaire UAP perd les droits aux UAP non acquises.

MODIFICATION ET DISSOLUTION DU PROGRAMME UAP

Le Programme UAP peut être modifié ou dissous (incluant, sans s'y limiter, pour suspendre ou limiter le droit d'un Titulaire UAP de choisir de participer au programme) en tout temps et de temps en temps par le Conseil pourvu que cette modification ou dissolution ne contrevienne pas, de quelque manière que ce soit, aux droits des Titulaires UAP en vertu des UAP précédemment créditées au compte d'un Titulaire UAP. Lorsque le régime est dissous, les UAP demeurent en cours jusqu'à ce qu'un Événement de rachat UAP se produise, à moins qu'un changement de contrôle survienne et que le Conseil détermine, en toute bonne foi, en dissolvant le UAP en raison du changement de contrôle, qu'il ne serait pas approprié que les UAP demeurent en cours, et la dissolution constituerait un Événement de rachat UAP.

## 8.8 | RÉMUNÉRATION INDIRECTE

**RÉGIME DE RETRAITE**

Les CSI, sauf M. Peter Sephton, participent au régime à cotisations déterminées de la Société. M. Peter Sephton ne participe pas à un régime de retraite de la Société. De plus, M. Louis Juneau est le seul CSI à participer au régime de retraite à prestations déterminées (« **RRPD** ») des employés. M. Juneau a cessé d'accumuler des avantages sous le RRDP le 1er mars 2013 lorsqu'il a été nommé cadre supérieur d'Uni-Sélect et a commencé à participer aux régimes à cotisations déterminées de la Société.

Au Canada, les membres de la haute direction participent à deux régimes à cotisations déterminées, un enregistré et un non enregistré. La cotisation totale de la Société aux deux régimes correspond à 10 % du salaire de base du membre de la haute direction.

Les employés de la Société qui travaillent aux États-Unis participent à un régime enregistré en vertu de l'Internal Revenue Code et connu sous le vocable 401(k) (« **Régime 401(k)** »). Le Régime 401(k) permet au participant d'épargner pour la retraite et de différer l'impôt sur les revenus sur le bénéfice jusqu'à la retraite. La Société souscrit au Régime 401(k) de chaque employé admissible une somme représentant 50 % à celle contribuée par le cadre supérieur jusqu'à concurrence de 3 % de son salaire de base. Les cadres supérieurs participent à un régime supplémentaire de retraite pour lequel la Société souscrit une somme égale à celle contribuée par le cadre supérieur jusqu'à un total maximum de 15 000 $ US.

Les cadres supérieurs désignés de FinishMaster, Inc. participent à un programme non admissible à cotisations déterminées fournissant les cotisations annuelles de la Société jusqu'à concurrence de 10 % du salaire de base, incluant toute cotisation faite par la Société à tout autre régime de retraite parrainé par la Société.

**ASSURANCE COLLECTIVE ET AVANTAGES SOCIAUX**

Les cadres supérieurs de la Société bénéficient, au même titre que les autres employés, d'une couverture pour les assurances personnelles (médicale, dentaire, assurance invalidité de longue durée, assurance vie, d'un bilan de santé annuel), de privilèges pour l'achat de pièces distribuées par la Société et destinées à un usage personnel et des autres avantages sociaux offerts par la Société à ses employés.

## 8.9 | ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

Le Comité fait les recommandations au Conseil sur la rémunération des cadres supérieurs de Uni-Sélect, soumet les objectifs des programmes d'incitatifs à court et à long termes, c'est-à-dire financiers et spécifiques, et approuve l'évaluation soumise de la performance de chaque CSI. Le Conseil est l'autorité ultime en matière de rémunération des CSI de Uni-Sélect et des changements à la politique de rémunération.

Le président et chef de la direction soumet les objectifs qu'il prévoit réaliser et sur la base desquels le président du Conseil évaluera sa performance et, en tant que membre de l'équipe de Direction, chaque CSI complète le même processus avec le président et chef de la direction. Les objectifs sont revus par le Comité et soumis au Conseil pour approbation.

Le président du Conseil fait l'évaluation du président et chef de la direction et ce dernier, à son tour, évalue la performance de chaque CSI par rapport à ses objectifs respectifs. Le président du Conseil et le président et chef de la direction soumettent leur évaluation au Comité pour examen et ce dernier, par la suite, soumet ses recommandations au Conseil pour approbation. Les CSI ne jouent aucun rôle dans l'attribution de leur rémunération hormis discuter de leur performance dans l'atteinte de leurs objectifs déterminés.

**Tous les CSI sont évalués soit par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil. Le Conseil est l'autorité ultime sur les questions de rémunération des CSI.**

Le Comité s'appuie sur des éléments quantifiables et son jugement pour fixer la rémunération des CSI. Le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques qui ne sont pas quantifiables requiert une évaluation individuelle par les membres du Comité. Le Comité est d'avis que l'utilisation de mesures exclusivement quantifiables ne permet pas une évaluation adéquate de la performance d'un cadre supérieur, et qu'il est plus judicieux d'utiliser un mélange d'objectifs quantifiables et d'objectifs qui requièrent une évaluation personnalisée. Le Comité s'assure que la rémunération globale des CSI reflète les principes directeurs convenus plus tôt dans ce RD&A et demeure alignée à la performance financière de la Société.

## 8.10 | CONTRATS D'EMPLOI, CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

La Société a conclu un contrat d'emploi avec les membres de la haute direction visés suivants : André Courville, Eric Bussières, Peter Sephton, Brent Windom, Louis Juneau et Henry Buckley qui a cessé d'être au service de la Société le 18 septembre 2018, comme il est décrit ci-après.

### CESSATION D'EMPLOI

Les programmes et politiques d'indemnités de départ de la Société ont été élaborés afin de faciliter la transition en matière d'emploi, sont conformes aux exigences légales applicables et en ligne avec les pratiques actuelles du marché. Advenant, le congédiement pour cause d'un membre de la haute direction visé, ce dernier perdrait ses droits aux indemnités de départ et de cessation d'emploi, soit :

- Boni prévu au programme d'incitatifs à court terme;
- Droits aux UAP octroyées préalablement et non acquises du Programme UAP; et
- Droits aux options non acquises du régime d'options d'achat d'Actions.

M. Courville, à titre de président et chef de la direction intérimaire de la Société, n'a pas droit à une indemnité de départ à la cessation d'emploi.[16]

Le contrat d'emploi de M. Bussières prévoit qu'advenant une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, M. Bussières recevra une indemnité de départ représentant dix-huit (18) mois de rémunération annuelle (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé, allocation pour véhicule et avantages).

Le contrat d'emploi de M. Sephton prévoit qu'advenant une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, M. Sephton recevra une indemnité de départ représentant douze (12) mois de rémunération annuelle (salaire de base et avantages).

Le contrat d'emploi de M. Windom prévoit qu'advenant une cessation d'emploi par la Société sans motif sérieux, ou s'il met fin à son emploi dans certains cas dont les parties conviennent qu'il s'agit de motifs sérieux, M. Windom recevra une indemnité de départ représentant dix-huit (18) mois de rémunération annuelle (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé et allocation pour véhicule). De plus, si la cessation d'emploi survient dans les 18 premiers mois de l'emploi (cette période ayant expiré le 31 décembre 2018), toutes les UAP octroyées dans le cadre de sa prime de signature seront rachetées.

[16] Conformément à son contrat d'emploi, l'une ou l'autre des parties peut mettre fin à l'emploi de M. Courville moyennant un avis écrit de 45 jours.

Concernant M. Juneau, aux termes de son contrat d'emploi, si la Société met fin à son emploi sans motif sérieux, il recevra une indemnité de cessation d'emploi représentant dix-huit (18) mois de gains annuels (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé, allocation pour véhicule et avantages).

Aux termes de son contrat d'emploi, M. Buckley avait droit à une indemnité de cessation d'emploi représentant dix-huit (18) mois de rémunération globale (salaire de base, régime incitatif à court terme ciblé, régime incitatif à long terme ciblé, allocation pour véhicule et avantages) si la Société met fin à son emploi sans motif sérieux.

**CHANGEMENT DE CONTRÔLE**

La Société a conclu avec Eric Bussières, Peter Sephton, Brent Windom, Louis Juneau et Steve Arndt (ancien président et chef de l'exploitation de FinishMaster, Inc.) des ententes qui leur accordent certains avantages décrits ci-après en cas de cessation d'emploi sans motif sérieux[17] dans les dix-huit (18) mois suivant le changement de contrôle[18]. Ces avantages améliorés qui s'appliquent en lieu et place et non en complément de ceux décrits à la rubrique « Cessation d'emploi » ci-dessus, sont tous assujettis à un « double déclenchement » (c.-à.-d. qu'il doit y avoir à la fois un changement de contrôle et une cessation d'emploi sans motif sérieux (dans les dix-huit (18) mois du changement de contrôle pour que les paiements s'appliquent). Ces ententes viendront à échéance en février 2023 et incluent un engagement de non-concurrence et de non-sollicitation (clients et employés) de la part des CSI pour une période de vingt-quatre (24) mois après la fin de l'emploi incluant un engagement de confidentialité. L'indemnité de départ représente vingt-quatre (24) mois des gains annuels de ces CSI (salaire de base, bonis cibles à court terme, contribution au régime de retraite et allocation pour véhicule). Un programme de transition de carrière, des services de planification financière et une couverture de soins de santé sont également d'autres avantages dont les CSI peuvent bénéficier.

De plus, le Régime d'options prévoit que les options deviennent immédiatement acquises dans le cas d'une offre pour l'acquisition d'au moins 66 ⅔ % des Actions émises et en circulation de la Société. De manière similaire, le Programme UAP prévoit que les unités deviennent immédiatement acquises en cas de changement de contrôle de la Société. Aussi, à la dissolution du Programme UAD en cas de changement de contrôle de la Société, le Programme UAD prévoit que les UAD deviennent immédiatement acquises pour tout citoyen ou résident américain non assujetti à l'impôt canadien. Enfin sous les Régimes de retraite (rubrique 8.8 *Rémunération indirecte*), toutes les prestations accumulées par les CSI en relation avec leurs années de service créditées jusqu'à la date d'un changement de contrôle deviennent totalement acquises.

---

[17] Si un changement de contrôle survient et que le CSI met fin à son emploi pour de « bonnes raisons », l'indemnité de départ sera également payable. « Bonnes raisons » signifient tout changement significatif aux conditions de l'emploi du CSI (sans son consentement) et incluent, sans s'y limiter i) une attribution de fonctions largement incompatibles avec les tâches actuelles du CSI, ii) une baisse de son salaire annuel de base, iii) une cessation de tout programme de rémunération incitatif, à court terme et à long terme, qui affecterait de façon importante la rémunération globale cible du CSI, et iv) tout motif qui constituerait l'équivalent d'un congédiement déguisé par un tribunal compétent.

[18] Un changement de contrôle signifie i) une acquisition par toute personne, entité ou groupe affilié des actions émises et en circulation de la Société représentant plus de cinquante pour cent (50 %) de la totalité des droits de vote représentés par les actions avec droit de vote en circulation de la Société, à l'exception d'une acquisition par un régime d'avantages sociaux (ou fiducie liée) parrainé ou maintenu par la Société, ii) l'exécution d'une fusion ou d'un regroupement de la Société avec une autre entité, autre qu'une fusion ou un regroupement où les actions à droit de vote de la Société en circulation immédiatement avant ladite opération continueraient de représenter (soit en demeurant en circulation ou en étant converties en actions à droit de vote de l'entité survivante) plus de cinquante pour cent (50 %) du total de voix des actions en circulation à droit de vote de la Société ou de l'entité survivante immédiatement après ladite opération, iii) l'exécution d'une vente, d'une location ou autre disposition par la Société de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société, ou iv) les actionnaires de la Société prennent (ou incitent la Société à prendre) toute action occasionnant un changement de cinquante pour cent (50 %) ou plus des administrateurs du Conseil d'administration (autre qu'un changement dans la composition du Conseil d'administration découlant de départs à la retraite ou de démissions des membres du Conseil dans le cours normal des activités). Dans le cas de Brent Windom, les événements décrits aux alinéas i) à iv) ci-dessus concernant la bannière Produits Automobiles Canada, avec les adaptations nécessaires, seraient également considérés comme un changement de contrôle.

## INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI ET CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le tableau suivant détaille, au 31 décembre 2018, les divers scénarios des indemnités payables à tous les CSI[1] applicables lors de cessation d'emploi ou de changement contrôle (à l'exception d'André Courville, qui n'a pas droit à une indemnité en cas de cessation d'emploi ou par suite d'un changement de contrôle et de Henry Buckley et Steve Arndt, qui ont cessé d'être au service de la société le 18 septembre 2018) :

| ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION | RETRAITE | CONGÉDIEMENT POUR MOTIF SÉRIEUX/DÉMISSION | CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX[2] | CONGÉDIEMENT SANS MOTIF SÉRIEUX APRÈS CHANGEMENT DE CONTRÔLE |
|---|---|---|---|---|
| Salaire de base | Cessation du versement en date du départ à la retraire | Cessation du versement en date du congédiement ou de la démission | Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussières, Brent Windom et Louis Juneau recevront un versement forfaitaire équivalent à 18 mois de salaire annuel<br><br>Advenant la congédiement sans motif sérieux, Peter Sephton recevra un versement forfaitaire équivalant à 12 mois de salaire annuel | Montant forfaitaire payé équivalent à 24 mois de salaire annuel du CSI si congédié (ou si l'employé met fin à son emploi pour de « bonnes raisons ») moins de 18 mois suivant la date du changement de contrôle ou la vente des actifs |
| Incitatifs à court terme annuels | Reçoit un paiement proportionnel à la tranche de l'exercice écoulé et en date du départ à la retraite, payé à la fin de l'année | Fin de l'admissibilité en date du congédiement ou de la démission et aucun paiement | Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussières, Brent Windom et Louis Juneau recevront un versement forfaitaire équivalent à 18 mois d'incitatifs à court terme ainsi que des montants impayés sur des primes de maintien en poste qui seront gagnées et versées en 2019 tel que détaillé dans le tableau ci-dessous | Montant forfaitaire payé équivalent à 24 mois des Incitatifs à court terme si congédié (ou si l'employé met fin à son emploi pour de « bonnes raisons ») moins de 18 mois suivant la date du changement de contrôle ou la vente des actifs |
| Unités d'actions différées | Rachat obligatoire au plus tard avant la fin de l'année civile suivant la date du départ à la retraite | Rachat dans les meilleurs délais suite au congédiement ou la démission | Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement | Rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite au congédiement[3] |
| Unités d'actions de performance | Rachat obligatoire dans les 90 jours ou, si la date effective du départ à la retraite est après le 1er juillet, dans les 90 jours suivant la fin de l'année d'exercice du régime. | Perte de tous les droits non acquis des UAP au moment du congédiement ou de la démission | Perte de tous les droits non acquis des UAP au moment du congédiement<br><br>Advenant le congédiement sans motif sérieux, les UAP attribuées à Brent Windom dans le cadre de sa prime de signature seront rachetées | Rachat obligatoire, au prorata, dans les meilleurs délais dès que survient le changement de contrôle<br><br>Advenant le congédiement sans motif sérieux, les UAP attribuées à Brent Windom dans le cadre de sa prime de signature seront rachetées |
| Régime d'options d'achat d'actions | Toutes les options détenues au moment de la retraite deviennent acquises. Exercice obligatoire dans les 180 jours de la date du départ à la retraite ou à toute date ultérieure déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée) | Tous les droits rattachés à l'exercice des options en cours au moment du congédiement prennent fin à la date du congédiement.<br><br>Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant la date de démission ou à toute date ultérieure déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée) | Exercice obligatoire des options dans les 90 jours suivant le congédiement ou à toute date déterminée par le Conseil (mais au plus tard à la date d'expiration initialement fixée) | Options deviennent immédiatement acquises advenant une offre d'au moins 66 ⅔ % des actions émises et en circulation de la Société |
| Avantages | Prennent fin à la date du départ à la retraite | Fin de l'admissibilité en date du congédiement ou de la démission | Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussières, Brent Windom et Louis Juneau recevront un versement forfaitaire équivalent à 18 mois d'avantages<br><br>Advenant le congédiement sans motif sérieux, Peter Sephton recevra un versement forfaitaire équivalent à 12 mois d'avantages | Régime de retraite devient acquis et se poursuivra pour une période additionnelle de 24 mois. Assurances maladie et dentaire sont reconduites pour une période de 24 mois après le congédiement, sauf pour l'invalidité courte et longue durée |
| Avantages indirects | Prennent fin à la date du départ à la retraite | Prennent fin à la date du congédiement ou de la démission | Advenant le congédiement sans motif sérieux, Eric Bussières, Brent Windom et Louis Juneau recevront un versement forfaitaire équivalent à 18 mois d'avantages indirects | Recevra pour une période de 18 mois les services d'un programme de transition de carrière, de planification financière, etc. |

1 Certains montants ne prennent pas en considération les avantages qui pourraient être pris en compte selon la common law et le droit civil.
2 Pour Brent Windom, cela s'applique aussi s'il met fin à son emploi dans certains cas dont les parties conviennent qu'il s'agit d'un motif sérieux.
3 Pour les citoyens ou résidents américains non assujettis à l'impôt canadien, rachat obligatoire dans les meilleurs délais suite à la dissolution du programme lors d'un changement de contrôle.

## PAIEMENTS ESTIMÉS AUX CSI LORS D'UNE CESSATION D'EMPLOI OU D'UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le tableau ci-dessous reflète l'estimation croissante[1] des sommes qui pourraient être payées en indemnités à André Courville, Eric Bussières, Peter Sephton, Brent Windom et Louis Juneau advenant leur cessation d'emploi sous divers scénarios. Les montants indiqués sont calculés sur la base d'une cessation d'emploi ayant une date effective du 31 décembre 2018 en regard de chacun des scénarios et inclus toute autre somme estimée qui leur serait payée au moment de la cessation d'emploi. Le montant réel qu'un CSI pourrait recevoir ne peut être calculé qu'au moment de la cessation d'emploi. Plusieurs facteurs pourraient influer le montant des avantages et le montant exact payé pourrait s'avérer supérieur ou inférieur à celui reproduit ci-dessous. Ces montants prennent en considération les avantages qui pourraient être dus selon le droit commun et le droit civil.

| ÉVÉNEMENT | ANDRÉ COURVILLE ($) | ERIC BUSSIÈRES ($) | PETER SEPHTON ($)[2] | BRENT WINDOM ($)[2] | LOUIS JUNEAU ($) |
|---|---|---|---|---|---|
| Retraite | - | - | - | - | - |
| Congédiement pour motif sérieux / démission | - | - | - | - | - |
| Congédiement sans motif sérieux | | | | | |
| Indemnité de départ | - | 1 200 000 | 1 002 846 | 1 391 728 | 900 000 |
| Rémunération en titres de participation[3] | 712 553 | 78 930 | - | 402 943[5] | 174 179 |
| Valeur différentielle des prestations de retraite | - | 75 000 | - | 86 983 | 60 000 |
| Prime de maintien en poste[4] | - | 875 000 | - | 1 334 763 | 685 .000 |
| Toute autre rémunération | - | 27 000 | 6 451 | 99 840 | 27 000 |
| **TOTAL** | **712 553** | **2 255 930** | **1 009 297** | **3 316 257** | **1 846 179** |
| Congédiement sans motif sérieux suite à un changement de contrôle | | | | | |
| Indemnité de départ | - | 1 600 000 | 2 005 693 | 1 855 637 | 1 200 000 |
| Rémunération en titres de participation[6] | 712 553 | 178 131 | 51 172 | 445 304 | 305 959 |
| Valeur différentielle des prestations de retraite | - | 100 000 | - | 115 977 | 80 000 |
| Prime de maintien en poste[4] | - | 875 000 | - | 1 334 763 | 685 000 |
| Toute autre rémunération | - | 74 500 | 79 283 | 171 620 | 74 500 |
| **TOTAL** | **712 553** | **2 827 631** | **2 136 148** | **3 923 301** | **2 345 459** |

[1] La valeur estimée croissante vise les indemnités de départ qui auraient été payées.

[2] Tous les montants sont convertis en dollars canadiens avec le taux de change du 31 décembre 2018 de 1,36444 pour M. Windom et de 1,7411 pour M. Sephton.

[3] Les UAD sont octroyées selon le programme d'incitatifs à court terme qui prévoit qu'un CSI doit choisir de recevoir un minimum de 30 % en UAD jusqu'à ce que les critères des Lignes directrices concernant la propriété d'actions soient respectés. À la date du congédiement, sans motif sérieux ou autrement, le CSI ne recevra que la valeur nominale de ses UAD.

[4] Ces primes de maintien en poste peuvent être gagnées et versées en 2019. Les montants précisés seraient versés dans le cas d'un congédiement sans motif sérieux avant les dates prévues de paiement des primes.

[5] Ce montant comprend, en plus des UAD détenues au 31 décembre 2018, les UAD attribuées à M. Windom dans le cadre de sa prime de signature et les paiements d'UAP sont estimés à la cible (100 %) en fonction de la valeur des UAP au 31 décembre 2018 (19,168 $).

[6] Ce montant comprend les UAD à la valeur nominale et les UAP sur une base proportionnelle dont les paiements sont estimés à la cible (100 %) en fonction de la valeur des UAP au 31 décembre 2018 (19,168 $). Tel que décrit à la rubrique « Changement de contrôle » ci-dessus, certains de ces montants de rémunération en titres de participation peuvent être payables après le changement de contrôle lui-même, peu importe s'il y a un congédiement sans motif sérieux subséquent.

### 8.11 | RÉMUNÉRATION ET RISQUE

Le Comité est d'avis que l'ensemble de la rémunération des CSI est équilibré pour faire face aux risques potentiels pouvant découler d'agissements qui seraient de nature à maximiser la rémunération sans égard aux risques assumés par la Société.

Nous croyons que les mesures suivantes imposent des limites appropriées afin d'éviter les risques ou paiements inappropriés :

1. les paiements de rémunération sont plafonnés pour instaurer des limites maximales de paiements;
2. les objectifs atteints doivent être maintenus sur une certaine période avant que ceux-ci soient payés ou récompensés. Ces dispositions pour les réalisations atteintes font partie intégrante d'un programme d'incitatifs à long terme;
3. révision annuelle des objectifs et des jalons de nos programmes et régimes d'incitatifs à long terme pour assurer le maintien de la pertinence et l'applicabilité;
4. évaluation des mesures des programmes de rémunération variable pour confirmer l'équilibre des objectifs entre les programmes atténuant de cette façon les risques excessifs; et
5. politique limitant le pouvoir sur les dépenses. Le Conseil a en place des politiques qui limitent les dépenses qui peuvent être faites aux différents niveaux de l'organisation.

### 8.12 | POLITIQUE ANTI-COUVERTURE

Cette politique est décrite à la rubrique 6.5.

### 8.13 | RAPPORT DU COMITÉ

À la suite de l'exercice d'étalonnage 2017 effectué par Mercer concernant la rémunération des cadres supérieurs, le Comité a convenu que la rémunération des CSI est adéquate lorsque l'on considère la taille de Uni-Sélect, son secteur d'activités et le rendement de l'avoir de ses actionnaires. Le Comité demeure satisfait de la politique actuelle de rémunération, des programmes et niveaux de rémunération, qui sont correctement liés à la performance de la Société, aux intérêts des actionnaires et respectent les pratiques concurrentielles du marché.

## 9 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

### 9.1 | FAITS SAILLANTS 2018

La Société a :

1. Réalisé des ventes totalisant 1 752,0 millions de dollars US;
2. Acquis AutoChoice Parts & Paints Limited, qui exploite 18 magasins corporatifs au Canada;
3. Ouvert 13 magasins corporatifs au Royaume-Uni;
4. Ouvert deux magasins corporatifs et un centre de distribution aux États-Unis;
5. Continué le déploiement de son réseau de points de vente sous la bannière Produits Automobiles Canada; et
6. Réalisé des économies annualisées de 18,7 millions de dollars US depuis le début du programme d'amélioration du rendement.

## 9.2 | TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau suivant donne le détail de la rémunération annuelle de chaque CSI pour les exercices financiers de 2016, 2017 et 2018. L'information sur la rémunération payée au cours des années antérieures et les autres renseignements déposés auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières sur SEDAR peuvent être consultés à sedar.com.

| NOM ET POSTE PRINCIPAL | ANNÉE | SALAIRE | ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS[1] | ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS[2] | RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES | | VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE | TOUTE AUTRE RÉMUNÉRATION | RÉMUNÉRATION TOTALE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | PLAN INCITATIF ANNUEL À COURT TERME (PAYÉ COMPTANT) | PLAN INCITATIF À LONG TERME | | | |
| | | ($) | ($) | ($) | ($) | ($) | ($) | ($) | ($) |
| **André Courville**[3] Président et chef de la direction intérimaire | **2018** | 690 000 | 514 525 | - | - | - | - | 87 000[4] | 1 291 525 |
| | **2017** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | **2016** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Eric Bussières** Chef de la direction financière | **2018** | 402 212 | 98 825 | 86 625 | 28 467 | | 40 221 | 18 000 | 674 350 |
| | **2017** | 319 442 | 141 950 | 82 500 | 122 050 | - | 31 944 | 18 000 | 715 886 |
| | **2016** | 296 647 | 132 375 | 78 375 | 126 000 | - | 29 665 | 12 835 | 675 897 |
| **Peter Sephton** Président et chef de la direction, Produits Automobiles Europe | **2018** | 622 656 | 279 580 | 229 135 | 117 705 | - | - | 1 683 506[5] | 2 932 582[6] |
| | **2017** | 238 320 | - | 1 799 496 | - | - | - | - | 2 037 816[6] |
| | **2016** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Brent Windom** Président et chef de l'exploitation, Produits Automobiles Canada | **2018** | 573 461 | 246 921 | 189 657 | 133 617 | - | 60 535 | 136 562[7] | 1 340 753 |
| | **2017** | 230 412 | 590 595 | - | 213 414 | - | 23 041 | 322 001[8] | 1 379 463 |
| | **2016** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Louis Juneau** Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire | **2018** | 328 760 | 124 977 | - | 23 333 | - | 32 991 | 18 000 | 528 061 |
| | **2017** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | **2016** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Henry Buckley** Ancien président et chef de la direction | **2018** | 679 949 | 519 660 | 519 660 | - | - | 82 206 | 6 338 809[9] | 8 140 284 |
| | **2017** | 745 175 | 597 693 | 450 058 | 303 353 | - | 74 518 | 131 734[9] | 2 302 531 |
| | **2016** | 640 379 | 625 003 | 450 755 | 406 578 | - | 64 038 | 141 621[9] | 2 328 374 |
| **Steve Arndt** Ancien président et chef de l'exploitation, FinishMaster, Inc. | **2018** | 460 013 | 201 515 | 201 515 | - | - | 46 004 | 1 757 731[10] | 2 666 778 |
| | **2017** | 541 432 | 195 461 | 195 461 | 27 587 | - | 54 143 | 20 136 | 1 034 220[11] |
| | **2016** | 508 025 | 286 970 | 194 813 | 215 032 | - | 50 802 | 13 961 | 1 269 603[11] |

[1] Le montant en dollars indiqué dans cette colonne pour l'exercice 2018 représente les UAD aTtribuées pour l'année et la juste valeur à la date d'attribution (selon la cible, en appliquant un facteur de performance de 100 %) des UAP attribuées pour MM. Buckley, Bussières, Sephton, Windom, Arndt et Juneau aux termes du programme d'incitatifs à long terme (PILT) de la Société. Pour M. Courville, ce montant représente les UAD attribuées aux termes de son contrat d'emploi, y compris le montant de 87 000 $ qu'il a gagné en qualité de président du Conseil jusqu'au 17 septembre 2018. La juste valeur à la date d'attribution des UAP 2018 indiquée dans cette colonne pour chaque membre de la haute direction visé a été calculée à partir d'un cours de l'action de 28,6080 $ pour les UAP attribuées le 2 janvier 2018. La juste valeur à la date d'attribution 2018 des UAP était de 519 660 $ pour Henry Buckley, 86 625 $ pour Eric Bussières, 189 657 $ pour Brent Windom, 201 515 $ pour Steve Arndt, 229 136 $ pour Peter Sephton et 114 977 $ pour Louis Juneau. Pour M. Courville, les attributions à base d'actions représentent les UAD reçues à titre de président du Conseil entre le 1er janvier 2018 et le 17 septembre 2018, une attribution ponctuelle spéciale d'UAD reçue pour avoir accepté la fonction de président et chef de la direction intérimaire le 18 septembre 2018 ainsi que des attributions mensuelles au montant de 50 000 $ depuis cette date. La juste valeur à la date d'octroi de cette attribution spéciale a été calculée à partir d'un cours de l'action de 19,7160 $. La juste valeur à la date d'attribution des UAD que M. Courville a reçues à titre de président du Conseil a été calculée à partir d'un cours de l'action de 20,1940 $ (T1), de 21,1780 $ (T2) et de 21,8520 $ (T3).

Pour 2017 et 2016, le tableau inclus la valeur des UAD octroyées pour l'année et la juste valeur à la date de l'octroi annuel des unités d'actions de performance accordées en 2017 et en 2016 selon le plan incitatif à long terme (PILT) de la Société, tel que reproduit dans le tableau ci-dessus, qui reflète un taux d'évaluation de 100 % pour les unités d'actions de performance basé sur le temps. Le taux de compensation utilisé est conforme aux tests empiriques de compensation des programmes de performance. Le taux de compensation a été appliqué à la valeur de l'octroi calculé sur la base d'un prix par action de 29,638 $ pour l'octroi de janvier 2017, de 28,582 $ pour l'octroi de juillet 2017 et de 33,942 $ pour l'octroi de janvier 2016. Le prix par action au moment de l'octroi est égal au cours moyen par Action à la TSX sur la période de cinq jours de séance consécutifs qui précède la date de l'octroi. La juste valeur des unités d'actions de performance était de 450 058 $ en 2017 et de 450 755 $ en 2016 pour Henry Buckley, de 82 500 $ en 2017 et de 78 375 $ en 2016 pour Eric Bussières, de 500 056 $ en 2017 pour Brent Windom et de 195 461 $ en 2017 et de 194 813 $ en 2016 pour Steve Arndt.

[2] Pour 2018, la juste valeur des options attribuées a été estimée à la date d'attribution pour que soient déterminées les charges de rémunération afférentes aux options au moyen du modèle de fixation de prix du treillis binomial selon les hypothèses suivantes :

| | |
|---|---|
| Rendement en dividendes (%) | 1,303 (1,10 en 2017) |
| Volatilité prévue (%) | 23,58 (26,65 en 2017) |
| Taux sans risque (%) | 1,96 (0,78 en 2017) |
| Durée prévue (années) | 7 (4,75 en 2017) |

La juste valeur comptable des options attribuées en 2018 étaient les suivantes : 490 479 $ pour M. Henry Buckley, 81 763 $ pour M. Eric Bussières, 220 422 $ pour M. Peter Sephton, 190 202 $ pour M. Steve Arndt et 181 958 $ pour M. Brent Windom. L'écart entre la juste valeur des options attribuées et la juste valeur comptable est de 29 181 $ pour M. Henry Buckley, 4 862 $ pour M. Eric Bussières, 8 714 $ pour M. Peter Sephton, 11 314 $ pour M. Steve Arndt et 7 699 $ pour M. Brent Windom.

Pour 2017 et 2016, la juste valeur des options octroyées a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options treillis binomial en fonction des hypothèses suivantes :

| | |
|---|---|
| Rendement en dividendes (%) | 1,10 (1,18 en 2016) |
| Volatilité prévue (%) | 26,65 (25,04 en 2016) |
| Taux sans risque (%) | 0,78 (1,27 en 2016) |
| Durée prévue (années) | 4,75 (4,75 en 2016) |

Pour M. Sephton, la juste valeur des options octroyées en août 2017 a été estimée à la date d'attribution, pour les fins de détermination des charges de rémunération reliées aux options, au moyen du modèle d'évaluation d'options treillis binomial en fonction des hypothèses suivantes :

| | |
|---|---|
| Rendement en dividendes (%) | 1,12 |
| Volatilité prévue (%) | 26,78 |
| Taux sans risque (%) | 0,78 |
| Durée prévue (années) | 4,75 |

La juste valeur comptable des options octroyées en 2017 était de : 440 213 $ pour M. Henry Buckley, 80 698 $ pour M. Eric Bussières, 2 024 812 $ pour M. Peter Sephton et 191 186 $ pour M. Steve Arndt. L'écart entre la juste valeur comptable et la juste valeur à la date d'octroi des options indiquée dans cette colonne est de 9 845 $ pour M. Henry Buckley, 1 802 $ pour M. Eric Bussières, (225 316 $) pour M. Peter Sephton et 4 275 $ pour M. Steve Arndt. L'écart entre la juste valeur comptable et la juste valeur à la date d'octroi des optons indiquée dans cette colonne est dû au choix des modèles utilisés (modèle treillis binomial pour le calcul de la juste valeur des options octroyées par opposition au modèle trinomial Hull-White pour le calcul de la juste valeur comptable et à l'utilisation de différents facteurs et de différentes hypothèses.

[3] Le salaire de base mensuel de M. Courville, à titre de président et chef de la direction intérimaire, pour la période allant du 18 septembre 2018 au 17 mars 2019, s'il y a lieu, a été fixé à 200 000 $ au comptant et à l'équivalent d'une attribution d'UAD de 50 000 $. Pour la période débutant le 18 mars 2019, le salaire mensuel de base de M. Courville a été fixé à 115 000 $ au comptant et à l'équivalent d'une attribution d'UAD de 50 000 $.

[4] Ce montant représente la rémunération reçue par M. Courville en qualité de président du Conseil jusqu'au 17 septembre 2019. Depuis cette date, M. Courville n'a reçu aucune rémunération pour ses services en qualité d'administrateur de la Société.

[5] Ce montant représente une partie du paiement de maintien en poste spécial et un boni à court terme de 247 350 GBP exigibles en 2018 d'après l'entente de rémunération de M. Sephton.

[6] Tous les montants se rapportant à M. Peter Sephton sont convertis en $ CA aux taux de change en 2018 de 1,7296 et en 2017 de 1,6724.

[7] Les montants se rapportant à M. Windom représentent les frais de logement, les frais de déménagement (65 887 $), l'allocation pour véhicule et la prestation de maladie pour les États-Unis.

[8] Comprend un boni de signature de 304 733 $ conformément au contrat d'emploi de M. Brent Windom ainsi que des allocations de logement et de véhicule.

[9] Y compris des frais de subsistance qui, en 2017, ont été remboursés jusqu'à concurrence du montant net de 74 000 $, représentant un montant brut de 78 088 $ en 2018, un montant de 110 134 $ en 2017, un montant net de 82 200 $ ou un montant brut de 126 021 $ en 2016 et un montant net de 84 000 $ ou un montant brut de 125 975 $ en 2015 de même qu'une allocation pour véhicule. De plus, une indemnité de cessation d'emploi de 6,2 M $ est comprise en 2018.

[10] Pour M. Arndt, cela comprend une indemnité de cessation d'emploi de 1,7 M $ et une allocation pour véhicule.

[11] Tous les montants se rapportant à M. Steve Arndt sont convertis en $ CA aux taux de change en 2018 de 1,2958, en 2017 de 1,2982 et en 2016 de 1,3255.

## 9.3 | ATTRIBUTION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS OU VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE[1]

| NOM | ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE[2] | ATTRIBUTION S À BASE D'OPTIONS - GAINS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE[3] | ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERICE[4] | RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES – VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE[5] |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ |
| **André Courville** | - | - | - | - |
| **Eric Bussières** | - | - | 29 633 | 28 467 |
| **Peter Sephton** | - | - | - | 117 705 |
| **Brent Windom** | - | - | - | 133 617 |
| **Louis Juneau** | - | - | 39 408 | 23 333 |
| **Henry Buckley** | 351 190 | **482 532** | - | - |
| **Steve Arndt** | 212 580 | **578 596** | - | - |

1 En date du 31 décembre 2018.
2 Le montant représente la valeur globale en dollars qui aurait été réalisée si les options avaient été exercées à la date d'acquisition, sur la base de la différence entre le cours de clôture des Actions à la TSX et le prix d'exercice à la date d'acquisition.
3 Le montant représente la valeur globale en dollars réalisée à l'exercice, sur la base de la différence entre le cours de clôture des Actions à la TSX à la date d'exercice et le prix d'exercice.
4 Le montant représente la valeur globale en dollars réalisée à l'acquisition des UAP octroyées en 2016.
5 Paiements du régime incitatif annuel à court terme.

## 9.4 | TABLEAU DE LA BONIFICATION À COURT TERME LIÉE À L'OBJECTIF FINANCIER

Afin qu'une bonification à court terme en fonction de l'objectif financier soit accordée, le Conseil d'administration de Uni-Sélect établit un seuil minimum à être atteint, établi pour 2018 au BPA[1] ajusté de 1,41 $ US.

| NOM | CIBLE BONIFICATION | | BONIFICATION MAXIMALE (POURCENTAGE DU SALAIRE DE BASE) | CIBLE BONIFICATION | BONIFICATION MAXIMALE | PAIEMENT[4] |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Objectif financier | Objectif spécifique | | | | |
| | % | % | % | $ | $ | $ |
| **André Courville** | - | - | - | - | - | - |
| **Eric Bussières** | 50 | 10 | 110 | 300 000 | 550 000 | 40 667[4] |
| **Peter Sephton[2]** | 50 | 10 | 110 | 376 067 | 689 457 | 168 149 |
| **Brent Windom[3]** | 50 | 10 | 110 | 347 932 | 637 875 | 190 882 |
| **Louis Juneau** | 40 | 10 | 90 | 200 000 | 360 000 | 33 333[4] |
| **Henry Buckley[3]** | 90 | 10 | 190 | 920 996 | 1 749 893 | s.o. |
| **Steve Arndt[3]** | 50 | 10 | 110 | 368 398 | 675 397 | s.o. |

1 Ces ajustements correspondent, entre autres, à la restructuration et autres charges, les dépréciations et les frais d'opération liés à la vente des actifs nets, déduction faite des taxes. Cette information représente une mesure financière autre que les IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures financières autres que les IFRS » du rapport de gestion 2018 pour de plus amples renseignements.
2 Au taux de change moyen des cinq derniers jours de 2018; GBP en $ CA à 1,7057 pour déterminer la valeur des UAD.
3 Au taux de change moyen des cinq derniers jours de 2018; $ US en $CA à 1,3270 pour déterminer la valeur des UAD.
4 Une partie (30 %) du montant du boni est versée au comptant comme l'indique le tableau 9.2 à la colonne intitulée « Plan incitatif annuel à court terme (payé comptant) ». Le reste est versé sous forme d'UAD aux montants de 12 200 $ pour M. Eric Bussières, 10 000 $ pour M. Louis Juneau, 50 445 $ pour M. Peter Sephton et 57 264 $ pour M. Brent Windom. La valeur des attributions d'UAD indiquée est fondée sur des taux de change de 1,3270 ($ US en $ CA) et de 1,7057 (GBP en $ CA), ce qui correspond à la moyenne sur 5 jours précédant l'approbation par le comité du boni 2018.

**TABLEAU DES BONIS À COURT TERME LIÉS AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

Les objectifs spécifiques établis au début de l'année 2018 pour les CSI étaient liés à l'accomplissement de certaines activités stratégiques et prioritaires au développement de la Société. Les objectifs et leur pondération sont réévalués annuellement par le comité des ressources humaines et de la rémunération. Ces objectifs peuvent inclure ceux de nature opérationnelle ou liés aux ressources humaines. La Société fixe régulièrement des objectifs ambitieux de sorte que la réalisation des objectifs spécifiques présente un défi significatif à ses cadres supérieurs.

Ce qui suit résume les objectifs opérationnels et en ressources humaines pour 2018 :

1. **Objectifs opérationnels :** Conformité à la Norme nationale 52-109 au Royaume-Uni. Continuer la mise en œuvre du système de points de vente « PartsWatch » dans les magasins corporatifs au Canada et l'intégration de nos acquisitions. Améliorer l'efficience opérationnelle avec une cible d'économies de frais d'exploitation de 25 M $ au plus tard à la fin de 2020.
2. **Objectifs en ressources humaines :** Lancer le programme de perfectionnement de la Société de son segment britannique. Effectuer un sondage organisationnel dans les produits Automobiles Canada de la Société et dans le segment américain, FinishMaster. Poursuivre la planification de la relève pour tous les subordonnés directs du chef de la direction tout en assurant la planification pour les niveaux supérieurs.

## 9.5 | TABLEAU DU PROGRAMME D'UNITÉS D'ACTIONS DE PERFORMANCE (UAP)

Les CSI participent au Programme UAP et ont reçu les paiements décrits ci-dessous eu égard à leur détention d'unités et se sont vus octroyer le nombre d'unités de performance apparaissant vis-à-vis leur nom.

| NOM | UNITÉS OCTROYÉES | UNITÉS OCTROYÉES | UNITÉS OCTROYÉES | RAMA ATTEINT POUR PAIEMENT | FACTEUR DE PERFORMANCE DE RAMA | VALEUR DES UAP[1] | PAIEMENT[2] | PAIEMENT[3] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 2016 | 2017 | 2018 | 2016 À 2018 | 2016 À 2018 | 2018 | 2017 | 2016 |
| | # | # | # | % | % | $ | $ | $ |
| **André Courville** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Eric Bussières** | 2 310 | 2 784 | 3 028 | 10,93 | 100 | 12,83 | - | 29 633 |
| **Peter Sephton** | - | - | 8 009 | 10,93 | 100 | 12,83 | - | - |
| **Brent Windom** | - | 17 496 | 6 630 | 10,93 | 100 | 12,83 | - | - |
| **Louis Juneau** | 3 072 | 3 695 | 4 019 | 10,93 | 100 | 12,83 | - | 39 408 |
| **Henry Buckley** | 13 280 | 15 185 | 18 165 | - | - | - | 540 994 | - |
| **Steve Arndt** | 5 740 | 6 595 | 7 044 | - | - | - | 327 477 | - |

1 Calculé à la date de rachat (28 février 2019) pour les unités octroyées en 2016 pour la période de 2016-2018.
2 Paiement des unités attribuées en 2015 pour la période 2015-2017.
3 Paiement des unités octroyées en 2016 pour la période 2016-2018.

## 9.6 | PLAN DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION

Le tableau suivant énonce le plan de rémunération pour lequel des titres de participation de la Société sont autorisés à être émis, soit le régime d'option d'achat actuel de la Société, au 31 décembre 2018 :

| CATÉGORIE DE PLAN | NOMBRE DE TITRES DEVANT ÊTRE ÉMIS LORS DE L'EXERCICE DES OPTIONS OU DES BONS OU DROITS EN CIRCULATION | PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, BONS ET DROITS EN CIRCULATION | NOMBRE DE TITRES RESTANT À ÉMETTRE EN VERTU DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À BASE DE TITRES DE PARTICIPATION (À L'EXCLUSION DES TITRES INDIQUÉS DANS LA COLONNE A) |
|---|---|---|---|
| | A | B | C |
| **Plans de rémunération à base de titres de capitaux propres approuvés par les porteurs** | 541 494 | 28,61 $ | 1 396 500 |
| **Plans de rémunération à base de titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs** | s.o. | s.o. | s.o. |
| **Total** | 541 494 | 28,61 $ | 1 396 500 |

Le tableau suivant illustre pour chaque CSI toutes les attributions en cours pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

| NOM | ATTRIBUTIONS À BASE D'OPTIONS | | | | ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | NOMBRE DE TITRES SOUS-JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES | PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS | EXPIRATION DES OPTIONS | VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES [1] | NOMBRE D'ACTIONS OU UNITÉS D'ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS[2] | VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS À BASE D'ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS | VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉES OU DISTRIBUÉES)[3] |
| | (#) | ($) | DATE | ($) | (#) | ($) | ($) |
| **André Courville** | - | - | - | - | - | - | 721 549 |
| **Eric Bussières** | 11 764 | 33,94 | 4 janvier 2023 | - | 5 812 | 112 811 | 79 926 |
| | 12 653 | 29,64 | 3 janvier 2024 | - | | | |
| | 12 831 | 28,61 | 2 janvier 2025 | - | | | |
| **Peter Sephton** | 312 001 | 28,84 | 7 août 2024 | - | 8 009 | 155 455 | - |
| | 33 939 | 28,61 | 7 août 2025 | - | | | |
| **Brent Windom** | 28 091 | 26,61 | 3 juillet 2025 | - | 24 126 | 468 286 | 68 433 |
| **Louis Juneau** | - | - | - | - | 7 714 | 149 729 | 176 379 |
| **Henry Buckley** | - | - | - | - | - | - | - |
| **Steve Arndt** | - | - | - | - | - | - | - |

[1] La valeur des options en jeu non exercées au 31 décembre 2018 s'élève à la différence entre le cours des Actions à la clôture au TSX (19,41 $) en date du 31 décembre 2018 et le prix d'exercice.

[2] Ne comprend pas les unités attribuées en 2016 car ces unités ont été acquises le 31 décembre 2018.

[3] Les unités d'actions différées détenues en date du 31 décembre 2018 devront être rachetées selon certaines éventualités de rachat.

## 9.7 | TABLEAU DES VALEURS DU RÉGIME DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Les différents régimes de retraite disponibles pour les cadres supérieurs sont décrits à la rubrique 8.8 - *Rémunération indirecte – Régime de retraite*.

Le tableau suivant décrit les valeurs des cotisations déterminées pour chaque CSI au 31 décembre 2018 en vertu du régime de retraite à cotisations déterminées :

| NOM | VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE ($) | MONTANT RÉMUNÉRATOIRE ($) | VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE ($) |
|---|---|---|---|
| **André Courville**[1] | s.o. | s.o. | s.o. |
| **Eric Bussières** | 70 932 | 40 221 | 110 060 |
| **Peter Sephton** | s.o. | s.o. | s.o. |
| **Brent Windom** | 23 017 | 60 535 | 82 966 |
| **Louis Juneau** | 135 314 | 32 991 | 160 866 |
| **Henry Buckley**[2] | 242 285 | 82 206 | 193 468 |
| **Steve Arndt**[3] | 1 401 093 | 46 004 | 1 642 409 |

[1] M. André Courville n'est pas inscrit au programme de retraite de la Société à titre de président et chef de la direction intérimaire.
[2] Les droits à pension de M. Henry Buckley se sont éteints le 18 septembre 2018. À la suite de la cessation de son emploi à cette date, la valeur du compte de cotisations déterminées aux termes du régime enregistré de la Société a été versée en 2018. Le solde de 193 468 $ représente la valeur du compte de cotisations déterminées accumulée aux termes du régime de retraite complémentaire de la Société qui a été versée en 2019.
[3] Pour M. Steve Arndt, la valeur accumulée au début de l'exercice a été convertie du dollar américain au 31 décembre 2017 au taux de 1,2573. Le montant compensatoire a été converti du dollar américain au taux de change moyen de 2018 de 1,2958. La valeur accumulée en fin d'exercice a été convertie du dollar américain au taux du 31 décembre 2018 de 1,3644. Le droit à pension de M. Arndt s'est éteint le 18 septembre 2018.

Le tableau suivant indique les valeurs du régime de retraite à prestations déterminées pour chaque CSI au 31 décembre 2018 :

| NOM | NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE DÉCOMPTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018 | | PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES | | VALEUR ACTUELLE D'OUVERTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES | VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES | VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES | VALEUR ACTUELLE DE CLÔTURE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Régimes enregistrés | Régime complémentaire | À la fin de l'exercice | À 65 ans | | | | |
| | Exercices | Exercices | $ | $ | $ | $ | $ | $ |
| **André Courville** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Eric Bussières** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Peter Sephton** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Brent Windom** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Louis Juneau**[1] | 3,19 | s.o. | 9 389 | 9 389 | 134 939 | - | (7 516) | 127 423 |
| **Henry Buckley** | - | - | - | - | - | - | - | - |
| **Steve Arndt** | - | - | - | - | - | - | - | - |

[1] Louis Juneau a accumulé 3,19 années de service décomptées aux termes du régime enregistré des employés avant d'adhérer au régime à cotisations déterminées des cadres supérieurs en mars 2013.

# 10 | GRAPHIQUE SUR LE RENDEMENT

Le graphique ci-dessous illustre la fluctuation du pourcentage annuel du rendement cumulatif de l'avoir des actionnaires pour les actions de la Société par rapport au rendement cumulatif de l'indice S&P/TSX sur la période de cinq ans se terminant le 31 décembre 2018.

L'évaluation en fin d'année de chaque investissement est basée sur l'augmentation de la valeur de l'Action, ajustée des dividendes en espèces réinvestis à la date à laquelle ils ont été payés. Ces calculs ne prennent pas en considération les frais de courtage ou les taxes. Le rendement total de l'avoir des actionnaires de chaque investissement, mesuré soit en dollars ou en pourcentage, peut être calculé à partir des valeurs de fin d'année selon le graphique suivant.

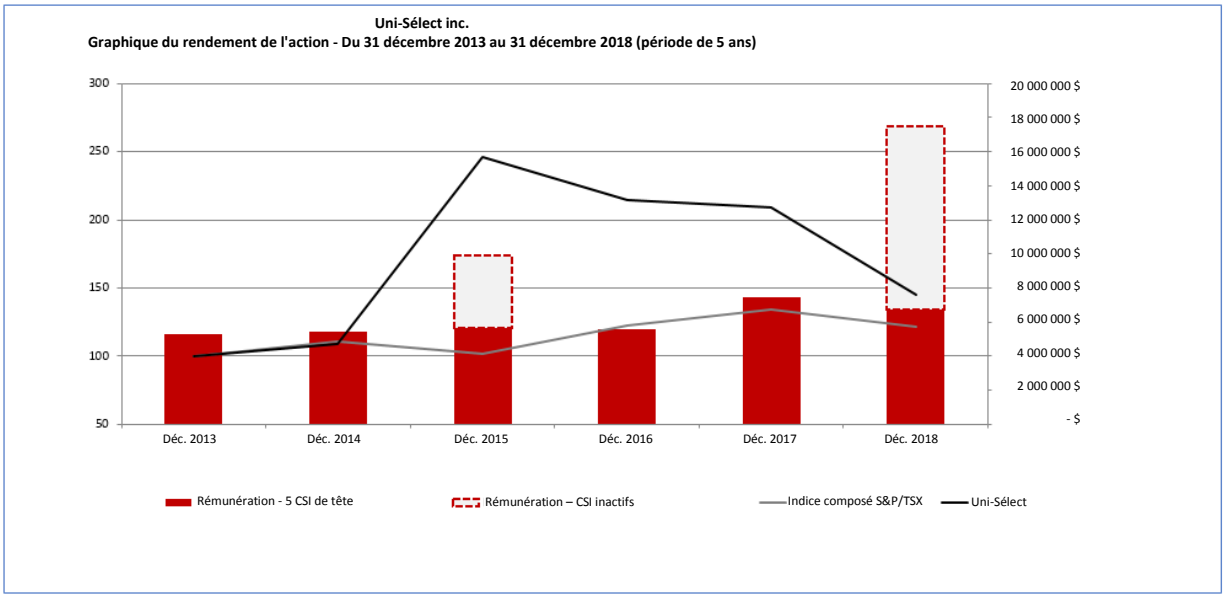


Le tableau suivant détaille le rendement total cumulatif d'un placement de 100 $ :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Uni-Sélect inc. | 100,00 | 108,66 | 246,20 | 214,29 | 208,97 | 145,37 |
| Indice composé S&P/TSX | 100,00 | 110,55 | 101,36 | 122,73 | 133,89 | 121,99 |

Le tableau ci-dessus démontre que les Actions de Uni-Sélect ont généré un rendement cumulatif entre 2013 et 2018 de 145 %. Au cours des cinq dernières années, le rendement total de l'Action de Uni-Sélect a été supérieur à l'indice composé S&P/TSX.

En raison de changements dans l'équipe de direction en 2018, le tableau démontre seulement la rémunération totale versée aux CSI employés par la Société à la fin de chaque exercice financier. Pour 2015 et 2018, nous avons aussi illustré la rémunération totale versée aux sept CSI, incluant donc les indemnités de cessation d'emploi versées aux CSI partis au cours de ces exercices.

Le tableau suivant reflète la rémunération totale versée aux CSI qui étaient en fonction à la fin de chaque exercice financier :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Rémunération totale des cinq CSI de tête | 5 298 415 $ | 5 411 762 $ | 5 649 042 $[1] | 5 588 036 $ | 7 469 916 $ | 6 767 273 $[1] |

[1] Pour 2015 et 2018, le montant de la rémunération totale a été versé aux cinq CSI en poste au 31 décembre 2018 plutôt qu'aux sept. La rémunération totale versée en 2015 aux sept CSI, y compris les indemnités de cessation d'emploi, était de 9 932 790 $, tandis que la rémunération totale versée en 2018 aux sept CSI, y compris les indemnités de cessation d'emploi, était de 17 574 335 $.

De 2013 à 2018, le taux de croissance annuel composé de la rémunération des CSI pour les cinq CSI employés par la Société à la fin de chaque exercice était de 5,02 % comparativement au rendement total de l'avoir des actionnaires qui était de 7,77 %.

En 2013, la Société améliorait ses résultats sur la base d'une forte poussée vers la fin de l'année dépassant ainsi la progression de l'indice. En 2014, l'indice a régulièrement progressé durant toute l'année et pendant ce temps la

valeur de l'Action de Uni-Sélect est demeurée alignée avec la tendance du marché enregistrée à la fin de 2014. Au cours de l'année 2015, essentiellement axée sur la vente de la quasi-totalité des actifs de Uni-Select USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc., le cours de l'Action de Uni-Sélect a plus que doublé et dépassé la progression de l'indice. En 2016 et en 2017, le rendement total du cours de l'Action de Uni-Sélect était en deçà de l'indice composé S&P/TSX principalement en raison de certaines conditions du marché, d'une permutation d'une ligne de produits aux États-Unis et des investissements continus requis pour l'initiative de magasins corporatifs au Canada. Toutefois, au cours des cinq dernières années, le rendement total de l'Action de Uni-Sélect est demeuré sensiblement supérieur à l'indice composé de S&P/TSX surtout en raison de la solide performance du cours de l'Action en 2015. En 2018, le cours de l'Action de Uni-Sélect a été inférieur à l'indice composé S&P/TSX principalement en raison d'une combinaison de revenus en évolution et de conditions du marché changeantes aux États-Unis.

En date du 15 mars 2019, le cours de l'Action de Uni-Sélect et la valeur de l'indice de référence étaient respectivement de 103,06 et 138,30 comparativement à 145,37 et 121,99 au 31 décembre 2018.

# 11 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Sauf indication contraire, les informations aux présentes sont fournies en date du 15 mars 2019. La Société n'est au courant d'aucune question qui pourrait être soumise à l'Assemblée autre que celles indiquées dans l'Avis de convocation. Si une question était régulièrement soumise à l'Assemblée, les personnes nommées dans le formulaire de procuration voteraient sur cette dernière au meilleur de leur jugement.

## 11.1 | DOCUMENTS DISPONIBLES

Uni-Sélect est un émetteur assujetti en vertu des lois sur les valeurs mobilières et, par conséquent, elle est tenue de déposer ses états financiers annuels consolidés et une circulaire d'information de la Direction. Uni-Sélect dépose également une notice annuelle auprès des commissions des valeurs mobilières. L'information financière est fournie dans les États financiers annuels consolidés comparatifs de la Société et le Rapport de gestion en regard de son dernier exercice terminé. On peut obtenir des exemplaires de la présente Circulaire d'information de la Direction et de la plus récente version de la Notice Annuelle, du Rapport annuel et du Rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, et de ses États financiers intermédiaires consolidés déposés après le dépôt des derniers États financiers annuels consolidés, sans frais, sur le site Web de la Société à uniselect.com ou sur demande adressée au Secrétaire de la Société au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) J4B 2X3.

Les personnes intéressées peuvent également consulter les documents d'information et les rapports, déclarations et autres renseignements de Uni-Sélect déposés auprès des commissions des valeurs mobilières provinciales canadiennes sur SEDAR à sedar.com.

## 11.2 | PROPOSITIONS DES ACTIONNAIRES POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020

Les propositions des actionnaires visant l'Assemblée annuelle fixée pour la divulgation des états financiers consolidés pour la fin de l'exercice 2019 et autres questions, doivent être soumises au plus tard le 30 décembre 2019.

## 12 | APPROBATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs de la Société ont approuvé le contenu et l'envoi de la présente circulaire d'information de la direction.

Me Louis Juneau
Chef de la direction des affaires juridiques et Secrétaire

Boucherville (Québec)
Le 29 mars 2019

# ANNEXE A – CHARTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**INTRODUCTION**

La présente charte vise à établir les responsabilités spécifiques du Conseil afin d'améliorer la coordination et la communication entre le Conseil et la direction. Les responsabilités établies aux présentes doivent être assumées en conformité avec les principes énoncés dans le Code de déontologie de la société. La présente charte complète les chartes des autres comités du Conseil, ainsi que les descriptions de poste respectives de président du Conseil, des présidents de comités et de président et chef de la direction.

## PARTIE I. STRUCTURE DU CONSEIL

### 1. COMPOSITION DU CONSEIL

Les administrateurs doivent être indépendants dans leur majorité. Le Conseil a pour objectif général de veiller à ce qu'il soit composé d'administrateurs dotés de formations et de qualités personnelles diverses, ainsi que de compétences et de connaissances qui ajoutent à la valeur de la société, et à ce que chaque administrateur s'efforce de s'acquitter de ses responsabilités au Conseil du mieux qu'il peut.

### 2. ÉLECTION ET NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Les candidats à titre d'administrateurs sont initialement pris en considération et recommandés par le comité de régie d'entreprise et de nomination, approuvés par l'ensemble du Conseil et élus annuellement par les actionnaires de la société.

## PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

### 1. PRÉSIDENT DU CONSEIL

Le Conseil doit nommer chaque année un président choisi parmi ses membres indépendants.

Il incombe au président du Conseil de veiller au fonctionnement efficace du Conseil et de ses comités et à ce que l'ordre du jour du Conseil lui permette de remplir ses fonctions. Les principales fonctions du président sont énoncées dans la description du poste élaborée par le Conseil et incluent la gestion efficace des affaires du Conseil conformément aux principes de régie d'entreprise, et l'évaluation adéquate de l'efficacité de la structure des comités ainsi que la qualité du travail de la direction présenté au Conseil afin de l'aider à prendre ses décisions. Le président du Conseil peut également être membre d'un comité du Conseil.

### 2. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Le président du Conseil désigne de temps à autre une personne qui peut être un administrateur, ou non, pour être secrétaire du Conseil. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Conseil et les remet au Conseil.

### 3. RÉUNIONS RÉGULIÈRES

Des réunions régulières prévues du Conseil doivent être tenues aux dates déterminées par le Conseil ou le président du Conseil pour discuter de questions d'intérêt, réunions auxquelles la direction et les administrateurs non indépendants ne participent pas.

## 4. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Des réunions extraordinaires du Conseil peuvent être convoquées par le président du Conseil, par le président et chef de la direction ou par deux administrateurs, ou sur leur ordre.

## 5. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du comité présents en personne ou par téléphone ou au moyen d'un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

## 6. ORDRE DU JOUR

Le président du Conseil élabore et fixe l'ordre du jour du Conseil en collaboration avec les autres administrateurs et le secrétaire. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener aux réunions du Conseil sont, autant que possible, communiqués aux administrateurs suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen raisonnable. Chaque ordre du jour de réunion du Conseil comporte une période de discussion entre les administrateurs en l'absence des membres de la direction et des administrateurs non indépendants.

## 7. DÉLÉGATION

Le Conseil a le pouvoir de déléguer certaines de ses responsabilités aux comités du Conseil, s'il le juge approprié. Les responsabilités de ces comités sont énoncées dans leur charte, modifiée de temps à autre. En outre, le Conseil peut créer, au besoin, des comités *ad hoc* pour s'occuper d'autres questions. Le Conseil élabore une description du poste des présidents des comités.

## 8. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Conseil et ses comités peuvent engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la société, lorsqu'ils le jugent nécessaire ou souhaitable, pour conseiller le Conseil ou les comités de manière indépendante sur toute question. Le Conseil et ses comités ont le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers, ou de mettre fin à leur mandat, y compris le pouvoir exclusif de réviser les honoraires d'un consultant ou d'un conseiller et les autres conditions de son maintien en poste. Le Conseil a décidé que tout administrateur qui souhaite embaucher un conseiller externe aux frais de la société peut le faire à condition d'obtenir au préalable l'autorisation du président du Conseil.

# PARTIE III. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

## 1. RESPONSABILITÉ PRINCIPALE ET AUTORITÉ PLEINE ET ENTIÈRE

Le Conseil est chargé de la supervision de la société, y compris de s'assurer de l'intégrité du président et chef de la direction et des autres cadres supérieurs, et de veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres cadres supérieurs créent une culture fondée sur l'intégrité dans l'ensemble de la société. La principale responsabilité du Conseil est de superviser la direction de la société de façon à promouvoir son succès à long terme afin d'optimiser sa valeur pour ses actionnaires. Le Conseil a une autorité pleine et entière. Toute responsabilité non déléguée à la direction ou à un comité du Conseil continue de relever du Conseil.

## 2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Le Conseil fonctionne en déléguant certains de ses pouvoirs, y compris les autorisations de dépenses, à la direction et en se réservant certains pouvoirs. Les obligations juridiques générales du Conseil sont décrites en détail à l'article 12 de la présente Partie III. Sous réserve de ces obligations juridiques et des statuts et des règlements généraux de la société, le Conseil demeure responsable de la gestion de ses propres affaires, y compris :

a) planifier sa composition et sa taille;

b) choisir son président;

c) proposer des candidatures pour accession au Conseil, sur recommandation du comité de régie d'entreprise et de nomination;

d) déterminer si chaque administrateur est indépendant;

e) désigner des comités du Conseil et leurs administrateurs membres, et approuver leurs mandats respectifs et les limites du pouvoir délégué à chacun des comités;

f) déterminer, en collaboration avec le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de régie d'entreprise et de nomination, la rémunération des administrateurs;

g) évaluer, par le biais du comité de régie d'entreprise et de nomination, l'efficacité du Conseil, de ses comités et de ses administrateurs dans l'exécution de leurs responsabilités;

h) établir, par le biais du comité de régie d'entreprise et de nomination, un mécanisme de gouvernance d'entreprise approprié, y compris des directives et des pratiques pour veiller à ce que le Conseil fonctionne de manière indépendante de la direction.

## 3. ÉTABLISSEMENT ET EXAMEN DES CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DU CONSEIL

Avant de nommer ou de désigner des personnes comme administrateurs, le Conseil :

a) surveille, en collaboration avec le président du Conseil, la taille et la composition du Conseil et de ses comités pour garantir une prise de décision efficace;

b) examine les connaissances et les compétences appropriées nécessaires au sein du Conseil dans son ensemble, en tenant compte des besoins du Conseil à court terme et de ses plans de relève à long terme et évalue quelles sont les compétences et les connaissances que possède chaque administrateur existant;

c) élabore et met à jour une fois par an le plan à long terme en ce qui concerne la composition du Conseil, qui tient compte des caractéristiques de ses membres en ce qui concerne l'indépendance, l'âge, les connaissances, l'expérience et la disponibilité de service à la société, ainsi que les possibilités, les risques et la direction stratégique de la société.

Dans l'exercice de chacune de ces fonctions, le Conseil devrait prendre en considération les conseils et les commentaires du comité de régie d'entreprise et de nomination.

## 4. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

Sur les recommandations du comité des ressources humaines et de la rémunération, le Conseil est chargé de ce qui suit :

a) désigner le président et chef de la direction, et conseiller le président et chef de la direction dans l'exécution de ses fonctions;

b) élaborer la description du poste du président et chef de la direction et élaborer et approuver les buts et objectifs de la société qu'il doit atteindre;

c) évaluer le rendement du président et chef de la direction au moins une fois par an en fonction d'objectifs écrits, et déterminer et approuver la rémunération du président et chef de la direction en fonction de cette évaluation;

d) approuver un énoncé complet des principes, de la stratégie et des principes de rémunération du personnel de direction de la société;

e) approuver certaines décisions qui concernent la haute direction, y compris :

   i) la désignation et la destitution des cadres supérieurs;

   ii) la rémunération et les avantages sociaux des cadres supérieurs;

   iii) les contrats d'emploi, les conventions de conseil, de départ à la retraite et d'indemnité de licenciement et autres accords spéciaux proposés pour les cadres supérieurs;

   iv) les objectifs annuels de rendement de l'entreprise et des unités fonctionnelles utilisés pour déterminer le régime d'intéressement ou les autres primes aux gestionnaires;

f) veiller à ce que des programmes de planification de la relève et de perfectionnement des gestionnaires soient instaurés, y compris :

   i) approuver le plan de relève du président et chef de la direction;

   ii) dans le cas d'autres gestionnaires principaux, veiller à ce que soient instaurés des plans de relève et de perfectionnement de la direction; et

   iii) superviser la haute direction;

g) veiller à ce que les critères et les processus de reconnaissance, d'avancement, de perfectionnement et de désignation de la haute direction soient conformes aux besoins futurs de la société en matière de direction;

h) favoriser les occasions de découvrir au sein de la société les employés qui ont le potentiel nécessaire pour devenir des membres de la haute direction, notamment au moyen de présentations au Conseil par ceux-ci ou par toute forme d'interaction avec eux;

i) approuver certaines questions en ce qui concerne tous les employés, y compris :

   i) le salaire annuel et les politiques ou régimes d'intéressement pour les employés;

ii) les nouveaux programmes d'avantages sociaux ou modifications importantes dans les programmes existants;

iii) les modifications importantes dans les régimes de retraite de la société;

iv) les avantages sociaux importants accordés à des employés retraités, en plus des avantages sociaux qu'ils reçoivent conformément aux programmes de retraite et autres avantages sociaux approuvés.

## 5. STRATÉGIE ET PLANS

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

a) adopter une procédure et participer avec la direction à l'élaboration du plan stratégique de la société, qui sera soumis annuellement au Conseil pour approbation. Ce plan stratégique doit tenir compte, notamment, des tendances, des occasions et des risques de l'entreprise sur un horizon de trois à sept ans;

b) approuver les budgets d'immobilisations et d'exploitation annuels afin que la société atteigne ses objectifs stratégiques et ses plans d'exploitation;

c) approuver la participation de la société à des secteurs d'activités qui sont importants pour elle, ou le deviendront probablement, ou son retrait de ceux-ci;

d) approuver les objectifs financiers et d'exploitation utilisés pour déterminer la rémunération, s'ils diffèrent des plans stratégiques, d'immobilisations et d'exploitation susmentionnés;

e) approuver les acquisitions et les dessaisissements importants;

f) surveiller les progrès de la société en fonction de ses objectifs stratégiques, et réviser et modifier leur orientation en fonction de l'évolution des circonstances;

g) examiner les évolutions récentes qui peuvent avoir une incidence sur la stratégie de la société et aviser la direction des nouvelles tendances et questions.

## 6. QUESTIONS RELATIVES AUX FINANCES ET À L'ENTREPRISE

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

a) prendre des mesures raisonnables pour garantir, par le biais du comité d'audit, l'intégrité et l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la société, notamment évaluer l'information fournie par la direction et autres (p. ex., les auditeurs internes et externes) au sujet de l'intégrité et de l'efficacité des systèmes de contrôle internes et d'information de gestion de la société;

b) examiner le rendement financier et d'exploitation en fonction des budgets et des objectifs;

c) approuver les états financiers annuels consolidés et les résultats financiers trimestriels consolidés, ainsi que leur divulgation par la direction;

d) déclarer les dividendes;

e) approuver les opérations de financement, les modifications dans le capital-actions autorisé, l'émission et le rachat d'actions, l'émission de titres de créances, l'inscription d'actions et d'autres titres, l'émission de papiers commerciaux et de prospectus et les contrats de fiducie connexes;

f) approuver la nomination de l'auditeur externe et approuver les honoraires de l'auditeur sur recommandation du comité d'audit;

g) approuver les résolutions bancaires et les modifications importantes dans les relations bancaires;

h) examiner en vue de leur approbation éventuelle toutes les modifications ou dérogations à la stratégie établie, aux budgets d'immobilisations et d'exploitation ou les questions de politique proposées par la direction qui divergent du cadre normal des affaires de l'entreprise;

i) approuver les contrats, transactions et autres arrangements ou engagements importants qui sont de nature à avoir une incidence importante sur la société;

j) approuver l'introduction ou le règlement de litiges de nature à avoir une incidence importante sur la société.

## 7. ACTIVITÉS ET GESTION DES RISQUES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

a) déterminer les principaux risques associés aux activités de la société et s'assurer que la direction mette en œuvre les systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;

b) examiner la couverture, les franchises et les questions clés qui concernent les polices d'assurance de l'entreprise; et

c) examiner la conformité avec les exigences législatives et réglementaires et adopter le Code de déontologie et surveiller son observation.

## 8. POLITIQUES ET PROCÉDURES

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

a) élaborer l'approche globale en matière de gouvernance de la société. Le Conseil peut déléguer au comité de régie d'entreprise la responsabilité d'examiner le contenu et la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de gouvernance et de nomination et les autres questions et processus de régie et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet;

b) vérifier si la société respecte ses procédures et politiques et, le cas échéant, approuver toute demande de dérogation par un membre de la direction ou du Conseil.

c) veiller à ce que la direction fonctionne en tout temps dans le respect des lois et règlements applicables;

d) examiner les nouvelles politiques importantes de la société et les modifications importantes aux politiques existantes (y compris, par exemple, les politiques qui concernent la conduite de l'entreprise et les conflits d'intérêt).

## 9. ORIENTATION ET FORMATION DES ADMINISTRATEURS

Les nouveaux administrateurs reçoivent une séance d'orientation complète et une formation de base sur les activités de la société, le rôle du Conseil et de ses comités et la contribution attendue de chaque administrateur (y compris, en particulier, l'engagement en temps et en ressources que la société attend de la part de chaque administrateur) de façon à les aider à contribuer efficacement au Conseil.

Tous les nouveaux administrateurs devraient comprendre la nature et le fonctionnement des activités de la société et, en cette qualité, la direction fournira aux nouveaux administrateurs un dossier d'information générale sur la société et l'occasion de rencontrer la haute direction et le personnel d'opération, ainsi que de visiter les entrepôts et autres installations de la société.

La direction ou des consultants indépendants feront régulièrement des exposés sur différents sujets au Conseil d'administration et des mises à jour sur les initiatives et les enjeux en matière de régie.

Le Conseil doit entreprendre ou organiser ces activités et programmes de formation continue des administrateurs, comme il le juge utile, de façon à maintenir ou à bonifier leurs compétences et leurs capacités en tant qu'administrateurs et à veiller à ce que leurs connaissances et leur compréhension des activités de la société demeurent à jour.

## 10. RAPPORTS DE CONFORMITÉ ET COMMUNICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Le Conseil est chargé de ce qui suit :

a) veiller à ce que la société ait instauré des processus de communication efficaces avec les actionnaires et les institutions et organismes financiers, de réglementation et autres;

b) veiller à ce que la société ait pris des mesures efficaces pour recevoir de la rétroaction de la part des actionnaires, comme la création d'un processus pour permettre aux actionnaires de communiquer directement avec les administrateurs indépendants;

c) approuver l'interaction avec les actionnaires sur tous les éléments qui exigent l'approbation des actionnaires;

d) approuver le contenu de toutes les communications importantes de la société destinées aux actionnaires et au public investisseur, y compris les rapports trimestriels, le rapport annuel, le rapport de la direction, la circulaire d'information de la direction, la notice annuelle et tout prospectus qui peut être émis, et tout renseignement important qui concerne la société et qui se trouve dans tout document y étant intégré par renvoi;

e) prendre les mesures raisonnables pour veiller à ce que le rendement financier de la société soit déclaré de façon exacte et juste aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et organismes de réglementation de manière régulière, en temps opportun et conformément aux principes comptables généralement reconnus;

f) veiller à la divulgation en temps opportun de tout autre fait ayant une incidence importante sur la société;

g) rendre compte chaque année aux actionnaires de la gérance du Conseil pour l'année antérieure (le rapport annuel); et

h) examiner et réviser au besoin la Politique sur les communications de la société.

## 11. FONDS DE RETRAITE

Par le biais du comité d'audit, le Conseil examine et, conformément aux exigences réglementaires :

a) surveille les régimes de retraite de la société en ce qui concerne les questions financières, après avoir consulté le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité d'audit sur toute incidence qu'une telle modification peut avoir sur les prestations de retraite;

b) recommande des modifications si un risque financier est établi;

c) recommande la nomination et le départ de directeurs des placements en ce qui concerne les régimes de retraite de la société;

d) reçoit et étudie l'évaluation actuarielle et les exigences de financement des régimes de retraite de la société.

## 12. OBLIGATIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES

a) Le Conseil est chargé de ce qui suit :

i) veiller à ce que la direction respecte toutes les exigences juridiques et prépare, approuve et maintienne adéquatement les documents et registres;

ii) approuver les modifications aux règlements généraux et aux statuts constitutifs, sur des questions qui exigent l'approbation des actionnaires et l'ordre du jour des assemblées des actionnaires;

iii) approuver la structure juridique, l'énoncé de mission et l'énoncé de vision de la société.

b) Les exigences juridiques du Conseil sont les suivantes :

i) superviser les affaires de la société;

ii) agir avec honnêteté et loyauté en vue de protéger et promouvoir les intérêts de la société;

iii) agir avec prudence et diligence.

## 13. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs supervisent la gestion des activités et des affaires de la société.

Les administrateurs doivent assister à toutes les réunions du Conseil et aux réunions pertinentes des comités; lire tous les documents du Conseil et des comités reçus avant les réunions; discuter des préoccupations et demander les renseignements appropriés directement à la direction au besoin; chercher conseil auprès de conseillers indépendants (aux frais de la société avec autorisation préalable du président), comme ils le jugent nécessaire, et participer activement, librement et ouvertement à toutes les réunions et discussions.

Les administrateurs profitent des programmes d'orientation et de formation continue de la société, comme le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination le détermine de temps à autre.

a) Obligation fiduciaire et confidentialité

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent se comporter avec honnêteté et loyauté aux intérêts de la société. Les administrateurs sont donc des fiduciaires de la société et, à ce titre, ils doivent promouvoir les intérêts de la société de manière impartiale et désintéressée. Les administrateurs ne doivent surtout pas permettre que leurs intérêts personnels ou commerciaux entrent en conflit avec les intérêts de la société. Les administrateurs ne doivent pas utiliser leur charge, et les renseignements et connaissances ainsi acquis, pour leur avantage ou pour leur gain personnel. Les administrateurs sont aussi soumis à une obligation de discrétion en ce qui concerne les affaires de la société. Les administrateurs ne devraient pas divulguer de renseignements confidentiels au sujet de la société ou y donner accès à autrui.

b) Norme de diligence

Dans l'exercice de leurs pouvoirs et la délégation de leurs fonctions, les administrateurs doivent agir avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente. Cette norme exige que les administrateurs accordent le temps et l'attention nécessaires aux affaires de la société et de ses filiales et fassent les enquêtes nécessaires auprès de la direction et autres de manière à prendre des décisions éclairées et à tirer parti de leur formation et de leur expérience.

c) Qualifications du poste

Chaque administrateur doit :

i) être une personne physique âgée d'au moins dix-huit ans et saine d'esprit et ne pas avoir le statut de failli. Une majorité d'administrateurs doivent être indépendants;

ii) posséder des connaissances suffisantes en matière de finances; avoir une expérience pertinente et pratique de l'exploitation d'une entreprise; comprendre le processus de planification stratégique et le perfectionnement des ressources humaines et avoir les compétences fixées par le comité de régie d'entreprise et de nomination de temps à autre;

iii) posséder un degré élevé d'intégrité personnelle et professionnelle et travailler dans le cadre éthique énoncé dans le Code de déontologie de la société;

iv) avoir le temps de s'acquitter adéquatement des fonctions et responsabilités incombant au membre du Conseil et ne pas participer à des activités en conflit avec les activités de la société.

Les administrateurs sont élus une fois par an par les actionnaires. Le comité de régie d'entreprise et de nomination est chargé de recommander au Conseil qui se portera candidat chaque année pour une élection ou une réélection par les actionnaires.

## 14. ÉVALUATION DU CONSEIL

De façon régulière, le Conseil et ses membres évalueront l'efficacité du Conseil et de ses comités, y compris son fonctionnement, sa structure et la pertinence des renseignements fournis aux administrateurs et l'efficacité du président dans la gestion des réunions du Conseil et la direction stratégique de la société. Ces évaluations tiennent compte de la charte du Conseil et de ses comités.

Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination évaluera aussi régulièrement le rendement et la contribution de chaque administrateur sur différents sujets, notamment sur la perspective stratégique et la participation et la responsabilité, de façon à leur donner une rétroaction constructive pour les aider à améliorer leur rendement. Dans son évaluation, le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination tient compte de la description du poste qui s'applique et des compétences et des connaissances que chaque administrateur devrait apporter au Conseil. Le Conseil ou le comité de régie d'entreprise et de nomination partagera les résultats de l'évaluation et de la discussion aux comités responsables des questions de régie et de conduite de la société.

## 15. EXAMEN DE LA CHARTE DU CONSEIL

Le Conseil évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et y apporte toute modification jugée nécessaire ou appropriée.

## 16. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive et le Conseil peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées dans les circonstances pour assumer ses responsabilités.